

Circulaire d'information n°675

11 & 12 octobre 2025

Vichy (CREPS)

Destinataires : Membres du Conseil d'administration, Présidents des Comités Régionaux & Départementaux, Responsables Arbitres de région, Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux, Personnel F.F.T.A ; Dirigeants des clubs et des instances fédérales,	Votants : ALLASIO Lionel ; CHESSE Jean ; GAUBIL Mélanie ; SALAUN-LE BAUT Monique ; JANGNÄS Pierre (Dimanche) ; PEZET Christophe ; BOISSADY Laurent ; BOUVIER Harmony ; CROCHARD Ludovic ; DEBRENNE Alexandre ; FERRIOU Carole ; FREUND Geneviève ; GLAIZE Evelyne ; GRILLAT Olivier ; IMBERT Caroline ; MEGRET Julien ; MOURONVALLE Xavier ; PERNOT Clara ; PELEGREN Isabelle ; ROLAND Edwige ; SALIOU Dominique ; TAGLANG Alain ; VENTROUX Virginie ; CREUZET Vincent ; Invités non-votants : BINON Benoit ; RAVIER Benoit.
Rapporteurs : Benoit RAVIER, Evelyne GLAIZE, Xavier MOURONVALLE	Absent(s) : CLEROY Jean-Michel ; TORRES Lionel, STALTER Edith ; JANGNÄS Pierre (Samedi)
Date de remise : 15/10/2025	
Date de diffusion : 23/10/2025	

Sommaire

1.	DECISIONS FEDERALES – PRESENTATION DES MOTIONS	1
2.	INFORMATIONS DU PRESIDENT	2
3.	LES MOTIONS PROPOSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	3
4.	INFORMATIONS ADMINISTRATIVES & FINANCIERES	5
5.	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	6
6.	FORMATION	7
7.	VIE SPORTIVE	7
8.	AGENDA.....	7
	JOURNAL OFFICIEL.....	11

Les débats

Le Conseil d'administration s'est tenu les 11 & 12 octobre 2025 en présentiel après avoir été convoqué. Le quorum est constaté. Le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

1. DECISIONS FEDERALES – PRESENTATION DES MOTIONS

Motions d'ordre réglementaire préparées par les commissions ou le bureau exécutif de la fédération

2025_40_ADMIN	Approbation de la circulaire d'information N° 671.	adoptée
2025_41_ADMIN	Composition commissions/groupe de travail	adoptée
2025_42_SPO	Tir nature – Taille des blasons	adoptée
2025_43_SPO	Tir 3D/Nature : prise en compte des scores des championnats de France au classement national	adoptée
2025_44_SPO	Procédures de départage des ex-æquo en tir 3D et tir en Campagne	adoptée
2025_45_SPO :	Définition d'une compétition sélective	adoptée
2025_46_SPO :	TAE – Temps de tir	adoptée
2025_47_SPO :	Evolution réglementaire pour les TNJ	adoptée
2025_48_SPO :	Le championnat de France Jeunes par équipes de club (finales par équipes – Arc Classique)	adoptée
2025_49_SPO :	Refonte des championnats de France Elite	adoptée
2025_50_SPO :	Harmonisation catégories jeunes / catégorie S4	ajournée
2025_51_SPO :	Championnat de France D2	adoptée
2025_52_SPO :	Championnat de France D1	adoptée
2025_53_HAR :	Règles de rédaction des règlements	adoptée
2025_54_HAR :	Alcool & produits dopants	adoptée
2025_55_HAR :	Viseurs à points de visée multiples en Parcours Nature	adoptée
2025_56_CNA :	Matériel concernant la catégorie Arc nu (Barebow)	adoptée

2. INFORMATIONS DU PRESIDENT

2.1 Les représentations fédérales

- Compiègne : Finale D1
- Brianon : Finales DR & D2
- Riom : TAE Élite et Jeunes
- Saint-Avertin : TAE International
- Artonne/Combronde : France Campagne
- Soissons : France Beursault
- Inauguration du Centre de Boé
- Festiv'arc
- Journée Para-sports (Edwige ROLAND)
- AG CNOSF (Evelyne GLAIZE)
- Congrès World Archery

2.2 Elus du Conseil d'administration

Deux démissions ont été enregistrées depuis le dernier Conseil d'administration :

- Mme Adeline DIZIER
- M. Thomas NAGLIERI

C'est M. Vincent CREUZET qui remplace M. Thomas NAGLIERI en tant que premier suppléant de la liste. Le service administratif étudie la faisabilité de relancer l'élection du poste vacant sur le collège des entraîneurs réservé à une femme.

Le Président souhaite la bienvenue à Vincent CREUZET.

2.3 World Archery

Participation au Congrès de la World Archery :

- Greg EASTON élu président de World Archery
- Aucun candidat français élu, probablement en raison de notre positionnement assumé pour la candidature de Tom DIELEN ;

Tom DIELEN n'est plus le secrétaire général. Juan Carlos HOLGADO a été désigné directeur exécutif et secrétaire général par intérim.

2.4 World Archery Europe

La FFTA accueillera le prochain bureau (BOARD) de World Archery Europe du 28 au 30 novembre prochain. Nous travaillons d'ores et déjà à la préparation de cet événement stratégique.

A l'occasion du congrès de la World Archery, des discussions avec d'autres dirigeants et notamment la fédération turque ont eu lieu. Ces derniers souhaitent présenter une candidature pour la présidence de la WAE en 2026 et proposent une association avec la France. Des échanges sont prévus dans les prochaines semaines pour vérifier la convergence de nos projets.

Les élections de la WAE auront lieu en mai 2025 pendant les championnats d'Europe.

2.5 CNOSF

Suite à l'Assemblée générale élective du CNOSF le 19 juin 2025. M. Julien MEGRET a été élu au Conseil d'Administration du CNOSF en juillet, renforçant la présence de la FFTA au sein du mouvement sportif français. Il est désormais responsable du groupe de travail "Équipement" et il représentera les fédérations olympiques lors de l'Assemblée Générale de l'Agence Nationale du Sport (ANS). Madame Amélie OUDEA-CASTERA a été élue à la présidence et Cédric GOSSE est le nouveau secrétaire général.

Evelyne GLAIZE a représenté la fédération à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire le 29 septembre 2026.

2.6 COFTA

- Assemblée générale le 20 juin 2025 et prolongation de l'existence du COFTA afin de pouvoir mener à bien le litige suivant ;
- Litige avec l'administration fiscale sur l'assujettissement à la TVA du COFTA ;

2.7 CRNATA

Le Président effectue un point sur la situation du comité régional Nouvelle Aquitaine où deux camps s'opposent. La fédération a prôné une continuité de la gouvernance à l'assemblée générale du 28 septembre. La situation est loin d'être idéale à ce jour.

2.7 Divers

Suite à des difficultés d'approvisionnement sur les médailles avec notre fournisseur, un changement est en cours qui entraînera une évolution du format des médailles délivrées sur les championnats de France. Une réflexion est également en cours sur les mugs.

3. LES MOTIONS PROPOSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 Approbation de la circulaire n°671

Le procès-verbal du conseil d'administration en date des 14 & 15 juin 2025 publié dans la circulaire d'information N°671 est adopté. (Cf. **Motion 2025_40_ADM**).

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des votants (23 votants).

3.2 Compositions diverses

Il est proposé au Conseil d'administration de composer la commission jeunes, la commission féminisation/mixité, compléter le comité éthique et déontologique et changer de responsable sur le groupe de travail prévention des violences (Cf. **Motion 2025_41_ADM**).

Le vote est effectué en bloc à bulletin secret avec la plateforme Balotilo.

Les détails des votes sont précisés dans la motion. Elles sont toutes adoptées (23 votants).

3.3 Tir nature – Taille des blasons

Il est proposé au vote du Conseil d'administration un maximum pour la taille des blasons « Grands gibiers » (Cf. **Motion 2025_42_SPO**).

La motion est validée à l'unanimité des votants (23 votants).

3.4 Tir Nature/Tir 3D : scores des championnats de France au classement national

Il est proposé au Conseil d'administration d'intégrer les scores des championnats de France en Tir Nature & Tir 3D au classement national. (Cf. **Motion 2025_43_SPO**).

La motion est validée à l'unanimité des votants (23 votants).

3.5 Procédures de départage des ex-æquo en tir 3D et tir en Campagne

Il est proposé au Conseil d'administration une évolution réglementaire pour harmoniser et être plus précis dans la procédure de départage des ex-æquo (Cf. **Motion 2025_44_SPO**).

La motion est adoptée à l'unanimité des votants (23 votants).

3.6 Définition d'une compétition sélective

Le Conseil d'administration est amené à se prononcer sur la définition d'une compétition sélective et les critères posés par cette proposition (Cf. **Motion 2025_45_SPO**) :

- Date limite : Dimanche du dernier week-end sélectif.
- Délai de remontée des fichiers : Le fichier .txt doit être transmis aux serveurs avant le lundi 23h59.
- Augmenter la présence de clubs par compétition : l'identification du nombre de clubs par départ n'est pas possible dans la forme actuelle du fichier .txt
 - Passer de 2 à 3 clubs minimum par départ.
- Mettre en place un système de contrôle :
 - Vérification automatique du nombre de clubs présents via le fichier .txt dans Exalto.
 - Sanction en cas d'anomalie : Les résultats des compétitions non conformes ne seront pas intégrés au Classement National (application stricte du règlement).
- Responsabilité de l'arbitre :
 - L'arbitre doit garantir la conformité de chaque départ avec le règlement (présence de trois clubs par départ ou le départ ne peut avoir lieu), afin d'éviter toute anomalie.

La motion est adoptée à la majorité (23 votants, 1 abstention)

3.7 TAE – Temps de tir

Il est proposé au Conseil d'administration d'augmenter le nombre de compétitions avec un temps de tir réduit aux compétitions susceptibles de recevoir nos meilleurs archers, c'est-à-dire les épreuves de sélection, les manches de D1, les TNJ, le championnat de France Elite et le championnat de France TAE Jeune.

Cette réduction n'est applicable qu'en TAE et nous laissons la possibilité aux régions de proposer leurs championnats régionaux sur ce format. (Cf. **Motion 2025_46_SPO**).

La motion est adoptée à la majorité des votants (23 votants ; 12 pour, 3 contre, 8 abstentions).

3.8 TNJ – Evolution réglementaire

Le Conseil d'administration est amené à valider l'évolution réglementaire proposée sur les TNJ (Cf. **Motion 2025_47_SPO**) avec :

- un niveau minimal d'accession à ces compétitions nationales pour toutes les catégories, le niveau minimal par catégorie sera déterminé chaque année en début de saison
- Une différenciation du programme des TNJ entre les catégories U13 et U15 (préparation au niveau national) et les U18 et U21 (préparation au niveau national et surtout international)
- Une restructuration de l'épreuve Double Mixte

La motion est adoptée à l'unanimité des votants (23 votants).

3.9 Tir championnat de France Jeunes par équipes de club (finales par équipes – Arc Classique)

Il est proposé au Conseil d'administration de réintégrer les archers uniquement sélectionnés en équipe sur la phase de qualifications du championnat de France Jeunes individuels. Seuls les archers qualifiés individuellement au championnat de France pourront prendre part aux phases finales individuelles comme cela se passe pour les qualifiés au championnat de France Double Mixte.

Afin de protéger la formation des jeunes archers dans nos clubs et éviter le recrutement de jeunes archers étrangers pour renforcer les équipes, la Commission Sportive propose d'intégrer le fait que les membres des équipes soient de nationalité française. (Cf. [Motion 2025_48_SPO](#)).

La motion est validée à majorité des votants (23 votants, 19 pour, 4 abstentions).

3.10 Refonte des championnats de France

Il est proposé au Conseil d'administration de modifier les championnats de France (Cf. [Motion 2025_49_SPO](#)).

La motion est validée à l'unanimité des votants (23 votants).

3.11 Harmonisation catégories jeunes / Catégorie S4

Il est proposé au Conseil d'administration de valider la motion qui fait suite à un travail inter-disciplines qui a permis d'identifier des catégories ou disciplines où des jeunes ne pouvaient pas pratiquer. Cela a également permis de mieux appréhender des incohérences entre les disciplines. L'objectif de la motion est de favoriser l'accession des jeunes en compétition dans les différentes disciplines mais aussi la transversalité et la polyvalence dans la pratique.

La Commission Sportive propose d'étudier une nouvelle répartition des catégories d'âge et la création d'une catégorie S4.(Cf. [Motion 2025_50_SPO](#)).

La motion est ajournée.

Suite au débat entre les élus, il est donné mandat à la commission sportive pour continuer à travailler sur l'étude de la création d'une catégorie S4.

L'offre sportive pour la catégorie a fait l'objet de nombreuses discussions. Il est proposé que les tableaux par catégorie et par discipline puissent être tranchés au cas par cas à l'occasion d'un prochain Conseil d'administration.

3.12 Championnat de France D2

La motion proposée au Conseil d'administration (Cf. [Motion 2025_51_SPO](#)) vise à faire évoluer le format de la D2 avec une saison régulière sur 2 manches avec qualifications individuelles, des points de bonus pour les 4 meilleures équipes à l'issue de ces qualifications. La finale du championnat de France de D2 sur un week-end sera calée sur le modèle de la 3ème manche de D1 à savoir :

Les 4 équipes qualifiées en Play-offs montent en D1 (augmentation du brassage). Cela permet que la partie rencontre entre les équipes détermine la montée en division supérieure et la partie play-off détermine l'attribution du titre et du podium de D2 de la saison.

La motion est validée à l'unanimité des votants (23 votants).

3.13 Championnat de France D1

La motion proposée au Conseil d'administration vise à faire évoluer le format sportif de la D1 (Cf. [Motion 2025_52_SPO](#)) avec la mise en place d'un tir de qualification (samedi matin) attribuant des points bonus pour le championnat par équipes, afin de valoriser la régularité et la performance individuelle et l'organisation de matchs individuels le samedi après-midi et création d'un circuit national individuel.

La motion est validée à la majorité des votants (14 pour, 4 abstentions, 6 contre 24 votants).

3.14 Règles de rédaction des règlements

La motion proposée au Conseil d'administration vise à homogénéiser les règles de rédaction des textes à portée réglementaire de la fédération (Cf. [Motion 2025_53_HAR](#)).

La motion est validée à l'unanimité des votants (24 votants).

3.15 Alcool & produits dopants

La motion proposée au Conseil d'administration prévoit une réorganisation de l'article D.3 (Cf. [Motion 2025_54_HAR](#)).

La motion est validée à l'unanimité des votants (24 votants).

3.16 Viseurs à points de visée multiples en Parcours Nature

La motion proposée au Conseil d'administration fait suite à la motion 2025_32_SPO et vient donc désormais introduire le Tir Nature pour les viseurs susmentionnés (Cf. [Motion 2025_55_HAR](#)).

La motion est validée à l'unanimité des votants (24 votants).

3.17 Matériel concernant la catégorie Arc nu (Barebow)

La motion proposée au Conseil d'administration propose une réécriture du matériel concernant la catégorie Arc nu (Barebow) – Règlements généraux G3.4. (Cf. [Motion 2025_56_SPO](#)).

La motion est validée à l'unanimité des votants (24 votants).

4. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES & FINANCIERES

4.1 Commissions disciplinaires

Depuis le début de l'année 2025 :

- 10 commissions disciplinaires dont 9 sur des VSS (violences sexistes et sexuelles) au niveau national ;
- 3 dossiers traités par les instances disciplinaires des comités régionaux ;

4.2 Finances

Un point sur les finances de la Fédération est effectué auprès des administrateurs.

4.3 Montant des affiliations des clubs

Suite à l'Assemblée générale 2026, les trésoriers avaient proposé d'étudier une nouvelle répartition des montants par tranche pour l'affiliation des clubs. Suite aux travaux et aux discussions en Conseil d'administration, il est convenu de conserver la même structure de répartition des montants.

4.4 Stratégie Marketing / Mécénat

Il est présenté auprès des administrateurs les orientations de la stratégie Marketing de la fédération.

1) Améliorer l'existant

- Partenariats
 - Optimiser l'offre de sponsoring et la cohérence des partenariats
 - Continuer à fidéliser les partenaires existants
 - Continuer à s'associer aux marques endémiques
- Les clubs
 - Cartographie des clubs structurés, suivant le PSF avec qui nous pourrons monter des actions
 - Mobiliser notre communauté et la former

2) Se renouveler

- Partenariats
 - Capter des entreprises non endémiques en s'appuyant sur nos valeurs et notamment celles partagées par les entreprises
 - Nouveaux formats de contenus sponsorisables (activations digitales ou événementielles)
- Mécénat
 - Engendrer des dons d'individus ou d'entreprises sur des projets d'intérêt général, pour la fédération, ses instances et ses clubs
- Financements
 - Explorer de nouvelles sources de financement (taxe d'apprentissage des entreprises)

Ces orientations seront travaillées de manière plus spécifique dans les prochaines semaines afin d'aboutir sur un plan d'actions.

Par ailleurs, dans le cadre du développement du mécénat, la fédération contractualisera avec la fondation du sport français pour devenir une fondation abritée. Les dons potentiels seront faits à la fondation, qui décidera de la redistribution des ressources selon les thématiques ou projets présentés par la fondation. Ces thématiques doivent être d'intérêt général et pourront servir tant à des projets fédéraux qu'à des projets issus du réseau fédéral (sous réserve de rentrer dans les thématiques affichées). Ce système impliquera de définir une gouvernance et permettra de "flécher" plus précisément demain des dons importants dans le cadre d'une convention. Le mécénat est un don (désintéressé) qui permet une déduction fiscale. Des contreparties sont possibles mais elles doivent rester mesurées.

5. COMMISSIONS

5.1 Commission relations internationales

Plusieurs dossiers sont travaillés en sous-groupe par la commission relations internationales :

- Sur les territoires ultramarins ;
 - Jeunes panaméricains
 - Jeux du pacifique
 - Frais de douanes pour les territoires ultra-marins
 - Mise à jour des conventions avec les confédérations
 - Coupe de l'Outre-Mer

- Sur la francophonie
 - Relance de l'union francophone du tir à l'arc
 - Jeux Olympiques de la jeunesse au Sénégal
- Candidatures à l'international (WA / WAE)
- Erasmus+
- Démarche pro-active en adressant un courrier aux ambassades de France dès lors qu'il y a un déplacement des équipes de France (avec invitation des ambassadeurs)
- Relance des relations avec l'office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)

5.2 Commission valorisation du bénévolat

La commission valorisation du bénévolat fait un rappel sur les résultats de la dernière campagne :

- 275 demandes sur les médailles entraîneurs, dirigeants, arbitres
- 70 médailles bénévoles

Il n'existe pas de proportionnalité dans les demandes en fonction du demandeur (club, département, région).

Plusieurs pistes d'évolution sont partagées en Conseil d'administration. Il est convenu de travailler sur :

- Une semi-automatisation où la liste des récipiendaires serait affichée pour les demandeurs ;
- Une seule médaille FFTA (pas de différenciation entre arbitre, dirigeant & entraîneurs)
- La création d'une médaille jeune

6. DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

6.1 Résultats internationaux

Le directeur technique national effectue un point complet sur les compétitions internationales (TAE séniors/jeunes, Para-tir à l'arc, disciplines de Parcours) de l'été auprès des administrateurs.

Les résultats ont pu être détaillés dans les procès-verbaux des derniers bureaux exécutifs.

Trois archers seront présents à la finale de la Coupe du Monde (Nicolas GIRARD, Baptiste ADDIS, Thomas CHIRAUT).

6.2 Collectif olympique poulies

Avec l'introduction du mixte poulies au programme des Jeux Olympiques de Los Angeles le collectif poulies a été lancé. Sébastien BRASSEUR a été détaché à 100% sur ce projet.

6.3 Collectif hors Insep

À l'issue de la sélection pour les championnats du Monde cet été, M. OH a identifié quatre tireurs pour faire un stage d'un weekend à l'INSEP avec leurs entraîneurs. Un deuxième stage sera organisé et un point d'étape sera fait ensuite.

6.4 Séminaire des ETR

Pendant le Conseil d'administration un séminaire des équipes techniques régionales (ETR) est organisé également au CREPS de Vichy.

6.5 Projet de performance fédéral (PPF)

Le PPF a été validé par le Ministère des Sports. Deux points ont été renforcés sur la citoyenneté des sportifs de haut-niveau et les cycles féminins à la demande des services de l'Etat.

Pour le tir à l'arc il a été émis le souhait de tendre vers un entraînement quotidien (séance longue) plutôt que du biquotidien pour renforcer l'efficacité technique et diminuer les pertes de temps. Le CREPS de Dijon a pu mettre ce système en place dès cette saison.

6.6 Subventions (ANS)

La fédération perçoit 120.000€ de subvention dans le cadre de ce contrat de développement avec l'ANS. Une restructuration de ce contrat a été effectuée pour rendre plus facile l'évolution des actions sur la durée de l'olympiade. Une hausse de la subvention a été demandée auprès de l'ANS.

Dans le cadre du contrat de performance, une enveloppe supplémentaire a été attribuée pour l'arc à poulies pour la saison 2025 (40.000€). Pour la durée de l'olympiade, le contrat de performance correspond au plus grand soutien de l'Etat (1 million d'€).

6.7 Ressources humaines

Il y a eu deux candidatures sur le poste de développement ouvert au mouvement. La personne recrutée commencerait le 1^{er} décembre.

Françoise PONTICO a, quant à elle, pris ses fonctions au sein du pôle formation au 1^{er} septembre.

6.8 Licences

Il y a un retard sur la prise de licence par rapport de l'année dernière. Les chiffres étaient positifs en début de saison notamment en raison de la bonne utilisation par nos clubs du dispositif de la prise de licence anticipée.

Il y a un retard sur les créations de licence par rapport à l'année dernière. On reste quand même au-dessus des créations de licences des années 2022, 2023 et 2024.

A la fin du mois d'octobre la trajectoire sera stabilisée et une estimation plus précise des chiffres de fin d'année sera effectuée.

7. VIE SPORTIVE

7.1 Evolution de la filière par équipe

- Souhait d'engager des mécanismes de régulation au sein des filières par équipe au niveau national
- L'évolution se ferait de manière pluriannuelle

De manière conjointe à l'étude des motions visant à modifier le règlement de la D1 et de la D2, le Conseil d'administration débat sur les mécanismes de régulations qui pourraient être introduits au sein des championnats par équipe (D1, D2, parcours).

Ainsi, il est évoqué plusieurs pistes comme l'obligation dans les pré-requis de disposer d'un coach diplômé (diplôme fédéral puis diplôme professionnel) dans le club et d'un certain nombre de jeunes présents dans les classements TAEI.

Une proposition sera travaillée pour le prochain Conseil d'administration.

8. FORMATION

8.1 Formation professionnelle

La création de diplômes professionnels ou leur remise en route est très longue (environ 2 ans). Dans la stratégie, la relance du CQP TS est un objectif. Ce CQP devra aller de l'initiation à la compétition. Une nouvelle demande d'habilitation est travaillée. Pour ce faire, il faudra relancer une enquête sur l'emploi (avant la fin de l'année civile) pour espérer être opérationnel en septembre 2027 ou septembre 2028.

9. AGENDA

8.1 L'assemblée générale 2026

L'assemblée générale de la fédération se déroulera à Angoulême les 21 & 22 mars 2026.

8.2 Les prochaines Conseils d'administration

- 28 février / 1er mars 2026
- 6/7 juin 2026
- 26/27 septembre 2026
- 12/13 décembre 2026

Le Journal Officiel du Conseil d'administration des 11 & 12 octobre 2025

2025_40_ADMIN	Approbation de la circulaire d'information N° 671.	adoptée
2025_41_ADMIN	Composition commissions/groupe de travail	adoptée
2025_42_SPO	Tir nature – Taille des blasons	adoptée
2025_43_SPO	Tir 3D/Nature : prise en compte des scores des championnats de France au classement national	adoptée
2025_44_SPO	Procédures de départage des ex-æquo en tir 3D et tir en Campagne	adoptée
2025_45_SPO :	Définition d'une compétition sélective	adoptée
2025_46_SPO :	TAE – Temps de tir	adoptée
2025_47_SPO :	Evolution réglementaire pour les TNJ	adoptée
2025_48_SPO :	Le championnat de France Jeunes par équipes de club (finales par équipes – Arc Classique)	adoptée
2025_49_SPO :	Refonte des championnats de France Elite	adoptée
2025_50_SPO :	Harmonisation catégories jeunes / catégorie S4	ajournée
2025_51_SPO :	Championnat de France D2	adoptée
2025_52_SPO :	Championnat de France D1	adoptée
2025_53_HAR :	Règles de rédaction des règlements	adoptée
2025_54_HAR :	Alcool & produits dopants	adoptée
2025_55_HAR :	Viseurs à points de visée multiples en Parcours Nature	adoptée
2025_56_CNA :	Matériel concernant la catégorie Arc nu (Barebow)	adoptée

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_40_ADM
-----------------------	--------------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	SG & SGA
--	---------------------

OBJET DE LA MOTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'administration en date des 14 & 15 juin 2025 publié dans la circulaire d'information N° 671.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Le procès-verbal du Conseil d'administration en date des 14 & 15 juin 2025 publié dans la circulaire d'information N°671 est adopté.

IMPACT DE LA MOTION

La motion ne présente pas d'impacts particuliers.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 23 OUI : 23 NON : 0 ABSTENTIONS : 0
Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	IMMEDIAT
Personne(s) en charge du suivi de la motion	Benoit RAVIER, Angélique VASSEUR

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_41_ADM
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	ADM
---	-----

OBJET DE LA MOTION

- Composition de la commission féminisation/mixité
- Composition de la commission jeunes
- Intégration d'un cinquième membre au comité éthique et déontologique
- Changement de la responsable pour le groupe de travail prévention des violences

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Edith STALTER est responsable du groupe de travail sur la prévention des violences. Elle souhaite se mettre en retrait de la conduite de ce groupe au regard de ses contraintes personnelles tout en restant membre dudit groupe.

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

- **La commission des jeunes** (présidée par Anne-Lise CAUCHY) :
 - Tatiana MOYES
 - Eliette LALOUE
 - Caroline MEGRET
 - Gaëtan TUAL
 - Alexandre LINO
 - Corentin BARATAUD
- **La commission féminisation/mixité** (présidée par Caroline IMBERT) :
 - Edwige ROLAND
 - Irène LAIGNEL DUVAL
 - Chloé DUTERTRE
 - Gwladys JATIVA
 - Tiphaine LEBON
 - Mathilde COLLET
 - Catherine LAUGIER
 - Anne-Lise CAUCHY
- **Comité éthique & déontologique** (présidé par Yohan PENEL) :
 - Benedicte MARET (ancienne directrice de greffe au Tribunal d'Instance de Lille, élue au conseil d'administration de la fédération française de Triathlon de 2016 à 2020)
- **Groupe de travail prévention des violences**
 - Edwige ROLAND (responsable)

IMPACT DE LA MOTION

La motion ne présente pas d'impacts particuliers.

Résultat du vote :

Vote effectué par vote à bulletin secret avec la plateforme Balotilo.

- Validez-vous la composition de la commission féminisation/mixité ?

Le « oui » (91%) l'emporte sur le « non » (9%).

Nombres de voix :

Oui : 21

Non : 2

Ne se prononce pas : 0

- Validez-vous la composition de la commission des jeunes ?

Le « oui » (100%) l'emporte sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 23

Non : 0

Ne se prononce pas : 0

- Validez-vous la candidature de Madame Benedicte MARET au comité éthique et déontologique ?

Le « oui » (100%) l'emporte sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 22

Non : 0

Ne se prononce pas : 1

- Validez-vous la désignation de Madame Edwige ROLAND en tant que responsable du groupe de travail "prévention des violences" en remplacement de Madame Edith STALTER ?

Le « oui » (95%) l'emporte sur le « non » (5%).

Nombres de voix :

Oui : 21

Non : 1

Ne se prononce pas : 1

Résultat du vote :

Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	IMMEDIAT
Personne(s) en charge du suivi de la motion	Benoit RAVIER, Angélique VASSEUR

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion : 2025_42_SPO

Proposée par (Commission, Groupe, etc) COMMISSION SPORTIVE

OBJET DE LA MOTION

Modifications et réécriture du règlement – Tir Nature

Réécriture de définition portant à deux lectures différentes. Respect de l'existant dans les collections de blasons.

Pour éviter des blasons « Grands Gibiers » de taille excessive, il est proposé un maximum pour cette catégorie. Ce maximum est fixé au regard de l'existant pour éviter de mettre les fournisseurs en difficulté sur certains blasons.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

.../...

Tir Nature

B.6.5 CREATION DE BLASONS, REGLES D'HOMOLOGATIONS DES BLASONS PARCOURS NATURE

Ø B.6.5.1 DEFINITION DES SURFACES DES ZONES BLESSEE SUIVANT LE TYPE DE GIBIERS :

- o Petits Animaux : la surface de la zone blessée doit être comprise entre 4 et 15 fois la surface de la zone tuée ronde. Soit entre 176cm² et 660 cm²
- o Petits Gibiers : la surface de la zone blessée doit être comprise entre 4 et 9 fois la surface de la zone tuée ronde. Soit entre 704cm² et 1584 cm²
- o Moyens Gibiers : la surface de la zone blessée doit être comprise entre 4 et 9 fois la surface de la zone tuée ronde. Soit entre 1590 cm² et 3582 cm²
- o Grands Gibiers : la surface de la zone blessée doit être au minimum de 4 fois la surface de la zone tuée ronde. Soit 2828 cm² minimum.

.../...

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

.../...

B.6.5 CREATION DE BLASONS NATURE ()

B.6.5.1 DEFINITION DES SURFACES DES ZONES MARQUANTES SUIVANT LE TYPE DE GIBIERS :

Le calcul du ratio se fait en prenant les surfaces marquantes divisées par la surface de la plus grande zone tuée ronde :

Type de gibier	Ratio minimum	Ratio maximum	Taille minimum de la zone marquante	Taille maximum de la zone marquante
Grands gibiers	4	11	2 828 cm ²	7 777 cm ²
Moyens gibiers	4	9	1 590 cm ²	3 582 cm ²
Petits gibiers	4	9	704 cm ²	1 584 cm ²
Petits animaux	4	15	176 cm ²	660 cm ²

.../...

IMPACT DE LA MOTION

La motion ne présente pas d'impacts particuliers. Elle respecte les collections existantes de blasons et simplifie le référencement de nouvelles créations.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 23 OUI : 23 NON : 0 ABSTENTIONS : 0
Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	SAISON SPORTIVE 2026
Personne(s) en charge du suivi de la motion	VIE SPORTIVE

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_43_SPO
-----------------------	--------------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	COMMISSION SPORTIVE
--	----------------------------

OBJET DE LA MOTION

TITRE : Classements nationaux**Discipline : Tir 3D et Tir Nature**

Argumentaire : Au contraire des autres disciplines, le classement national de ces deux disciplines ne prend pas en compte les scores réalisés aux championnats de France. Cette situation était valable lorsque le règlement des parcours des championnats de France n'était pas similaire à celui des compétitions sélectives. Ce n'est plus le cas actuellement.

La Commission Sportive propose donc le retrait de cette spécificité dans le texte de nos règlements. Cela permet une harmonisation avec les autres disciplines où un classement national existe

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

.../...

I.C.5.1.3

- Parcours Nature et Tir sur cibles 3D :

Les scores réalisés lors du Championnat de France ne seront pas pris en compte pour le classement national.
(p. 38)

.../...

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Disparition de la phrase :

.../...

- ~~Parcours Nature et Tir sur cibles 3D :~~

~~Les scores réalisés lors du Championnat de France ne seront pas pris en compte pour le classement national.~~
.../...

IMPACT DE LA MOTION

La motion ne présente pas d'impacts particuliers. Les scores réalisés aux championnats de France apparaîtront sans être en rouge et rayés et seront pris en compte dans le calcul du classement national au 31 août.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 23 OUI : 23 NON : 0 ABSTENTIONS : 0

Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	SAISON SPORTIVE 2026
Personne(s) en charge du suivi de la motion	VIE SPORTIVE

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_44_SPO
-----------------------	--------------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	COMMISSION SPORTIVE
--	----------------------------

OBJET DE LA MOTION

TITRE : Procédures de départage des ex-æquo en tir 3D et tir en Campagne

Discipline : Tir 3D

Argumentaire : Il existe actuellement 4 procédures partiellement différentes, une par championnat de France (Élite, Individuel, par équipe de club, en double-mixte). Plusieurs de ces passages sont des copies les unes des autres à l'exception des temps de tir. Une seule procédure dans le règlement général de la discipline Article II.6.B.8. évitera toute contradiction et allègera le texte réglementaire.

Concernant, le premier niveau de départage sur la valeur des flèches, il nous semble important de s'aligner sur le règlement international qui s'arrête aux décomptes des 11 et des 10 avant de déclarer des ex-æquo pour les classements des qualifications.

Discipline : Tir en Campagne

L'article II.3.B.6.3.2 du règlement spécifique Tir en Campagne amène une confusion sur le moment de réalisation d'un tir de barrage pour départager une égalité. Cette confusion vient en contradiction avec ce qui se passe dans les autres disciplines. La Commission Sportive propose une nouvelle version de cet article afin qu'elle soit conforme avec ce qui se passe dans les autres disciplines notamment sur l'obligation d'effectuer un tir de barrage pour l'accession au podium des championnats en cas d'égalité de score sur les qualifications.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Tir sur cibles 3D :

II.6.B.8 LE CLASSEMENT PAR CATEGORIES ET LE DEPARTAGE DES EX ÆQUO :

Le classement doit être dégressif en partant du score le plus élevé.

En cas d'égalité entre deux archers, ceux-ci sont départagés comme suit :

- au nombre de 11
- au nombre de 10
- au nombre de 8
- au nombre de 5

II.6.C.1.5 LE TIR

.../...

Dans l'éventualité d'une égalité des scores, le départage se fera de la manière suivante :

- Pour le classement, excepté pour les égalités décrites plus loin

A l'issue de la phase de qualification

- Au plus grand nombre de 11
- Au plus grand nombre de 10
- Au plus grand nombre de 8
- Au plus grand nombre de 5

- Exception :

Le départage des égalités pour entrer dans les phases finales, pour la progression d'une étape à l'autre des duels ou pour l'attribution des médailles, doit se faire par des tirs de barrage, sans prendre en considération le nombre de 11 et de 10.

Un tir de barrage d'une flèche par archer est effectué. Chaque archer tire du pas de tir de sa catégorie. La flèche du plus haut score gagne le duel.

Si l'égalité subsiste, l'archer ayant la flèche la plus près du centre sera déclaré gagnant.

Si l'égalité subsiste encore on répète un barrage jusqu'à résolution de l'égalité. La cible ou le pas de tir sera modifié à chaque barrage.

Le temps limite pour un tir de barrage en individuel sera de 1mn. Les tirs de barrage se feront sur des cibles spécialement désignées à cet effet. Une cible de barrage spécifique sera implantée pour chaque phase de la compétition.

II.6.C.2.4 LE TIR :

.../...

Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores, le départage se fera de la manière suivante :

- Pour le classement, excepté pour l'attribution des médailles

A l'issue des tirs :

- Au plus grand nombre de 11
- Au plus grand nombre de 10
- Au plus grand nombre de 8
- Au plus grand nombre de 5

- Exception :

Le départage des égalités pour l'attribution des médailles, doit se faire par des tirs de barrage, sans prendre en considération le nombre de 11 et de 10.

Un tir de barrage d'une flèche par archer est effectué. Chaque archer tire du pas de tir de sa catégorie. La flèche du plus haut score gagne le barrage.

Si l'égalité subsiste, l'archer ayant la flèche la plus près du centre sera déclaré gagnant.

Si l'égalité subsiste encore on répète un barrage jusqu'à résolution de l'égalité. La cible ou le pas de tir sera modifié à chaque barrage.

Le temps limite pour un tir de barrage en individuel sera de 1mn. Les tirs de barrage se feront sur des cibles spécialement désignées à cet effet.

II.6.C.3.7 RESOLUTION DES EGALITES :

(en entier)

II.6.C.4.7. RESOLUTION DES EGALITES :

(en entier)

Tir en Campagne :

B.6.3 : Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fait de la manière suivante :

B.6.3.1 : Dans toutes les épreuves, sauf pour les égalités décrites en B.6.3.2 :

- **Individuels et équipes**

- ✓ plus grand nombre de 6
- ✓ plus grand nombre de 5

Si l'égalité subsiste, les compétiteurs sont déclarés ex-aequo. Mais pour des raisons de classement (par exemple la position dans le tableau pour les phases éliminatoires), un tirage au sort décidera de la place.

B.6.3.2 : Pour le départage des égalités concernant :

- ✓ l'admission aux épreuves éliminatoires ;
- ✓ la progression d'une étape de la compétition vers la suivante ;
- ✓ l'attribution des médailles après les épreuves finales ;

des tirs de barrage auront lieu de la manière suivante :

B.6.3.2.1 Individuels

- ✓ un tir de barrage d'1 flèche, le plus haut score gagne ;
- ✓ si l'égalité subsiste, la flèche la plus près du centre donne la victoire ;
- ✓ si l'égalité subsiste encore, on répète le barrage avec la flèche la plus près du centre jusqu'à résolution de l'égalité ;
- ✓ le temps limite pour un tir de barrage sera 1/3 du temps limite appliqué.

B.6.3.2.2 Équipes

- ✓ un tir de barrage d'une volée de 3 flèches (1 par archer), le plus haut total de points l'emporte ;
- ✓ si l'égalité subsiste, l'équipe ayant la flèche la plus près du centre l'emporte ;
- ✓ si l'égalité subsiste, l'équipe dont la deuxième ou troisième flèche (si nécessaire) est située la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
- ✓ si nécessaire, il sera à nouveau tiré 1 barrage de 3 flèches (1 par archer) au plus haut total de points, suivi de l'évaluation de la flèche la plus près du centre, jusqu'à ce que l'égalité soit résolue ;
- ✓ le temps limite pour un tir de barrage par équipes sera de 3 minutes.

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Tir sur cibles 3D :

II.6.B.8 RÉSOLUTION DES ÉGALITÉS :

Le classement doit être dégressif en partant du score le plus élevé.

En cas d'égalité entre deux archers, excepté pour les égalités décrites plus loin, ceux-ci sont départagés comme suit :

- au plus grand nombre de 11
- au plus grand nombre de 10

Si l'égalité subsiste, les archers sont déclarés ex-aequo avec le même rang dans le classement. Mais pour des raisons de classement (par exemple la position dans le tableau pour les phases éliminatoires), un tirage au sort décidera de la place.

- Exceptions :

Le départage des égalités **pour entrer dans les phases finales ou pour la progression d'une étape à l'autre de la compétition** ou dans le cas de championnats **pour l'attribution des médailles**, doit se faire par des tirs de barrage, sans prendre en considération le nombre de 11 et de 10.

Les tirs de barrage se feront sur des cibles spécialement désignées à cet effet. Une cible de barrage spécifique sera implantée pour les finales.

B.8.1 Individuels

- les adversaires tirent simultanément ;
- un tir de barrage est une volée d'1 flèche dans un temps limite de 60 secondes.
 - le plus haut score gagne ;
 - si l'égalité subsiste, la flèche la plus près du centre donne la victoire ;
- si l'égalité subsiste, on répète le tir de barrage dans les mêmes conditions.

B.8.2 Équipes

- les adversaires tirent en deux vagues ;
- un tir de barrage est une volée de 3 flèches (1 par archer, depuis leur pas de tir respectifs) dans un temps limite de 120 secondes ;
 - le plus haut total de points l'emporte ;
 - si l'égalité subsiste, l'équipe ayant la flèche la plus près du centre l'emporte ;
 - si l'égalité subsiste, l'équipe dont la deuxième flèche est située la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
 - si l'égalité subsiste, l'équipe dont la troisième flèche est située la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
- si l'égalité subsiste, on répète le tir de barrage dans les mêmes conditions.

B.8.3 Double-mixte

- les deux membres du double-mixte tirent simultanément ;
- un tir de barrage est une volée de 2 flèches (1 par archer) dans un temps limite de 60 secondes ;
 - le plus haut total de points l'emporte ;
 - si l'égalité subsiste, le double-mixte ayant la flèche la plus près du centre l'emporte ;
 - si l'égalité subsiste, le double-mixte dont la deuxième flèche est située la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
- si l'égalité subsiste, on répète le tir de barrage dans les mêmes conditions.

L'arbitre accompagnant le groupe commencera et stoppera le tir verbalement (GO pour commencer et STOP quand le temps est écoulé). L'arbitre montrera un carton jaune comme avertissement quand il restera 30 secondes de tir. Si un archer tire une flèche hors temps, la flèche de l'archer ou de l'équipe marquant le plus haut score sur cette cible est annulée.

II.6.C.2.4 LE TIR :

Le tir se fait selon les articles II.6.B.3 et II.6.B.6.

II.6.C.3.7 RESOLUTION DES EGALITES :

Dans l'éventualité d'une égalité des scores, le départage se fera selon les principes décrits à [l'article II.6.B.8](#)

II.6.C.4.7. RESOLUTION DES EGALITES :

Dans l'éventualité d'une égalité des scores, le départage se fera selon les principes décrits à [l'article II.6.B.8](#)

Tir en Campagne :

B.6.3 : Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fait de la manière suivante :

B.6.3.1 : Dans toutes les épreuves, sauf pour les égalités décrites en B.6.3.2 :

- **Individuels et équipes**

- ✓ plus grand nombre de 6
- ✓ plus grand nombre de 5

Si l'égalité subsiste, les archers sont déclarés ex-aequo avec le même rang dans le classement. Mais pour des raisons de classement (par exemple la position dans le tableau pour les phases éliminatoires), un tirage au sort décidera de la place.

B.6.3.2 :

Le départage des égalités **pour entrer dans les phases finales ou pour la progression d'une étape à l'autre de la compétition** ou dans le cas de championnats **pour l'attribution des médailles**, doit se faire par des tirs de barrage, sans prendre en considération le nombre de 6 et de 5.

Les tirs de barrage auront lieu de la manière suivante :

B.6.3.2.1 Individuels

- les adversaires tirent simultanément ;
- un tir de barrage est une volée d'1 flèche dans un temps limite de 60 secondes.
 - le plus haut score gagne ;
 - si l'égalité subsiste, la flèche la plus près du centre donne la victoire ;
- si l'égalité subsiste, on répète le tir de barrage dans les mêmes conditions.

B.6.3.2.2 Équipes

- les adversaires tirent en deux vagues ;
- un tir de barrage est une volée de 3 flèches (1 par archer, depuis leur pas de tir respectifs) dans un temps limite de 180 secondes ;
 - le plus haut total de points l'emporte ;
 - si l'égalité subsiste, l'équipe ayant la flèche la plus près du centre l'emporte ;
 - si l'égalité subsiste, l'équipe dont la deuxième flèche est située la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
 - si l'égalité subsiste, l'équipe dont la troisième flèche est située la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
- si l'égalité subsiste, on répète le tir de barrage dans les mêmes conditions.

B.6.3.2.3 Double-mixte

- les deux membres du double-mixte tirent simultanément ;
- un tir de barrage est une volée de 2 flèches (1 par archer) dans un temps limite de 60 secondes ;
 - le plus haut total de points l'emporte ;
 - si l'égalité subsiste, le double-mixte ayant la flèche la plus près du centre l'emporte ;
 - si l'égalité subsiste, le double-mixte dont la deuxième flèche est située la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
- si l'égalité subsiste, on répète le tir de barrage dans les mêmes conditions.

II.3.D.3.7 L'ETABLISSEMENT DES SCORES Application des articles du tir en campagne individuel (international) et par équipes. Dans l'éventualité d'une égalité des scores, le départage se fera selon les principes décrits à [l'article II.3.B.6.3](#).

II.3.E.3.7 L'ETABLISSEMENT DES SCORES Application des articles du tir en campagne individuel (international) et par équipes. Dans l'éventualité d'une égalité des scores, le départage se fera selon les principes décrits à [l'article II.3.B.6.3](#).

IMPACT DE LA MOTION

La motion permet d'harmoniser la notion de départage des égalités dans toutes les disciplines reconnues à l'international avec des textes similaires. Seule la valeur des flèches en fonction des disciplines change.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 23 OUI : 23 NON : 0 ABSTENTIONS : 0

Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	SAISON SPORTIVE 2026
Personne(s) en charge du suivi de la motion	VIE SPORTIVE

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_45_SPO
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	COMMISSION SPORTIVE
---	---------------------

OBJET DE LA MOTION

Article B : Définition d'une compétition sélective :

Problématiques identifiées par la Commission Sportive

1. Contrôle du nombre de compétitions par semaine

- Certains clubs ne respectent la réglementation sur le nombre de compétitions par semaine inscrites au calendrier.
- Manque de supervision des instances régionales pour valider ces compétitions.

2. Clarté des dates pour le classement sélectif

- Absence de définition précise de la date des dernières compétitions prises en compte pour l'arrêté des archers sélectionnés par discipline.
- La date du dernier week-end sélectif n'est pas mentionnée dans les règlements, mais uniquement dans les fiches éditées par la FFTA et mises en ligne sur son site.

3. Ambiguité sur la date limite des scores

- Avec la définition actuelle, un lundi peut être considéré comme faisant partie du dernier week-end sélectif, ce qui rend la date limite peu claire.

Propositions de la Commission Sportive

1. Réviser la définition d'une compétition sélective

- Intégrer dans le même article du règlement :
 - La définition claire d'une compétition sélective.
 - La date précise du dernier week-end sélectif pour chaque discipline.

2. Fixer la date limite des scores

- **Date limite** : Dimanche du dernier week-end sélectif.
- **Délai de remontée des fichiers** : Le fichier .txt doit être transmis aux serveurs avant le **lundi 23h59**.

3. Renforcer l'équité sportive lors des compétitions

- **Augmenter la présence de clubs par compétition** : l'identification du nombre de club par départ n'est pas possible dans la forme actuelle du fichier .txt
 - Passer de **2 à 3 clubs** minimum par départ.
- **Mettre en place un système de contrôle** :
 - Vérification automatique du nombre de clubs présents via le fichier .txt dans Exalto.
 - **Sanction en cas d'anomalie** : Les résultats des compétitions non conformes ne seront pas intégrés au Classement National (application stricte du règlement).
- **Responsabilité de l'arbitre** :
 - L'arbitre doit garantir la conformité de chaque départ avec le règlement (présence de 3 clubs par départ ou le départ ne peut avoir lieu), afin d'éviter toute anomalie.

Objectifs visés

- **Clarté** : Éliminer les ambiguïtés sur les dates et les règles.
- **Équité** : Assurer une représentation équilibrée des clubs et une application uniforme des règles.
- **Transparence** : Centraliser les informations dans les règlements pour éviter les interprétations divergentes.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Définition d'une compétition sélective :

- Une compétition se déroule le week-end (samedi et/ou dimanche)
- Les organisateurs peuvent ajouter une journée supplémentaire accolée au week-end (jour férié ou non). Dans ce cas, ce jour supplémentaire est considéré pour nos règlements, comme partie intégrante du week-end. Une compétition comptant pour le classement sélectif ne dépassera pas trois jours consécutifs.
- Seules les manifestations nationales ou internationales peuvent sortir de ce cadre (TNJ, Sélection Équipe de France, Manche de D1, finale des DR, Semaine des championnats de France et tous les Championnats de France).
- Les clubs, Comités Départementaux, Comités Régionaux et la FFTA ont la possibilité d'organiser des compétitions sur une seule journée en semaine.
- La participation d'archers licenciés dans un autre club est OBLIGATOIRE à chaque départ (pas plus de 2 archers d'un même club sur une même cible quel que soit le rythme de tir).

Un minimum de 6 cibles par départ devra être utilisé, excepté pour les DOM-TOM

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Définition d'une compétition sélective :

- Une compétition peut se dérouler n'importe quel jour.
- Une compétition comptant pour le classement sélectif ne dépassera pas trois jours consécutifs.
- Les conditions suivantes s'appliquent, excepté pour les DROM-COM
 - Un minimum de 6 cibles par départ devra être utilisé.
 - La participation d'archers licenciés dans 3 clubs différents est obligatoire à chaque départ (3 clubs différents à chaque départ).
 - Il ne peut pas y avoir plus de 2 archers d'un même club sur une même cible quel que soit le rythme de tir.
- L'arbitre responsable de la compétition doit garantir la conformité de chaque départ avec le règlement, afin d'éviter toute anomalie.
- Un contrôle des fichiers d'intégration des scores au classement national est effectué. En cas d'anomalie sur un départ, aucun score de ce départ ne sera intégré au classement national.

Seules les manifestations nationales ou internationales peuvent sortir de ce cadre.

Pour chaque championnat de France, 10 jours avant la date de celui-ci, et au plus tard le 31 août, il est effectué une extraction du classement national pour établir l'arrêté sélectif. Les derniers scores pris en compte dans l'arrêté sélectif sont ceux réalisés **le dimanche précédent l'arrêté**. Le fichier d'intégration des scores doit être transmis aux serveurs de la FFTA avant le **lundi 23h59**.

IMPACT DE LA MOTION

- **Clarté** : Éliminer les ambiguïtés sur les dates et les règles.
- **Équité** : Assurer une représentation équilibrée des clubs et une application uniforme des règles.
- **Transparence** : Centraliser les informations dans les règlements pour éviter les interprétations divergentes.

Développements de Résult'Arc et Ianseo pour intégrer la notion de départ dans le .txt et sur Exalto pour les contrôles des nouvelles règles.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 22

OUI : 0

NON : 0

ABSTENTIONS : 1

Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	SAISON SPORTIVE 2027 (1 ^{er} septembre 2026)
Personne(s) en charge du suivi de la motion	VIE SPORTIVE

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :

2025_46_SPO

Proposée par

(Commission, Groupe, etc)

COMMISSION SPORTIVE

OBJET DE LA MOTION

Depuis 2023, World Archery a diminué le temps de tir sur les compétitions internationales avec pour principale objectif la réduction du temps des qualifications sur les Coupes du Monde. Cela a permis de faire évoluer les programmes et de gagner une journée sur la durée totale de chaque manche.

La FFTA n'a pas fait le choix de réduire le temps de tir en raison du fait que cette situation ne concernait que les archers internationaux et non la majorité de nos pratiquants en compétition en France. Notamment, notre population S3 que l'on n'avait pas besoin de presser sur les pas de tir. Cependant, nous nous retrouvons avec très peu de situations similaires à celles retrouvées à l'international par nos archers de l'équipe de France.

La seule situation de réduction du temps de tir est mise en place par la DTN sur les épreuves de sélections spécifiques. La Commission Sportive propose d'augmenter le nombre de compétitions avec un temps de tir réduit aux compétitions susceptibles de recevoir nos meilleurs archers, c'est-à-dire les épreuves de sélection, les manches de D1, les TNJ, le championnat de France Elite et le championnat de France TAE Jeune.

Cette réduction n'est applicable qu'en TAE et nous laissons la possibilité aux régions de proposer leurs championnats régionaux sur ce format. Il est laissé le choix aux organisateurs de compétitions sélectives d'appliquer la réduction du temps de tir en le précisant sur leur invitation (mandat).

Articles impactés : uniquement en Tir à l'Arc Extérieur

II.1.B.5.4 Temps de tir et séquence de tir

Articles II.1.B.5.4.1 à article II.1.B.5.4.7

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

.../...

B.5.4 TEMPS DE TIR ET SEQUENCE DE TIR

B.5.4.1 : 20 secondes est le temps dévolu à un athlète pour tirer 1 flèche (y compris pour résoudre une égalité) lors des tirs alternés, lors des duels des Épreuves éliminatoires et finales Arcs Classiques et Arcs à Poulies.

B.5.4.2 : 40 secondes est le temps alloué au compétiteur

- pour résoudre une égalité
- pour tirer 1 flèche (flèches à rattraper)
- pour qu'une équipe mixte tire 2 flèches et pour résoudre une égalité

B.5.4.3 : 1 minute est le temps alloué à une équipe pour tirer 3 flèches (1 par archer) pour résoudre une égalité lors du tir par équipes.

B.5.4.4 : 80 secondes est le temps dévolu à une équipe mixte pour tirer 4 flèches (2 par athlètes)

B.5.4.5 : 2 minutes est le temps alloué à l'archer pour tirer une volée de 3 flèches ou à une équipe pour tirer 6 flèches.

B.5.4.6 : 4 minutes est le temps alloué à l'archer pour tirer une volée de 6 flèches.

B.5.4.7 : La période de tir peut être allongée lors de circonstances exceptionnelles

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

.../...

B.5.4 TEMPS DE TIR ET SEQUENCE DE TIR

Sur certaines compétitions et épreuves de sélections nationales identifiées (*Épreuves de sélections en Équipe de France, Manches de D1, Championnat de France Elite, TNJ et Championnat de France TAE Jeune*), le temps de tir sera celui appliqué dans la réglementation internationale. **Ce temps de tir peut être appliqué aux compétitions sélectives en le précisant bien sur le mandat de la compétition.**

Dans les articles suivants, le temps de tir appliqué au niveau international sera précédé de la mention « temps international ». Cette appellation « temps international » doit être utilisée sur les mandats des compétitions lorsque ce sont ces temps de tir qui sont appliqués.

B.5.4.1 : 20 secondes est le temps alloué lors des tirs alternés des duels des Épreuves éliminatoires et finales Arcs Classiques et Arcs à Poulies.

- à l'archer pour tirer 1 flèche
- à l'archer pour résoudre une égalité

B.5.4.2 : 40 secondes est le temps alloué

- à l'archer pour résoudre une égalité
- à l'archer pour tirer 1 flèche (X flèches à rattraper)
- pour qu'une équipe mixte tire 2 flèches et pour résoudre une égalité (situation de matchs)

Temps international :

- 30 secondes est le temps alloué
- à l'archer pour résoudre une égalité
- à l'archer pour tirer 1 flèche (X flèches à rattraper)

B.5.4.3 : 60 secondes est le temps alloué

- pour tirer 3 flèches (1 par archer) pour résoudre une égalité lors du tir par équipe.

B.5.4.4 : 80 secondes est le temps alloué

- à une équipe mixte pour tirer 4 flèches (2 par archer)

B.5.4.5 : 120 secondes est le temps alloué

- à l'archer pour tirer une volée de 3 flèches en duel.
- à l'équipe pour tirer 6 flèches en match.

Temps international :

90 secondes est le temps alloué

- à l'archer pour tirer une volée de 3 flèches en duel.

B.5.4.6 : 240 secondes est le temps alloué

- à l'archer pour tirer une volée de 6 flèches.

Temps international :

180 secondes est le temps alloué

- à l'archer pour tirer une volée de 6 flèches.

B.5.4.7 : La période de tir peut être allongée lors de circonstances exceptionnelles.

.../...

IMPACT DE LA MOTION

Cette motion permet de proposer plus de situations de temps de tir international à nos archers.

Cette motion peut pénaliser l'accès aux compétitions en temps de tir international aux para-archers.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 23 OUI : 12 NON : 3 ABSTENTIONS : 8
Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	1er JANVIER 2026
Personne(s) en charge du suivi de la motion	VIE SPORTIVE

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_47_SPO
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	COMMISSION SPORTIVE
---	---------------------

OBJET DE LA MOTION

Rappel de l'objectif des TNJ : Les TNJ ont pour objectif la préparation de nos meilleurs jeunes archers nationaux pour les échéances nationales et internationales.

Réflexion de la DTN en collaboration avec les entraîneurs de Pôles pour mieux répondre à l'objectif en fonction des catégories d'âge.

Cette proposition d'évolution vise à mieux répondre à l'objectif des TNJ en prenant en compte :

- un niveau minimal d'accès à ces compétitions nationales pour toutes les catégories, le niveau minimal par catégorie sera déterminé chaque année en début de saison
- Une différenciation du programme des TNJ entre les catégories U13 et U15 (préparation au niveau national) et les U18 et U21 (préparation au niveau national et surtout international)
- Une restructuration de l'épreuve Double Mixte pour mieux répondre à l'objectif.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

[**C.4 LES TOURNOIS NATIONAUX JEUNE \(TNJ\)**](#)

C.4.1 LE TNJ

Les TNJ sont des compétitions officielles, se déroulant sous la forme d'un TAE Discipline Internationale avec des duels et des matchs en double mixte.

• Qualifications :

Elles sont ouvertes aux licenciés jeunes de la FFTA, filles et garçons, en arc classique, dans les catégories U15, U18 et U21. Les jeunes archers de la catégorie U13 sont autorisés à participer à partir du 2ème TNJ de la saison à condition d'avoir réalisé le minima de 500 points en compétition officielle de Tir à l'Arc Extérieur Discipline Internationale.

Les jeunes archers arc à poulies peuvent participer à ces compétitions avec un nombre limité de places disponibles.

• Date :

En fonction du calendrier international, généralement entre avril et juin.

• Épreuves :

Les TNJ ont pour objectif la préparation de nos meilleurs jeunes archers nationaux pour les échéances nationales et internationales. En conséquence, une réglementation spécifique est mise en place dans l'organisation de ces compétitions.

• Règles spécifiques aux TNJ :

A l'issue d'une phase de qualifications sur un TAE Discipline Internationale à la distance adaptée à chaque catégorie, des finales individuelles seront organisées selon les principes suivants :

Finales individuelles :

Pour **toutes les catégories arc classique**, l'organisation des duels dépendra du nombre d'archers dans la catégorie.

S'il y a 28 archers et plus dans la catégorie :

On retient 28 archers.

- Les 4 premiers archers des qualifications sont directement qualifiés pour les 1/8^{ème} de finale. Les 24 archers classés de la 5^{ème} à la 28^{ème} place des qualifications tirent un 1/12^{ème} de finale.

Les vainqueurs des 1/12^{ème} de finale sont qualifiés en 1/8^{ème} de finale. Les archers éliminés en 1/12^{ème} de finale ont terminé leur compétition et sont classés 17^{ème} de la compétition.

A partir des 1/8^{ème} de finale, les archers éliminés tirent des tours de repêchage pour gagner leur place finale au classement du TNJ, selon le principe de montante/descendante détaillé ci-après :

- Les 8 archers éliminés en 1/8^{ème} de finale se rencontrent dans un tableau de repêchage pour la 9^{ème} place de la compétition.
- Les 4 archers éliminés en 1/4 de finale se rencontrent dans un tableau de repêchage pour la 5^{ème} place de la compétition.
- Les 2 archers éliminés en 1/2 finale se rencontrent sur un duel pour la 3^{ème} place de la compétition.
-

S'il y a de 14 à 27 archers dans la catégorie :

On retient 14 archers. Les 2 premiers archers des qualifications sont directement qualifiés pour les 1/4 de finale. Les 12 archers classés de la 3^{ème} à la 14^{ème} place des qualifications tirent un 1/6^{ème} de finale.

Les archers éliminés en 1/6^{ème} de finale ont terminé leur compétition.

A partir des 1/4 de finale, les archers éliminés tirent des tours de repêchage pour gagner leurs places au classement du TNJ, toujours selon le principe de montante/descendante détaillé ci-après :

- Les 4 archers éliminés en 1/4 de finale se rencontrent dans un tableau de repêchage pour la 5^{ème} place de la compétition.
- Les 2 archers éliminés en 1/2 finale se rencontrent sur un duel pour la 3^{ème} place de la compétition.

S'il y a de 8 à 13 archers dans la catégorie :

On retient 8 archers et on organise des 1/4 de finales à élimination directe.

Les 4 archers éliminés en 1/4 de finale se rencontrent dans un tableau de repêchage pour la 5^{ème} place de la compétition.

S'il y a 4 ou 7 archers dans la catégorie :

On retient 4 archers et on organise des 1/2 finales à élimination directe. Les vainqueurs se rencontrent pour la 1^{ère} place, les perdants pour la 3^{ème} place.

S'il y a moins de 4 archers :

Pas de duels organisés. Le classement final de la compétition correspond au classement des qualifications.

Pour **toutes les catégories arcs à poulies**, et afin de permettre l'organisation de duels pour le plus grand nombre, les catégories U18FCO et U21FCO seront regroupées et commenceront en 1/4 de finale. De même, pour les U18HCO et U21HCO.

S'il y a de 8 archers et plus dans la catégorie regroupée :

On retient 8 archers et on organise des 1/4 de finales à élimination directe.

S'il y a 4 ou 7 archers dans la catégorie :

On retient 4 archers et on organise des 1/2 finales à élimination directe. Les vainqueurs se rencontrent pour la 1^{ère} place, les perdants pour la 3^{ème} place.

S'il y a moins de 4 archers :

Pas de duels organisés. Le classement final de la compétition correspond au classement des qualifications.

Finales Double Mixte :

Pour les catégories **U18 et U21 arc classique et Arc à Poulies**, des matchs de double mixte sont mis en place.

L'inscription des Doubles Mixtes est libre pour les archers prenant part aux qualifications. Ils seront composés d'un homme et d'une femme tirant à la même distance et taille de blason pour les catégories U18 et U21.

Le dépôt de la composition des Doubles Mixte devra être réalisé jusqu'à une heure avant le début des qualifications du samedi matin.

Au maximum, les 8 premiers Double Mixte à l'issue des qualifications pourront prendre part aux phases finales.

3 catégories seront reconnues :

- U18 Arc Classique
- U21 Arc Classique
- U21 Arc à Poulies (regroupant les U18 et U21 Arc à Poulies)

Les finales Or des catégories U15, U18 et U21, des Doubles Mixtes et des catégories arc à poulies se font sur un terrain de finale spécifique, un duel ou match à la fois, en tir alterné. Le contexte se rapproche le plus possible des conditions rencontrées sur un terrain de finale de compétition internationale.

- **Le déroulement du TNJ**

Le programme est publié dans le Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

C.4 LES TOURNOIS NATIONAUX JEUNE (TNJ)

Les TNJ sont des compétitions officielles, se déroulant sous la forme d'un ou deux TAE Discipline Internationale avec des duels et des matchs en double mixte.

- **Qualifications :**

Elles sont ouvertes aux licenciés jeunes de la FFTA, filles et garçons, en arc classique, dans les catégories U13, U15, U18 et U21 et en arc à poulies, dans les catégories U18 et U21. Les jeunes archers dans toutes les catégories sont autorisés à participer à condition d'avoir réalisé un minima de scores en compétition officielle de Tir à l'Arc Extérieur Discipline Internationale.

Pour le 1er TNJ de la saison, le minima devra avoir été réalisé soit lors de la saison précédente (minima de la catégorie de l'archer lors de la saison précédente) ou lors de la saison en cours (minima de la catégorie de l'archer lors de la saison en cours). À partir du 2ème TNJ, le minima pris en compte sera celui de la catégorie de la saison en cours. Les minima sont établis et diffusés par la DTN. Ils seront actualisés en début de saison sportive.

- **Date :**

En fonction du calendrier international, généralement entre avril et juin.

- **Épreuves :**

Les TNJ ont pour objectif la préparation de nos meilleurs jeunes archers nationaux pour les échéances nationales et internationales. En conséquence, une réglementation spécifique est mise en place dans l'organisation de ces compétitions.

- **Règles spécifiques aux TNJ :**

Pour les catégories U13 et U15 :

La phase de qualifications est constituée d'un double TAE Discipline Internationale à la distance adaptée à chaque catégorie.

Des finales individuelles seront organisées à partir des ¼ de finales selon le principe [suivant*](#).

Pour les catégories U18 et U21 en Arc Classique et Arc à Poules :

À l'issue d'une phase de qualifications sur un TAE Discipline Internationale à la distance adaptée à chaque catégorie, des finales individuelles seront organisées selon les principes suivants :

Finales individuelles :

L'organisation des duels dépendra du nombre d'archers dans la catégorie.

S'il y a 32 archers et plus dans la catégorie :

- On retient 32 archers en 1/16^{ème} de finale.
- Les vainqueurs des matchs continuent leur progression dans le tableau jusqu'à la finale.
- Les archers éliminés en 1/16^{ème} de finale ont terminé leur compétition et sont classés 17^{ème} de la compétition.
- Les archers éliminés en 1/8^{ème} de finale ont terminé leur compétition et sont classés 9^{ème} de la compétition.
- A partir des ¼ de finale, voir [ci-dessous*](#)

S'il y a de 16 à 31 archers dans la catégorie :

- On retient 16 archers en 1/8^{ème} de finale.
- Les vainqueurs des matchs continuent leur progression dans le tableau jusqu'à la finale.
- Les archers éliminés en 1/8^{ème} de finale ont terminé leur compétition et sont classés 9^{ème} de la compétition.
- A partir des ¼ de finale, voir [ci-dessous*](#)

S'il y a de 8 à 15 archers dans la catégorie :

- On retient 8 archers en ¼ de finale.
- A partir des ¼ de finale, voir [ci-dessous*](#)

S'il y a de 4 à 7 archers dans la catégorie :

- On retient 4 archers et on organise des 1/2 finale selon le principe suivant :
- Les 2 archers éliminés en ½ finale se rencontrent sur un duel pour la 3^{ème} place de la compétition.

S'il y a moins de 4 archers dans la catégorie :

Pas de duels organisés. Le classement final de la compétition correspond au classement des qualifications.

***Pour toutes les catégories où il y a plus de 8 archers participants, à partir des 1/4 de finale :**

Les archers éliminés en 1/4 de finale tirent des tours de repêchage pour gagner leur place finale au classement du TNJ, selon le principe de montante/descendante détaillé ci-après :

- Les 4 archers éliminés en 1/4 de finale se rencontrent dans un tableau de repêchage pour la 5^{ème} place de la compétition.
- Les 2 archers éliminés en 1/2 finale se rencontrent sur un duel pour la 3^{ème} place de la compétition.

Pour **toutes les catégories arcs à poulies**, et afin de permettre l'organisation de duels pour le plus grand nombre, les catégories U18FCO et U21FCO seront regroupées. De même, pour les U18HCO et U21HCO.

Sur le même principe et pour toutes les catégories, il est possible de regrouper les hommes et les femmes en une seule catégorie.

Finales Double Mixte :

Pour les catégories **U18 et U21 Arc Classique et Arc à Poulies**, des matchs de double mixte sont mis en place.

4 doubles mixtes sont qualifiés dans chaque catégorie.

Le principe de constitution des doubles est le suivant :

- 1^{ère} femme et 4^{ème} homme des qualifications = Double 1
- 2^{ème} femme et 3^{ème} homme des qualifications = Double 2
- 3^{ème} femme et 2^{ème} homme des qualifications = Double 3
- 4^{ème} femme et 1^{er} homme des qualifications = Double 4

En fonction du classement des qualifications obtenu, un tableau de matchs est établi à partir des 1/2 finales.

3 catégories seront reconnues :

- U18 Arc Classique
- U21 Arc Classique
- Arc à Poulies

Terrain des finales

Les finales Or des catégories U18 et U21 Arc Classique et Arc à Poulies et les finales Bronze et Or des Doubles Mixtes se font sur un terrain de finale spécifique, un duel ou un match à la fois, en tir alterné. Le contexte se rapproche le plus possible des conditions rencontrées sur un terrain de compétition internationale.

• Le déroulement du TNJ

Le programme est publié dans le Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

IMPACT DE LA MOTION

La motion permet une évolution du règlement des TNJ prenant en compte les attentes de préparation de nos meilleurs jeunes pour les échéances futures.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 23 OUI : 20 NON : 0 ABSTENTION(S) : 0

Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	1^{er} JANVIER 2026
Personne(s) en charge du suivi de la motion	VIE SPORTIVE

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_48_SPO
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	COMMISSION SPORTIVE
---	---------------------

OBJET DE LA MOTION

Article II.2.C.3.4 Le championnat de France Jeunes par équipes de club (finales par équipes – Arc Classique)

Il est proposé au Conseil d'administration de ré intégrer les archers uniquement sélectionnés en équipe sur la phase de qualifications du championnat de France Jeune individuel. Seuls les archers qualifiés individuellement au championnat de France pourront prendre part aux phases finales individuelles comme cela se passe pour les qualifiés uniquement au championnat de France Double Mixte.

Afin de protéger la formation des jeunes archers dans nos clubs et éviter le recrutement de jeunes archers étrangers pour renforcer les équipes, la Commission Sportive propose d'intégrer le fait que les membres des équipes soient de nationalité française

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

I.C.1

.../...

Dans les championnats de France par équipe de clubs, un seul archer étranger est autorisé par équipe.

.../...

C.3.4. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES PAR ÉQUIPES DE CLUBS (FINALES PAR ÉQUIPES – ARC CLASSIQUE)

Ce championnat regroupe les disciplines suivantes : *Tir à l'arc Extérieur (2x30m – 2x40m – 2x60m - 2x70m)*, et il intègre le Championnat de France par Equipe de Clubs.

Toutes ces particularités sont traitées dans ce chapitre.

- Catégories, nombre d'équipes, blasons et distances de tir

Jeunes (U13 et U15)	16 équipes	Blasons de 80cm	30m
Garçons (U18 et U21)	16 équipes	Blasons de 122cm	60m
Filles (U18 et U21)	16 équipes	Blasons de 122cm	60m

Les équipes de club seront sélectionnées, dans chaque catégorie, selon les classements nationaux suivants :

Jeunes (Mixte) : classement national U13 et U15

Garçons : classement national U18 et U21

Filles : classement national U18 et U21

Pas de sur-classement ponctuel possible.

- Procédure d'inscription pour les équipes

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe) à condition que le ou les archers remplacés ne participent pas à l'ensemble du championnat.

Dans tous les cas, les archers composant l'équipe doivent apparaître au classement national "Tir à l'arc Extérieur" dans leur catégorie respective à la date de l'arrêté du sélectif de ce championnat.

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat. Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

- Déroulement de cette phase

Les tirs de qualification des équipes se réalisent le jour 3, lors d'une phase de qualification spécifique sur une série de 36 flèches à 30 m pour les U13/U15 et à 60 m pour les U18/U21.

- Classement des équipes

A l'issue de la phase de qualification, les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 16^{ème} place.

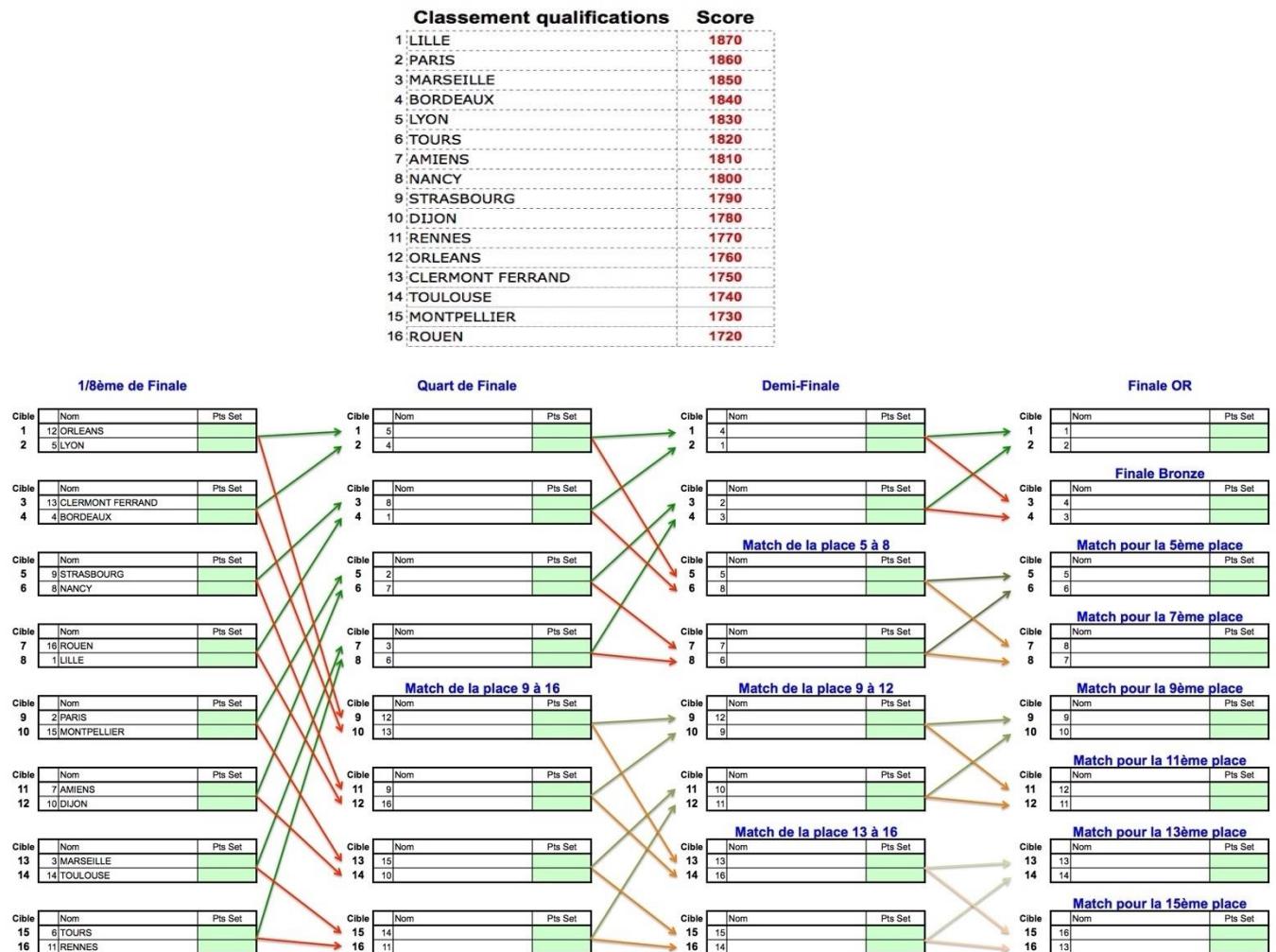
On constitue un tableau à élimination directe à partir des 8^{ème} de finale puis on applique le principe de la montante / descendante.

Les équipes gagnantes des 8^{ème} de finale sont qualifiées en 1/4 de finale.

Les équipes perdantes se retrouvent dans un tableau de repêchage pour la 9^{ème} place.

A l'issue du 2^{ème} match, on applique le même principe de montante / descendante jusqu'à arriver au 4^{ème} et dernier match qui détermine le classement final des équipes sur le championnat de France Jeunes par équipe de club (de la 1^{ère} à la 16^{ème} place), selon le tableau suivant :

Tableau de suivi du championnat de France Jeune par équipe de Club :



Ce championnat regroupe les disciplines suivantes : *Tir à l'arc Extérieur (2x30m – 2x40m – 2x60m - 2x70m)*, et il intègre le Championnat de France Jeune TAE.

Toutes ces particularités sont traitées dans ce chapitre.

- **Catégories, nombre d'équipes, blasons et distances de tir des matchs**

Jeune (U13 et U15)	16 équipes	Blasons de 80cm	30m
Garçon (U18 et U21)	16 équipes	Blasons de 122cm	60m
Fille (U18 et U21)	16 équipes	Blasons de 122cm	60m

Les équipes de club seront sélectionnées, dans chaque catégorie, selon les classements nationaux suivants :

Jeune (Mixte) :	classement national U13 et U15
Garçon :	classement national U18 et U21
Fille :	classement national U18 et U21

Pas de sur-classement ponctuel possible.

- **Procédure d'inscription pour les équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe) **à condition que le ou les archers remplacés ne participent pas à l'ensemble du championnat.**

Dans tous les cas, les archers composant l'équipe doivent **apparaître au classement national "Tir à l'arc Extérieur" International dans leur catégorie respective** à la date de l'arrêté du sélectif de ce championnat.

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat. Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

- **Déroulement de cette phase**

Les tirs de qualification des équipes se réalisent le jour 1, lors des qualifications individuelles du championnat de France Jeune TAE.

Dans chacune des 3 catégories :

1. Une équipe est composée de minimum 3 archers, maximum 4 archers, licenciés dans le même club (règle des transferts appliquée).
2. Une équipe de club est composée
 - En premier avec les archers choisis parmi ceux participant au championnat de France individuel.
 - Puis complétée éventuellement par le nombre d'archers permettant d'obtenir une équipe complète entre 1 et 4 archers inscrit(s) par le club.
3. Les archers qualifiés pour représenter leur club au championnat de France par équipe de club Jeune participent à la phase de qualification du championnat de France Jeune Individuel.
S'ils font partie des archers qualifiés individuellement au championnat de France Jeune, ils pourront prendre part, en cas de qualification, aux phases finales individuelles du championnat de France Jeune. Dans le cas contraire, ils ne participeront qu'à la phase de qualifications et ne seront pas classés individuellement au championnat de France Jeune.
4. A l'issue de la phase de qualification du championnat de France Jeune individuel, un classement est réalisé en prenant, pour un même club, les scores des archers composant l'équipe du club.
5. Les 16 équipes participantes par catégorie sont qualifiées dans un tableau final à élimination directe.
6. Une seule équipe par club et par catégorie peut participer au championnat de France par équipe de club Jeune.

- **Classement des équipes**

A l'issue de la phase de qualification, les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 16^{ème} place.

On constitue un tableau à élimination directe à partir des 8^{ème} de finale puis on applique le principe de la montante / descendante.

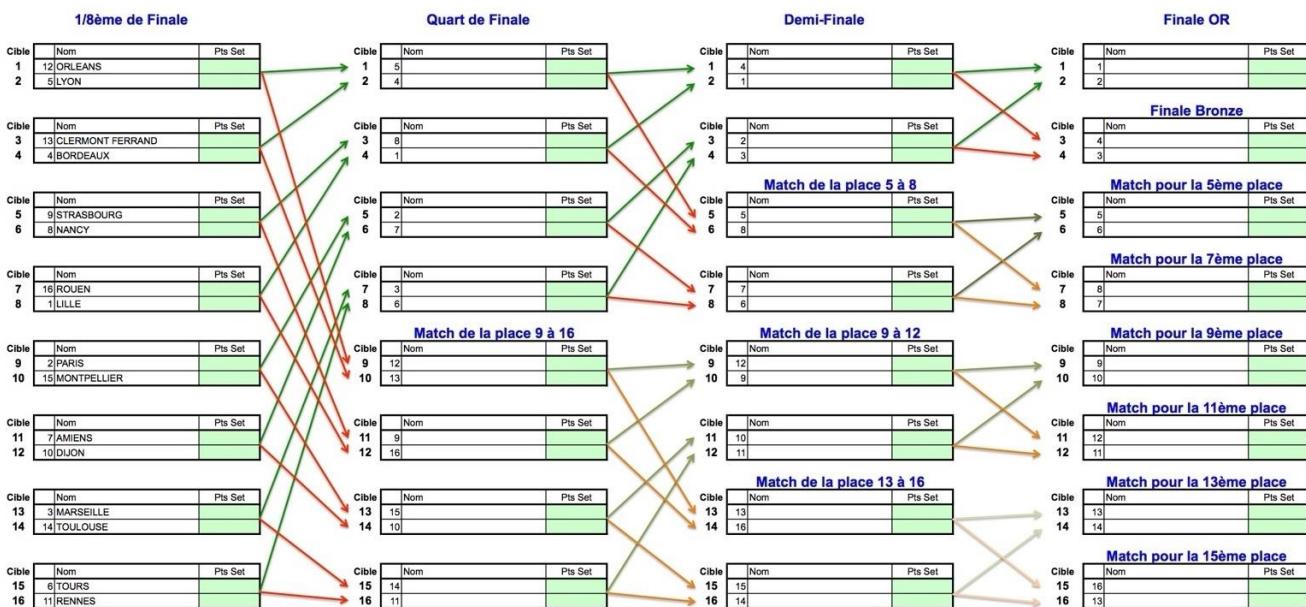
Les équipes gagnantes des 8^{ème} de finale sont qualifiées en 1/4 de finale.

Les équipes perdantes se retrouvent dans un tableau de repêchage pour la 9^{ème} place.

A l'issue du 2^{ème} match, on applique le même principe de montante / descendante jusqu'à arriver au 4^{ème} et dernier match qui détermine le classement final des équipes sur le championnat de France Jeunes par équipe de club (de la 1^{ère} à la 16^{ème} place), selon le tableau suivant :

Exemple de tableau de suivi du championnat de France Jeune par équipe de Club :

Classement qualifications		Score
1	LILLE	1870
2	PARIS	1860
3	MARSEILLE	1850
4	BORDEAUX	1840
5	LYON	1830
6	TOURS	1820
7	AMIENS	1810
8	NANCY	1800
9	STRASBOURG	1790
10	DIJON	1780
11	RENNES	1770
12	ORLEANS	1760
13	CLERMONT FERRAND	1750
14	TOULOUSE	1740
15	MONTPELLIER	1730
16	ROUEN	1720



S'il y a moins de 16 équipes présentes dans une catégorie, toutes les équipes sont qualifiées pour les matchs et chaque équipe commence ses matchs à sa place des qualifications dans le tableau. En cas de match à vide, les équipes participantes sont considérées comme gagnantes du match et sont qualifiées directement pour le tour suivant.

Les équipes classées 1^{ère} sont déclarées :

CHAMPION DE FRANCE JEUNE (MIXTE) PAR EQUIPE DE CLUB
CHAMPION DE FRANCE GARÇON PAR EQUIPE DE CLUB
CHAMPIONNE DE FRANCE FILLE PAR EQUIPE DE CLUB

IMPACT DE LA MOTION

Ré intégration des jeunes participants au championnat de France par équipe de club sur la phase de qualifications du championnat de France Individuel.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 19 OUI : NON : ABSTENTIONS : 4
 Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	Saison Sportive 2026
Personne(s) en charge du suivi de la motion	VIE SPORTIVE

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_49_SPO
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	COMMISSION SPORTIVE
---	---------------------

OBJET DE LA MOTION

Problématiques identifiées par la Commission Sportive

Les championnats de France Elite, mis en place en 2020 mais effectif en 2022, dans les 4 disciplines reconnues au niveau international (Tir à 18m, TAE, Tir en Campagne et Tir sur Cibles 3D) ont du mal à répondre à l'objectif initial (proposer un championnat de France pour nos meilleurs archers en vue de les préparer aux championnats internationaux). En raison des calendriers sportifs de chacun, nous avons des difficultés à nous garantir la participation de nos internationaux sur certains championnats. Cette situation fait que nous vendons un championnat Elite à nos organisateurs et aux partenaires locaux de ceux-ci sans avoir notre élite. Dans les disciplines de parcours, ce type de championnat est mal compris et donne l'impression aux participants du championnat de France par catégorie de participer à un championnat de « seconde zone ».

Pour ces différentes raisons, la Commission Sportive propose une refonte des championnats de France. Les championnats de France par catégorie d'âge évolueront pour garder un fort intérêt sportif avec notamment des duels et une arène de finales. En TAE Inter (discipline Olympique), la Commission Sportive propose de remettre en place un championnat-Elite, réunissant les meilleurs archers, de U18 à S3, pour continuer à proposer une situation de terrain des finales spécifiques pour nos archers internationaux et pouvoir maintenir le championnat de France Double Mixte sur ce championnat.

Dans chaque discipline, les articles concernés vont être modifiés pour rendre nos règlements conformes à l'objectif visé.

Articles modifiés par motion :

Règlements Généraux :

I.C.5.1.2

Règlements Spécifiques :

Tir à l'Arc Extérieur

Tir à 18m

II.2.C.1.1 Championnat de France Adulte en tir à 18m

Tir en campagne

II.3.C. Règlements spécifiques des épreuves fédérales

Tir sur Cibles 3D

II.6.C. Règlements spécifiques des épreuves fédérales

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

.../...

C.5.1.2 SELECTION : MODE DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE ET AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DE : TIR A 18M, TIR A L'ARC EXTERIEUR, TIR EN CAMPAGNE, PARCOURS NATURE ET TIR SUR CIBLES 3D ET PARTIR A L'ARC

- Il est tenu un classement national individuel établi sur **la base des 3 meilleurs scores pour toutes les catégories**.

Lecture du classement :

Les classements nationaux et l'arrêté sélectif individuel pour tous les Championnats de France sont établis sur **la moyenne des 3 meilleurs scores**.

- Les classements nationaux sont consultables sur Internet www.ftta.fr. Les classements évoluent tout au long de la saison, en fonction de la rentrée des scores.
- Chaque archer désirant participer à tous les Championnats de France doit faire une demande d'inscription spontanée (pré-inscription). La FFTA publie, chaque année, les modalités d'inscription. Les classements nationaux permettent aux archers de connaître leur sélection ou non.
- La période des classements nationaux débute le 1^{er} septembre et s'arrête le 31 août suivant.

Conditions de participation au Championnat Elite et Championnat de France d'une discipline :

10 jours avant la date du championnat de France, et au plus tard le 31 août, il est effectué une extraction du classement national pour établir l'arrêté sélectif.

- Dans toutes les disciplines :

Lors de sa pré-inscription, l'archer doit choisir l'arme avec laquelle il va concourir. Un tableau officiel des quotas est publié par la Fédération chaque année

Pour la discipline Parcours Nature :

Pour participer au Championnat de France, il faut entrer dans les "n" premiers de l'arrêté sélectif.

Pour le Tir à 18m, le Tir à l'Arc Extérieur, le Tir en Campagne et le Tir 3D :

Pour les Championnats de France Elite, le quota détermine une place au Classement National.

Pour être sélectionné à un championnat de France Elite, l'archer doit être pré inscrit et sa place au classement national doit être dans le quota prévu pour la catégorie ouverte à ce championnat.

Afin d'assurer un nombre de participants proche du quota, une zone tampon de sélection est prévue en fonction des quotas.

Détermination de la Zone Tampon en fonction des quotas :

QUOTAS	ZONE TAMPON
< OU = A 4	2
< OU = A 16	4
> A 16	8

Exemple : si le quota est de 40 et la Zone Tampon de 8, on recherche 40 archers préinscrits jusqu'à la 48^{ème} place.

La valeur de la Zone Tampon peut être modulée en cas de concomitance entre la date du championnat de France et un championnat international.

Pour les Championnats de France, les sélectionnés sont les archers préinscrits jusqu'à concurrence des quotas.

Dans chaque discipline, pour participer au championnat de France Elite, il faut entrer dans les "n" premiers de l'arrêté sélectif. Un tableau officiel des quotas est publié par la Fédération chaque année.

La suite de l'arrêté sélectif permet de déterminer les archers sélectionnés pour le Championnat de France.

Cas particulier de la discipline Tir à 18m :

La pré-inscription en Tir à 18m pour les archers des catégories S1, S2 et S3 en Arc Classique et en Arc à Poulies et de la catégorie Scratch Arc Nu permet aux archers de concourir soit au championnat de France Elite en Tir à 18m, soit au championnat de France Adulte en Tir à 18m par catégorie d'âge en fonction de leur position au classement National "Toutes catégories".

Pour participer au Championnat de France Elite en Tir à 18m :

- il faut être préinscrit en Tir à 18m
- il faut être dans la limite du quota du Championnat de France Elite en Tir à 18m

Pour participer au Championnat de France Adulte en Tir à 18m :

- il faut être préinscrit en Tir à 18m.
- il ne faut pas être sélectionné au championnat de France Elite en Tir à 18m
- il faut être dans la limite du quota du Championnat de France Adulte en Tir à 18m dans sa catégorie d'âge.

Cas particulier de la discipline Tir à l'Arc Extérieur :

La pré-inscription en Tir à l'Arc Extérieur distances Internationales pour les archers des catégories S1, S2 et S3 en Arc Classique et en Arc à Poulies permet aux archers de concourir soit au championnat de France Elite TAE, soit au championnat de France TAE distances internationales en fonction de leur position au classement National "Toutes catégories".

Les S3 (ainsi que les U18) peuvent participer à ce championnat « Toutes Catégories » Classique dans la mesure où :

- ✓ Ils ont réalisé des scores à 70 m (pour apparaître au classement "Toutes Catégories")

Ces scores réalisés à 70 m seront pris en compte :

- Pour le classement « Toutes Catégories »
- Pour les scores sélectifs à 60 m de leur catégorie

La pré-inscription en TAE Distances Internationales ne permet pas de se pré-inscrire en TAE Distances Nationales et inversement. Le choix entre TAE Distances Internationales et TAE Distances Nationales se fait au moment de la pré-inscription.

Pour participer au Championnat de France TAE Distances Internationales :

- il faut être préinscrit en TAE Distances Internationales
- il ne faut pas être sélectionné au championnat de France Elite
- il faut être dans la limite du quota du Championnat de France TAE Distances Internationales.

Pour le Championnat de France Distances Nationales (50 m sur blason de 122 cm) :

- il faut être préinscrit en TAE Distances Nationales
- il faut être dans la limite du quota du Championnat de France TAE Distances Nationales.

Pour les deux disciplines Tir à 18m et Tir à l'arc Extérieur :

Les jeunes archers des catégories U18 et U21 Arc Classique et Arc à Poulies ont la possibilité de se pré inscrire dans la catégorie Elite et dans leur catégorie d'âge. Ainsi, en fonction de leur classement, les U18 et U21 peuvent, s'ils le souhaitent, participer au championnat de France Elite et au championnat de France dans leur catégorie d'âge.

- Les scores des Championnats de France, des finales nationales, des épreuves de sélections en équipe nationale et des compétitions et championnats internationaux se déroulant après la date du 31 août, seront intégrés rétroactivement sur la saison à laquelle le championnat est rattaché.
- Pour les archers des DOM-TOM, les classements sélectifs seront arrêtés avant les dates d'arrêt des classements sélectifs nationaux. Les archers des DOM-TOM entrant dans les quotas gagneront leur sélection. Les dates d'arrêt de ces classements seront précisées chaque année lors de la publication du calendrier national.

Cas particulier pour le Championnat de France Para-tir à l'arc TAE :

Les para-archers peuvent se préinscrire soit au championnat de France de Para-tir à l'arc TAE Distances Nationales, soit au championnat de France de Para-tir à l'arc TAE Distances Internationales. Le classement national et l'arrêté sélectif individuel pour le Championnat de France Para-tir à l'arc TAE est établi **sur la moyenne des 2 meilleurs scores** en relation avec la discipline choisie.

.../...

C.1.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE TIR A L'ARC EXTERIEUR (TOUTES CATEGORIES) INDIVIDUEL POUR LES ARCS CLASSIQUES ET ARCS A POULIES

- **Qualifications**

Les règles de sélection sont mentionnées au [Chapitre I - Les Règlements Généraux – Article C.5.1.2](#)

- **Date**

En fonction du calendrier international, généralement entre juillet et septembre.

- **Epreuves**

Ce championnat décerne 4 titres :

CHAMPION DE FRANCE ELITE TIR A L'ARC EXTERIEUR ARC CLASSIQUE
CHAMPIONNE DE FRANCE ELITE TIR A L'ARC EXTERIEUR ARC CLASSIQUE

CHAMPION DE FRANCE ELITE TIR A L'ARC EXTERIEUR ARC A POULIES
CHAMPIONNE DE FRANCE ELITE TIR A L'ARC EXTERIEUR ARC A POULIES

Les catégories de licence : U18, U21, seniors 1, seniors 2, seniors 3 sont regroupés dans une seule et même catégorie de participation et disputent le même titre (**classement "Toutes Catégories"**).

Les U18 et les seniors 3 peuvent participer à ce championnat « Toutes Catégories » Classique dans la mesure où :

- ✓ Ils ont réalisé des scores à 70 m (pour apparaître au classement "Toutes Catégories")

Ces scores réalisés à 70 m seront pris en compte :

- Pour le classement « Toutes Catégories »
- Pour les scores sélectifs à 60 m de leur catégorie

- **Distances** : 70 m pour les Arcs Classiques et 50 m pour les Arcs à Poulies

- **Participation et sélection des archers** :

Se rapporter au tableau officiel des quotas des sélectionnés et au calendrier fédéral officiel.

- **Le déroulement du championnat**

Le programme est publié dans le Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

.../...

C.1.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE EN TIR A 18M (TOUTES CATEGORIES) POUR LES ARCS CLASSIQUES, ARCS A POULIES ET ARCS NUS ET LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ADULTE EN TIR A 18M PAR CATEGORIE D'AGE.

- **Qualifications**

Les règles de sélection sont mentionnées au [Chapitre I - Les Règlements Généraux – Article C.5.1.2](#)

- **Date**

En fonction du calendrier international, généralement entre fin février et début mars.

- **Epreuves**

Le championnat de France Elite décerne 6 titres :

CHAMPION DE FRANCE ELITE TIR À 18M ARC NU
CHAMPIONNE DE FRANCE ELITE TIR A 18M ARC NU
CHAMPION DE FRANCE ELITE TIR À 18M ARC CLASSIQUE
CHAMPIONNE DE FRANCE ELITE TIR A 18M ARC CLASSIQUE
CHAMPION DE FRANCE ELITE TIR À 18M ARC A POULIES
CHAMPIONNE DE FRANCE ELITE TIR À 18M ARC A POULIES

Les X meilleur(e)s archers des catégories U18, U21, seniors 1, seniors 2, seniors 3 au classement national "Toutes catégories" en Arc Classique et en Arc à Pouliés sont regroupées dans une seule et même catégorie de participation et disputent le même titre (**classement "Toutes Catégories"**). Les X meilleur(e)s archers de la catégorie Scratch Arc Nu participent pour le titre de champion(ne) de France Elite Arc Nu.

Le championnat de France Adulte en Tir à 18m par catégorie d'âge décerne des titres de CHAMPION DE France TIR À 18m à chacune des catégories ouvertes sur ce championnat (cf : **Les catégories concernées** (Arc Classique, Arc à Pouliés et Arc Nu) : voir [Article A.7](#) ci-dessus – Catégories officielles.)

- **Distance** : le tir se déroule entièrement à 18m.
- **Blasons** : La phase de qualification pour les Arcs Classique et les Arcs à Pouliés se fait sur des blasons triples verticaux et sur blason unique pour les Arcs Nus correspondant à la catégorie. Toutes les phases finales se font sur des blasons triples verticaux.
- **L'entraînement** : l'entraînement officiel : le premier jour de la compétition, sur le terrain de compétition, selon les horaires prévus par l'organisateur.
- **Participation et sélection des archers** : Se rapporter au tableau officiel des quotas des sélectionnés et au calendrier fédéral officiel.
- **Le déroulement du championnat** : Le programme est publié dans le Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

.../...

Tir en Campagne (ensemble des articles II.3.C.)

[C.1](#) Les compétitions sélectives pour les compétitions nationales

[C.2](#) Les périodes de sélection et les sélections à réaliser

[C.3](#) Le Championnat de France Elite de Tir en Campagne

[C.4](#) Le Championnat de France de Tir en Campagne

[C.5](#) Divers

[C.6](#) Le rôle du Délégué FFTA

Tir sur Cibles 3D (Articles II.6.C.1 et II.6.C.2)

[C.1](#) Le Championnat de France Elite de Tir 3D Individuel

[C.2](#) Le Championnat de France de Tir 3D

.../...

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

.../...

C.5.1.2 SELECTION : mode de sélection aux championnats de France individuels de : tir à 18m, tir à l'arc extérieur, tir en campagne, parcours nature et tir sur cibles 3d et para-tir à l'arc

- Il est tenu un classement national individuel établi sur la **base des 3 meilleures scores pour toutes les catégories**.

Lecture du classement :

Les classements nationaux et l'arrêté sélectif individuel pour tous les Championnats de France sont établis sur la **moyenne des 3 meilleures scores**.

- Les classements nationaux sont consultables sur Internet www.ffta.fr. Les classements évoluent tout au long de la saison, en fonction de la rentrée des scores.
- La période des classements nationaux débute le 1^{er} septembre et s'arrête le 31 août suivant.

Tout archer souhaitant participer aux Championnats de France doit :

- Effectuer une pré-inscription** entre les dates fixées par la FFTA, sous réserve d'avoir réalisé un score dans la discipline concernée. Si la pré-inscription n'est pas réalisée dans les délais prévus, il n'y a pas de possibilités de rattrapage.

Lors de sa pré-inscription, l'archer doit choisir l'arme avec laquelle il va concourir.

- Se référer aux modalités annuelles** publiées par la FFTA, qui précisent les conditions d'éligibilité et les procédures.

- Vérifier sa position au classement** via les classements nationaux.

- Conditions de participation au Championnat de France** :

Dans toutes les disciplines :

Un tableau officiel des quotas est publié par la Fédération chaque année.

L'arrêté sélectif est effectué à partir d'une extraction du classement national 10 jours avant la date du championnat de France, et au plus tard le 31 août.

Cet arrêté permet de déterminer la liste des sélectionnés au championnat de France parmi les "n" premiers de l'arrêté sélectif. Les sélectionnés sont les archers préinscrits jusqu'à concurrence des quotas.

Cas particulier de la discipline Tir à l'Arc Extérieur :

Dans cette discipline, pour le Tir à l'Arc Extérieur Distances Internationales, il existe des championnats de France par catégorie d'âge, pour les Jeunes de U13 à U21 d'une part et pour les Adultes de S1 à S3 d'autre part ainsi qu'un championnat de France Toutes catégories "Elite" pour les U18 à S3 tirant à 70m sur blason de 122cm pour les Arcs Classique et à 50m sur blason de 80cm pour les Arcs à Poulies.

Pour les U18, U21, S1, S2 et S3, les archers ont la possibilité de se pré-inscrire dans le championnat de leur catégorie d'âge et au championnat de France "Elite".

Les U18 et S3 peuvent participer à ce championnat « Toutes Catégories » Classique dans la mesure où :

- ✓ Ils ont réalisé des scores à 70 m (pour apparaître au classement "Toutes Catégories")

Ces scores réalisés à 70 m seront pris en compte :

- Pour le classement « Toutes Catégories »
- Pour les scores sélectifs à 60 m de leur catégorie

Pour les championnats de France le choix entre TAE Distances Internationales et TAE Distances Nationales se fait au moment de la pré-inscription.

Pour participer au Championnat de France TAE Distances Internationales :

- il faut être préinscrit en TAE Distances Internationales
- il faut être dans la limite du quota du Championnat de France TAE Distances Internationales.

Pour le Championnat de France Distances Nationales (50 m sur blason de 122 cm) :

- il faut être préinscrit en TAE Distances Nationales
- il faut être dans la limite du quota du Championnat de France TAE Distances Nationales.

Pour participer au Championnat de France TAE Distances Internationales "Elite" :

- il faut être préinscrit en TAE Distances Internationales "Elite"
- il faut être dans la limite du quota du Championnat de France TAE Distances Internationales "Elite".

- Les scores des Championnats de France, des finales nationales, des épreuves de sélections en équipe nationale et des compétitions et championnats internationaux se déroulant après la date du 31 août, seront intégrés rétroactivement sur la saison à laquelle le championnat est rattaché.
- Pour les archers des DROM-COM, les classements sélectifs seront arrêtés avant les dates d'arrêt des classements sélectifs nationaux. Les archers des DROM-COM entrant dans les quotas gagneront leur sélection. Les dates d'arrêt de ces classements seront précisées chaque année lors de la publication du calendrier national.

Cas particulier pour le Championnat de France Para-tir à l'arc TAE :

Les para-archers peuvent se préinscrire soit au championnat de France de Para-tir à l'arc TAE Distances Nationales, soit au championnat de France de Para-tir à l'arc TAE Distances Internationales. Le classement national et l'arrêté sélectif individuel pour le Championnat de France Para-tir à l'arc TAE est établi **sur la moyenne des 2 meilleurs scores** en relation avec la discipline choisie.

.../...

C.1.1 Le Championnat de France **Elite Tir à l'Arc Extérieur (toutes catégories) INDIVIDUEL pour les Arcs Classiques et Arcs à Pouliés**

- **Qualifications**

Les règles de sélection sont mentionnées au [Chapitre I - Les Règlements Généraux – Article C.5.1.2](#)

- **Date**

En fonction du calendrier international, généralement entre juillet et septembre.

- **Epreuves**

Ce championnat décerne 4 titres :

CHAMPION DE FRANCE ELITE TIR A L'ARC EXTERIEUR ARC CLASSIQUE
CHAMPIONNE DE FRANCE **ELITE TIR A L'ARC EXTERIEUR ARC CLASSIQUE**

CHAMPION DE FRANCE ELITE TIR A L'ARC EXTERIEUR ARC A POULIES
CHAMPIONNE DE FRANCE **ELITE TIR A L'ARC EXTERIEUR ARC A POULIES**

Les catégories de licence : U18, U21, seniors 1, seniors 2, seniors 3 sont regroupés dans une seule et même catégorie de participation et disputent le même titre (**classement "Toutes Catégories"**).

Les U18 et les seniors 3 peuvent participer à ce championnat « Toutes Catégories » Classique dans la mesure où :

- ✓ Ils ont réalisé des scores à 70 m (pour apparaître au classement "Toutes Catégories")

Ces scores réalisés à 70 m seront pris en compte :

- Pour le classement « Toutes Catégories »
- Pour les scores sélectifs à 60 m de leur catégorie

- **Distances** : 70 m pour les Arcs Classiques et 50 m pour les Arcs à Pouliés

- **Participation et sélection des archers** :

- Se rapporter au tableau officiel des quotas des sélectionnés et au calendrier fédéral officiel.
- **Le déroulement du championnat**

Le programme est publié dans le Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

.../...

C.1.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ADULTE EN TIR A 18M PAR CATEGORIE D'AGE.

- **Qualifications**

Les règles de sélection sont mentionnées au [Chapitre I - Les Règlements Généraux – Article C.5.1.2](#)

- **Date**

En fonction du calendrier international, généralement entre fin février et début mars.

- **Epreuves**

Le championnat de France Adulte en Tir à 18m par catégorie d'âge décerne des titres de Champion de France Tir à 18m à chacune des catégories ouvertes sur ce championnat (cf : **Les catégories concernées** (Arc Classique, Arc à Poulies et Arc Nu) : voir [Article A.7](#) ci-dessus – Catégories officielles.)

- **Distance** : le tir se déroule entièrement à 18m.
- **Blasons** : La phase de qualification pour les Arcs Classique et les Arcs à Poulies se fait sur des blasons triples verticaux et sur blason unique pour les Arcs Nus correspondant à la catégorie. Toutes les phases finales se font sur des blasons triples verticaux.
- **L'entraînement** : l'entraînement officiel (non obligatoire) : le premier jour de la compétition, sur le terrain de compétition, selon les horaires prévus par l'organisation.
- **Participation et sélection des archers** : Se rapporter au tableau officiel des quotas des sélectionnés et au calendrier fédéral officiel.
- **Le déroulement du championnat** : Le programme est publié dans le Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

.../...

Tir en Campagne

Modification du sommaire

[C.1](#) Les compétitions sélectives pour les compétitions nationales

[C.2](#) Les Championnats de France de Tir en Campagne

C. RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Toutes les règles, énoncées dans les Règlements Généraux (chapitre I) et dans les Règlements Sportifs concernant le tir en campagne (chapitre II.3.), s'appliquent lors des compétitions régies sous réglementation française, hormis ce qui est publié dans ce chapitre.

C.1 LES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES POUR LES COMPÉTITIONS NATIONALES

C.1.1 LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Un archer, qui a participé à l'élaboration d'un parcours comportant des éléments inconnus, ne peut pas être classé, ni prétendre à une sélection pour une compétition nationale, ni à une sélection dans une équipe de club, de département ou de région.

C.1.2 IMPLANTATION DES PARCOURS

Lors d'une compétition avec 12 cibles à distances connues et 12 cibles à distances inconnues, l'ordre d'implantation des cibles est laissé à l'initiative de l'organisateur, tout en respectant leur nombre, les distances et la taille des blasons. Le panachage des cibles est autorisé.

Les pas de tir en « dégradé » et les cibles en « éventail » ne sont pas autorisés.

Lors d'une compétition sur 2 jours, le parcours aux distances inconnues devra être différent le 2ème jour, sous le contrôle de la Commission des Arbitres, sinon seul le premier parcours sera pris en compte pour le classement national.

Le total des distances de tir à respecter sur les parcours aux distances inconnues devra être dans la fourchette ci-dessous :

- 12 cibles piquets rouges entre 300m et 330m
- 12 cibles piquets bleus entre 220m et 244m
- 12 cibles piquets blancs entre 192m et 212m

Pour des compétitions à faible participation, moins de 48 participants, il sera possible d'implanter un parcours de 12 cibles. Elles seront tirées en premier en inconnues, repiquetées et tirées en connues ensuite. Cet ordre est obligatoire. Le module de 12 cibles est celui des 4 fois 3 blasons de 20, 40, 60, et 80 cm aux distances correspondantes à l'article A.7.4. Une heure trente au maximum est donnée à l'organisateur pour repiquer.

Pour le classement national (individuel, en double-mixte, par équipes de club), ne sont pris en compte que les scores réalisés sur des parcours de 24 cibles avec 12 inconnues + 12 connues.

C.1.3 Temps de tir

Un temps limite de 180 secondes par cible sera autorisé à partir du moment où l'archer prendra sa position au poste de tir, ce qu'il doit faire le plus rapidement possible, dès que le poste de tir est libre.

C.1.4 : Un appareil de photographies peut être emporté. Son utilisation n'est autorisée qu'une fois le tir de la volée de 3 flèches terminée et lorsque le compétiteur a quitté le pas de tir. Ne sont permis que les appareils strictement photos, les autres appareils restent interdits, notamment les téléphones mobiles.

C.2 LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE TIR EN CAMPAGNE

C.2.1 LE DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

Organisation : pour accueillir l'ensemble des catégories celles-ci sont regroupées le 1er et 2ème jour ou les 3ème et 4ème jour selon la catégorie. Pour un archer la compétition dure deux jours.

Jour d'accueil : greffe + entraînement

Catégories U13 à U18 par arme

1er jour : premier parcours - classement provisoire

2ème jour : deuxième parcours (différent) - classement final sur le cumul des 2 parcours

Catégories U21, S1, S2, S3 par arme

Selon les quotas annuels et le programme,

1er jour : tir de qualification

2ème jour : tir en duels pour les qualifiés ou tir de convivialité pour les non qualifiés

Pour les catégories n'ayant pas tiré :

3ème jour : tir de qualification

4ème jour : tir en duels pour les qualifiés ou tir de convivialité pour les non qualifiés

Ce programme est donné à titre indicatif.

Certaines catégories pourront ne pas être ouvertes lors du championnat de France selon des critères définis chaque année (quotas liés au classement national de la saison précédente).

C.2.2 LES PARCOURS

C.2.2.1 L'organisateur implante au minimum 2 parcours de 24 cibles comportant chacun 12 postes à distances inconnues et 12 postes à distances connues, disposés selon l'[article A.7.4.](#) du Règlement du Tir en Campagne. Le panachage des cibles est autorisé. Les cibles en dégradé ou en éventail ne sont pas autorisées.

C.2.2.2

Pour l'implantation des cibles à partir des éliminatoires, l'organisateur doit prévoir :

en huitième et quart de finales des modules de 6 cibles aux distances connues du tableau ci-dessous. L'ordre des cibles est à la discrétion de l'organisateur.

Tableau distances boucle 6 cibles			
N° de cibles	Diamètre de blason en cm	Piquet bleu en mètre	Piquet rouge en mètre
1	ø20	10 ou 15	15 ou 20
2	ø40	15 ou 20	20 ou 25
3	ø40	20 ou 25	25 ou 30
4	ø60	30 ou 35	35 ou 40
5	ø60	35 ou 40	40 ou 45
6	ø80	40 ou 45	50 ou 55

- 1/2 finales et finales des modules de 4 cibles, avec 1 cible de chaque groupe.

Pour les 1/2 finales et finales, l'organisateur installera 2 modules de 4 cibles visibles entièrement par les spectateurs aux distances connues selon le tableau ci-dessous.

Distance 1/2 finales et Finales				
N° de cibles	Diamètre de blason en cm	Piquet blanc en mètre	Piquet bleu en mètre	Piquet rouge en mètre
1	ø20	15	15	20
2	ø40	20	25	30
3	ø60	25	35	40
4	ø80	35	45	55
1	ø20	10	10	15
2	ø40	15	20	25
3	ø60	30	40	45
4	ø80	40	50	60

C.2.2.3 L'organisateur doit prévoir un terrain pour l'entraînement officiel pendant toute la durée du championnat, sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant avec des blasons (neufs ou usagés) à différentes distances entre 5 et 60m.

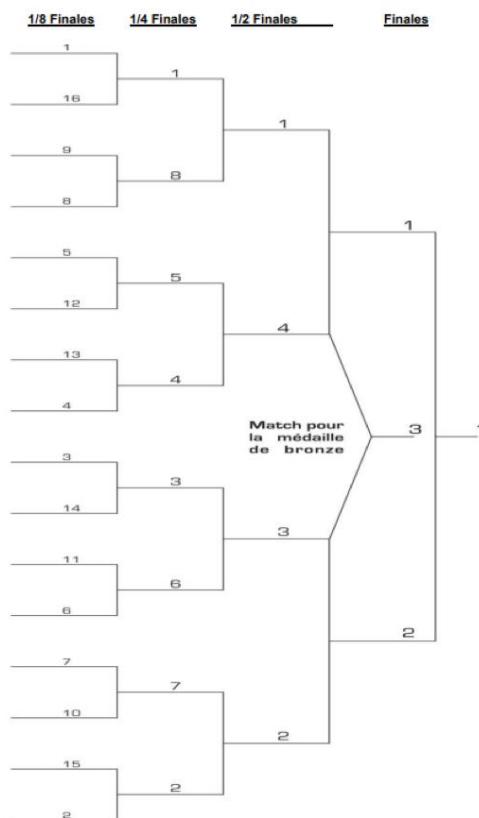
C.2.3 CHRONOMÉTRAGE

Pour la phase de qualification ou de classement, un temps limite de 180 secondes par cible sera autorisé à partir du moment où l'archer prendra sa position au poste de tir, ce qu'il doit faire le plus rapidement possible, dès que le poste de tir est libre. Pour les phases éliminatoires et finales par duel, un temps limite de 120 secondes sera autorisé dès lors que l'arbitre donne le signal de début de tir.

C.2.4 ORGANISATION DES DUELS

Pour les catégories Adultes (U21, S1, S2, S3) les résultats du tir de qualifications servent à constituer le tableau des duels pour le second jour.

Tableau des duels :



C.2.5. RÉSULTATS

Le classement des catégories jeunes se fait par l'addition des scores des 2 parcours.
Le classement des catégories U21 et adultes se fait sur le résultat des duels.

Les archers U21 et adultes qui ne participent pas aux duels après le tir de qualification sont relancés sur un parcours de convivialité. Les pelotons sont formés dans l'ordre inverse des résultats du tir de qualification. Le rang final de ces archers est défini par le tir de qualification. Le 1er de ces rangs des archers ne participant pas aux finales suit le dernier rang des archers ayant participé aux finales (soit 17e s'il y a des huitièmes de finale ; 9e pour des quart de finale ; 5e pour des 1/2 finale).

Toutes les égalités seront résolues selon le règlement du tir en campagne (article [II.3.B.6.3](#))

C.2.6 LES TITRES DÉCERNES

Le titre de CHAMPION DE FRANCE DE TIR EN CAMPAGNE est décerné dans chacune des catégories qui apparaît dans le tableau officiel des qualifications.

- Feuilles de marque : voir le [article II.3.B.12](#) du Règlement Tir en Campagne.

.../...

Tir sur Cibles 3D

Modification du sommaire

C. Règlement spécifiques des épreuves fédérales

C.1 Les dispositions particulières

C.2 Le Championnat de France de Tir 3D individuel

C. RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Ces compétitions se proposent de regrouper les meilleurs tireurs nationaux ou les équipes de club qui ont obtenu leur qualification. Les dates des différents Championnats de France de tir 3D sont fixées par le Conseil d'Administration de la FFTA.

C.1. LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

C.1.1 Les parcours du championnat de France de Tir 3D Individuel doivent être réalisés sur des parcours totalement nouveaux au premier jour de la compétition et aucun concours, même amical, ne peut être organisé sur ces parcours préalablement.

C.1.2 Un archer qui a participé à l'élaboration d'un parcours ne peut pas participer au championnat.

C.1.3 Un appareil de photographies peut être emporté. Son utilisation n'est autorisée qu'une fois le tir de la volée de 2 flèches terminée et lorsque le compétiteur a quitté le pas de tir. Ne sont permis que les appareils strictement photos, les autres appareils restent interdits, notamment les téléphones mobiles.

C.2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR 3D INDIVIDUEL

C.2.1 LE DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

Organisation : pour accueillir l'ensemble des catégories celles-ci sont regroupées le 1er et 2ème jour ou les 3ème et 4ème jours. Pour un archer la compétition dure deux jours.

Jour d'accueil : greffe + entraînement

Catégories U13 à U18 par arme

1er jour : premier parcours - classement provisoire

2ème jour : deuxième parcours (différent) - classement final sur le cumul des 2 parcours

Catégories U21, S1, S2, S3 par arme

Selon les quotas annuels et le programme,

1er jour : tir de qualification

2ème jour : tir en duels pour les qualifiés ou tir de convivialité pour les non qualifiés

Pour les catégories n'ayant pas tiré :

3ème jour : tir de qualification

4ème jour : tir en duels pour les qualifiés ou tir de convivialité pour les non qualifiés

Ce programme est donné à titre indicatif.

Certaines catégories peuvent ne pas être ouvertes lors du championnat de France selon des critères définis chaque année (quotas liés au classement national de la saison précédente).

C.2.2 LES PARCOURS

C.2.2.1 L'organisateur implante au minimum 2 parcours de 24 cibles. Les animaux composants ceux-ci, ainsi que les distances de tir, sont laissés à son appréciation.

Chaque parcours devra être conforme au règlement général du tir 3D.

C.2.2.2 Pour l'implantation des cibles à partir des éliminatoires, l'organisateur doit prévoir :

- en huitième et quart de finales des modules de 6 cibles, avec au moins une de chaque groupe.
- 1/2 finales et finales des modules de 4 cibles, avec 1 cible de chaque groupe.

Pour les 1/2 finales et finales, l'organisateur installera 2 modules de 4 cibles visibles entièrement par les spectateurs. Il insérera en fin de module une cible de départage en cas d'égalité de score.

C.2.2.3 L'organisateur doit prévoir un terrain pour l'entraînement officiel pendant toute la durée du championnat, sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant avec des blasons (neufs ou usagés) et/ou des cibles 3D à différentes distances entre 5 et 45m.

C.2.3 CHRONOMÉTRAGE

Pour le tir de qualification, chaque archer tire 2 flèches dans un temps de 90 secondes depuis son pas de tir.

Pendant les phases éliminatoire et de finales, chaque archer tire 2 flèches dans un temps de 120 secondes depuis son pas de tir.

Pour les phases finales en duel, l'arbitre chargé du chronométrage donne le signal de début de tir.

C.2.4 LE DÉROULEMENT DES TIRS

C.2.4.1 En phase de qualification, le tir se fait selon les articles II.6.B.3 et II.6.B.6

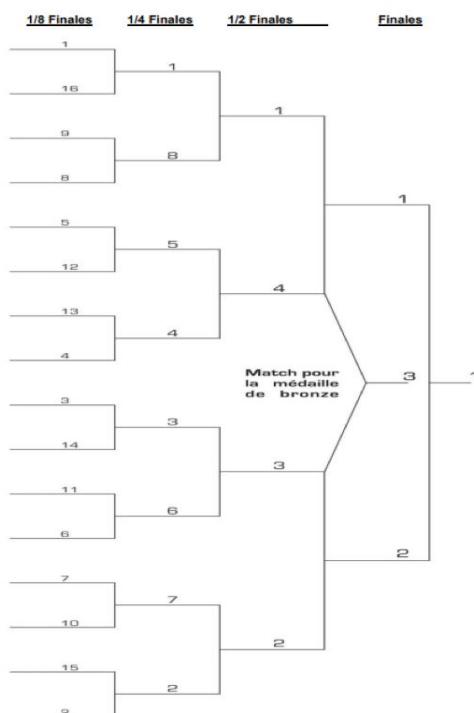
C.2.4.2 En phase de duel (Éliminatoires et Finales), le tir se fait toujours par 2 à chaque cible.

Il est interdit d'approcher l'archer pour lui faire de l'ombre pendant le tir.

A chaque nouveau duel, il y a changement de boucle. Si le duel a lieu sur une boucle déjà tirée, alors les pas de tir sont différents.

Les duels commencent en 1/8, 1/4 ou 1/2 finales suivant les quotas définis chaque année.

C.2.4.3 Suite au parcours de qualification et pour chaque catégorie, des duels sont organisés selon le tableau suivant.



C.2.4.4 En phases finales, les duels se tirent pour chaque catégorie, en rotation normale.

Les duels pour les médailles se déroulent sur le dernier module de 4 cibles.

Le duel pour le bronze se tire en premier et les scores sont relevés avant que les archers tirant pour l'or commencent leur tir.

C.2.5 LES INCIDENTS DE MATÉRIEL

Pendant le tir de qualification, en cas d'incident de matériel, l'ordre des tirs peut être temporairement changé. Il sera alloué jusqu'à 30 minutes (décomptées après l'enregistrement des scores de la cible) pour réparer l'équipement. Les autres athlètes du peloton doivent tirer et aller compter leurs points avant de laisser les pelotons suivants tirer et les dépasser. Si la réparation est terminée dans le temps limite, l'archer concerné tirera les flèches qui lui restent à tirer sur cette cible. Si la réparation est terminée après cette limite, l'archer devra rejoindre son peloton mais perdra les flèches qui auront été tirées pendant ce temps par les autres archers.

Dans le cas où un archer ne peut pas continuer de tirer pour raison médicale (survenu après le début des tirs) la même procédure s'applique.

Pendant les duels, les incidents de tir ne donnent droit à aucun aménagement en temps de réparation ou de soins.

C.2.6 LES RÉSULTATS

Le classement des catégories jeunes se fait par l'addition des scores des 2 parcours.

Le classement des catégories U21 et adultes se fait à l'issue de la phase de qualification de 1x24 cibles puis pour les archers qualifiés sur le résultat des duels.

Les archers adultes qui ne participent pas aux duels après le tir de qualification sont relancés sur un parcours de convivialité. Les pelotons sont formés dans l'ordre inverse des résultats du tir de qualification. Le rang final de ces archers est défini uniquement par le tir de qualification. Le 1er de ces rangs suit le dernier rang des duels (soit 17e s'il y a des huitièmes de finales ; 9e pour des quart de finales ; 5e pour des ½ finales).

Toutes les égalités seront résolues selon le règlement du tir 3D (article II.6.B.8)

C.2.7 LES TITRES DÉCERNES :

Un titre de "CHAMPION ET CHAMPIONNE DE FRANCE DE TIR SUR CIBLES 3D" est décerné dans chacune des catégories ouvertes sur ce championnat de France.

.../...

IMPACT DE LA MOTION

Cette motion propose la fin des championnats de France Elite et leur remplacement dans chaque discipline concernée par des championnats de France par catégorie d'âge. Il subsiste un championnat de France Elite dans la discipline TAE International (discipline Olympique).

Résultat du vote :

Nombre de votants : 23 OUI : 23 NON : 0 ABSTENTIONS : 0
Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	SAISON SPORTIVE 2026
Personne(s) en charge du suivi de la motion	VIE SPORTIVE

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_50_SPO
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	COMMISSION SPORTIVE
---	---------------------

OBJET DE LA MOTION

Dans un souci de cohérence et de simplification de la pratique du tir à l'arc pour les jeunes, la Commission Sportive a réalisé un travail d'étude de ce qui est proposé en compétition pour nos catégories jeunes sur la base de la comparaison des distances de tir, des tailles de blasons et des piquets (pour les disciplines de parcours). Ce travail, qui n'avait pas été fait depuis de nombreuses années, nous a permis d'identifier des catégories ou disciplines où des jeunes ne pouvaient pas pratiquer. Cela a également permis de mieux appréhender des incohérences entre les disciplines. Ainsi, nous vous proposons une harmonisation qui, nous l'estimons, permettrait aux jeunes archers de pratiquer dans une même catégorie d'âge et avec une cohérence entre les disciplines. Elle favoriserait l'accession des jeunes en compétition dans les différentes disciplines mais également la transversalité et la polyvalence dans la pratique.

Cette motion a fait l'objet de nombreuses discussions et échanges au sein de la Commission Sportive pour obtenir cette proposition globale.

Suite au retour du Conseil administration de juin, une réflexion a été menée sur la création d'une catégorie S4. Afin de mieux répartir nos pratiquants dans des catégories d'âge correspondante aux différentes étapes de la vie de la population. La Commission Sportive propose d'étudier une nouvelle répartition des catégories d'âge et la création d'une catégorie S4.

Proposition à étudier :

- S1 : 21 à 34 ans (ou U35)
- S2 : 35 à 49 ans (ou U50)
- S3 : 50 à 64 ans (ou U65 ou Master)
- S4 : 65 ans et plus (ou +65 ans ou Master 2)

Au regard des classements nationaux 2025 dans chaque discipline, les S3 et S4 cumulés représenteraient plus de 50% de notre population de compétiteurs (54%) alors que les S3 ne représentent qu'à peine 30% (28%) actuellement. Pour chaque discipline, des tableaux comparatifs ont été réalisés entre ce qui existe en 2025 et ce que nous proposons pour 2027. Un texte explicatif des changements proposés est aussi joint en bas de chaque tableau.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Néant

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Tir à 18m								Tir à l'Arc Extérieur Distances Internationales				Tir à l'Arc Extérieur Distances Nationales							
Arc Classique		Arc Nu		Arc à Poules		Arc Classique		Arc à Poules		Arc Classique		Arc Nu		Arc à Poules					
Catégories (H et F)	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons			
U11	18 m	80 cm (1-X)					20 m (1)	80 cm (1-X)											
U13	18 m	60 cm (1-X)			18 m	60 cm (1-X)	18 m	40 cm Trispot	30 m	80 cm (1-X)	40 m	80 cm (1-X)	20 m (1&3)	80 cm (1-X)	30 m (3)	80 cm (1-X)			
U15	18 m	60 cm					40 m	80 cm (1-X)					30 m (3)	80 cm (1-X)	30 m (3)	80 cm (1-X)			
U18	18 m	40 cm			18 m	40 cm Trispot	60 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)	50 m (3)	122 cm	50 m (3)	122 cm	50 m (3)	122 cm			
U21	18 m	40 cm					40 cm Trispot	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)	50 m (3)	122 cm	50 m (3)	122 cm	50 m (3)	122 cm		
S1	18 m	40 cm					40 cm Trispot	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)	50 m	122 cm	50 m	122 cm	50 m	122 cm		
S2	18 m	40 cm			18 m	40 cm Trispot	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)	50 m	122 cm	50 m (3)	122 cm	50 m	122 cm	50 m	122 cm	
S3	18 m	40 cm					40 cm Trispot	60 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)	50 m	122 cm	50 m	122 cm	50 m	122 cm	50 m	122 cm

U13 sur blason (1-X)

(1) jusqu'au niveau régional (hauteur du centre du blason à 1,10m)

(3) jusqu'au niveau régional (hauteur du centre du blason à 1,10m)

BEURSAULT

Catégories (H et F)	Arc Classique	Arc à Poules	Arc droit	Arc nu
U11				
U13	30 m		30 m (1&3)	30 m (1&3)
U15	30 m			
U18	50 m	50 m		30 m
U21	50 m	50 m		30 m
S1	50 m	50 m		
S2	50 m	50 m	50 m	50 m
S3	50 m	50 m		

(1&3) jusqu'au niveau régional

Tir en Campagne								
Arc Classique		Arc Nu		Arc à Poules		Arc Droit		
Catégories (H et F)	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max	Pouet	Distances Max	Piquet	Distances Max
U11	vert (3)	20 m						
U13	Orange	30 m						
U15	Blanc	40 m						
U18	Bleu	50 m						
U21	Rouge	60 m						
S1	Rouge	60 m						
S2	Rouge	60 m						
S3	Rouge	60 m						

(3) jusqu'au niveau régional

Parcours Nature								
Tir Libre (Arc classique - Arc à Poules)		Arc Nu		Arc Droit		Arc Chasse		
Catégories (H et F)	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max	Pouet	Distances Max	Piquet	Distances Max
U11			vert - vert (3)	20 m				
U13	Blanc - Blanc	30 m	Blanc-Blanc	30 m				
U15	Blanc - Blanc	30 m	Blanc-Blanc	30 m				
U18	Rouge - Bleu	40 m	Bleu - Bleu	35 m	Bleu - Blanc	35 m	Bleu - Bleu	35 m
U21	Rouge - Bleu	40 m	Bleu - Bleu	35 m	Bleu - Bleu	35 m	Bleu - Bleu	35 m
S1	Rouge - Bleu	40 m	Rouge - Bleu	40 m	Rouge - Bleu	40 m	Rouge - Bleu	40 m
S2	Rouge - Bleu	40 m	Rouge - Bleu	40 m	Rouge - Bleu	40 m	Rouge - Bleu	40 m
S3	Rouge - Bleu	40 m	Rouge - Bleu	40 m	Rouge - Bleu	40 m	Rouge - Bleu	40 m

(3) jusqu'au niveau régional

Tir à 18m

2025		Tir à 18m												
		Arc Classique		Arc Nu		Arc à Poules		Arc Chasse		Arc à Poules Nu				
Catégories (H et F)	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons
U11	18 m (1)	80 cm (1-X)												
U13	18 m	60 cm												
U15	18 m	60 cm												
U18	18 m	40 cm												
U21	18 m	40 cm												
S1	18 m	40 cm												
S2	18 m	40 cm												
S3	18 m	40 cm												

(1) jusqu'au niveau régional (hauteur du centre du blason à 1,10m)

U13 sur blason (1-X)

2027		Tir à 18m												
		Arc Classique		Arc Nu		Arc à Poules		Arc Chasse		Arc à Poules Nu				
Catégories (H et F)	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons
U11	18 m (1)	80 cm (1-X)												
U13	18 m	60 cm (1-X)												
U15	18 m	60 cm												
U18	18 m	40 cm												
U21	18 m	40 cm												
S1	18 m	40 cm												
S2	18 m	40 cm												
S3	18 m	40 cm												

(1) jusqu'au niveau régional (hauteur du centre du blason à 1,10m)

U13 sur blason (1-X)

Changements entre 2025 et 2027 : Créeation d'une catégorie U13-U15 Arc Nu
Création d'une catégorie U18-U21 Arc Nu sur blason de 40cm
Modification du regroupement de catégorie en Arc Nu avec une catégorie Senior Arc Nu sans les U21
U13 Arc Classique sur blason complet pour faciliter la pratique pour les plus petits avec le spot haut du tri spot parfois trop haut

Tir à l'Arc Extérieur

2025	Tir à l'Arc Extérieur Distances Internationales				Tir à l'Arc Extérieur Distances Nationales						
	Arc Classique		Arc à Poulies		Arc Classique		Arc à Poulies		Arc Nu		
	Catégories (H et F)	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons
U11	20 m (1)	80 cm (1-X)									
U13	30 m	80 cm (1-X)				20 m (3)	80 cm (1-X)	30 m (3)	80 cm (1-X)		
U15	40 m	80 cm (1-X)				30 m (3)	80 cm (1-X)				
U18	60 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)	50 m (3)	122 cm	50 m (3)	122 cm			
U21	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)	50 m (3)	122 cm	50 m (3)	122 cm			
S1	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)	50 m	122 cm	50 m	122 cm			
S2	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)	50 m	122 cm	50 m	122 cm			
S3	60 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)	50 m	122 cm	50 m	122 cm			

(1) jusqu'au niveau régional (hauteur du centre du blason à 1,10m)

(3) jusqu'au niveau régional de U13 à U21 en Arc Classique et Arc à Poulies et U18 Arc Nu

2027	Tir à l'Arc Extérieur Distances Internationales				Tir à l'Arc Extérieur Distances Nationales						
	Arc Classique		Arc à Poulies		Arc Classique		Arc Nu		Arc à Poulies		
	Catégories (H et F)	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons
U11	20 m (1)	80 cm (1-X)									
U13	30 m	80 cm (1-X)	40 m (3)	80 cm (1-X)	20 m (1&3)	80 cm (1-X)	30 m (3)	80 cm (1-X)	30 m (3)	80 cm (1-X)	
U15	40 m	80 cm (1-X)			30 m (3)	80 cm (1-X)					
U18	60 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)	50 m (3)	122 cm	50 m (3)	122 cm	50 m (3)	122 cm	
U21	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)	50 m (3)	122 cm	50 m (3)	122 cm	50 m (3)	122 cm	
S1	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)	50 m	122 cm			50 m	122 cm	
S2	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)	50 m	122 cm			50 m	122 cm	
S3	60 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)	50 m	122 cm			50 m	122 cm	

(1) jusqu'au niveau régional (hauteur du centre du blason à 1,10m)

(3) jusqu'au niveau régional de U13 à U21 en Arc Classique et Arc à Poulies et U15 & U21 Arc Nu

Changements entre 2025 et 2027 : Harmonisation avec les autres disciplines sur cibles anglaises pour la catégorie U13-U15 Arc Nu
 Harmonisation avec les autres disciplines sur cibles anglaises pour la catégorie U18-U21 Arc Nu
 Harmonisation avec les autres disciplines sur cibles anglaises pour la catégorie Senior Arc Nu sans les U21
 Crédit catégories U13-U15 Arc à Poulies en TAE International (filière de progression en TAE pour les catégories Jeune Arc à Poulies en commençant à 30m jusqu'à 50m)

Beursault :

2025

BEURSAULT

Catégories (H et F)	Arc Classique	Arc a poulies	Arc droit	Arc nu
Distances/Blason				
U11				
U13	30 m	30 m (1&3)	30 m (1&3)	30 m (1&3)
U15	30 m			
U18	50 m	50 m		
U21	50 m			
S1	50 m	50 m		
S2	50 m	50 m		
S3	50 m	50 m		

(1&3) jusqu'au niveau régional

2027

BEURSAULT

Catégories (H et F)	Arc Classique	Arc a poulies	Arc droit	Arc nu
Distances/Blason				
U11				
U13	30 m	30 m (1&3)	30 m (1&3)	30 m (1&3)
U15	30 m			
U18	50 m	50 m	30 m	30 m
U21	50 m			
S1	50 m	50 m		
S2	50 m	50 m		
S3	50 m	50 m		

(1&3) jusqu'au niveau régional

Changements entre 2025 et 2027 : Harmonisation avec les autres disciplines sur cible anglaise pour la catégorie U13-U15 Arc Nu

Harmonisation avec les autres disciplines sur cible anglaise pour la catégorie U18-U21 Arc Nu. La distance

choisie à 30m correspond à une mise en réussite des pratiquants par rapport aux chiffres 2024 à 50m.

Harmonisation avec les autres disciplines sur cibles anglaises pour la catégorie Senior Arc Nu sans les U21

Harmonisation avec les autres disciplines de parcours pour la catégorie U18-U21 Arc Droit

Modification de la catégorie Senior Arc Droit sans les U21

Tir en Campagne

2025

Tir en Campagne

Catégories (H et F)	Arc Classique		Arc Nu		Arc à Poulies		Arc Droit	
	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max
U11								
U13	Orange	30 m						
U15	Blanc	40 m						
U18	Bleu	50 m						
U21	Rouge	60 m						
S1	Rouge	60 m						
S2	Rouge	60 m						
S3	Rouge	60 m						

2027

Tir en Campagne

Catégories (H et F)	Arc Classique		Arc Nu		Arc à Poulies		Arc Droit	
	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max
U11	vert (3)	20 m						
U13	Orange	30 m						
U15	Blanc	40 m						
U18	Bleu	50 m						
U21	Rouge	60 m						
S1	Rouge	60 m						
S2	Rouge	60 m						
S3	Rouge	60 m						

(3) jusqu'au niveau régional pour les U11

(3) jusqu'au niveau régional

Changements entre 2025 et 2026 : Ouverture de la discipline pour les U11 Arc Classique avec la création d'un piquet vert à installer sur les blasons de 60 et 80 cm. (voir création des tableaux de distances inconnues et connues pour chaque type de blasons)

Harmonisation avec les autres disciplines sur cibles anglaises pour la catégorie U13-U15 Arc Nu

Harmonisation avec les autres disciplines sur cibles anglaises pour la catégorie U18-U21 Arc Nu

Harmonisation avec les autres disciplines sur cibles anglaises pour la catégorie Senior Arc Nu sans les U21

Passage des U18 Arc à Poulies sur le piquet Rouge pour pouvoir, le cas échéant, regrouper les U18 avec les U21 dans les quotas des championnats de France pour augmenter la concurrence comme cela se pratique en Tir à 18m et TAE Inter.

Création de catégories jeunes U13 & U15 et U18 & U21 en Arc Droit pour cohérence avec les autres disciplines de parcours, jusqu'au niveau régional dans un premier temps.

Parcours Nature :

2025		Parcours Nature									
		Tir Libre (Arc classique - Arc à Poulies)		Arc Nu		Arc Droit		Arc Chasse		Arc à Poulies Nu	
Catégories (H et F)	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max	
	U11										
	U13										
	U15										
	U18										
	U21										
	S1										
	S2										
	S3										

2027		Parcours Nature									
		Tir Libre (Arc classique - Arc à Poulies)		Arc Nu		Arc Droit		Arc Chasse		Arc à Poulies Nu	
Catégories (H et F)	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max	
	U11										
	U13										
	U15										
	U18										
	U21										
	S1										
	S2										
	S3										

(3) jusqu'au niveau régional

Ouverture de la discipline pour les U11 en Arc avec la création d'un piquet vert à mettre sur les m: (3) jusqu'au niveau régional

Ouverture de la discipline pour les U11 en Arc Nu avec la création d'un piquet vert à mettre sur les moyens et gros gibiers (voir

Changements entre 2025 et 2027 : création des tableaux de distances par rapport à la taille de la bête). Permet l'accession aux disciplines de parcours pour les plus jeunes avec un arc adapté.

Maintien deux catégories séparées en U13 et U15 Arc Nu pour garder l'existant par rapport à l'ouverture dans d'autres armes.

Harmonisation avec les autres disciplines pour la catégorie U18-U21 Arc Nu

Ouverture d'une catégorie U13-U15 en Arc Droit, Arc Chasse et Arc à Poulies Nu. Favoriser la pratique entre jeune dans ces catégories.

Ouverture d'une catégorie U18-U21 en Arc Droit, Arc Chasse et Arc à Poulies Nu. Favoriser la pratique entre jeune dans ces catégories.

Passage au piquet Rouge des U18 en Tir Libre en 3D et aux piquets Rouge-Bleu en Parcours Nature ouvrant la possibilité de regroupement avec les U21 comme dans les autres armes en cas de faible concurrence dans une catégorie

Tir sur Cibles 3D :

2025		Tir 3D									
		Tir Libre (Arc classique - Arc à Poulies)		Arc Nu		Arc Droit		Arc Chasse		Arc à Poulies Nu	
Catégories (H et F)	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max	
	U11										
	U13										
	U15										
	U18										
	U21										
	S1										
	S2										
	S3										

2027		Tir 3D									
		Tir Libre (Arc classique - Arc à Poulies)		Arc Nu		Arc Droit		Arc Chasse		Arc à Poulies Nu	
Catégories (H et F)	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max	Piquet	Distances Max	
	U11										
	U13										
	U15										
	U18										
	U21										
	S1										
	S2										
	S3										

Ouverture de la discipline pour les U11 en Arc avec la création d'un piquet vert à mettre sur les m: (3) jusqu'au niveau régional

Ouverture de la discipline pour les U11 en Arc Nu avec la création d'un piquet vert à mettre sur les moyens et gros gibiers (voir

Changements entre 2025 et 2027 : création des tableaux de distances par rapport à la taille de la bête). Permet l'accession aux disciplines de parcours pour les plus jeunes avec un arc adapté.

Maintien deux catégories séparées en U13 et U15 Arc Nu pour garder l'existant par rapport à l'ouverture dans d'autres armes.

Harmonisation avec les autres disciplines pour la catégorie U18-U21 Arc Nu

Ouverture d'une catégorie U13-U15 en Arc Droit, Arc Chasse et Arc à Poulies Nu. Favoriser la pratique entre jeune dans ces catégories.

Ouverture d'une catégorie U18-U21 en Arc Droit, Arc Chasse et Arc à Poulies Nu. Favoriser la pratique entre jeune dans ces catégories.

Passage au piquet Rouge des U18 en Tir Libre en 3D et aux piquets Rouge-Bleu en Parcours Nature ouvrant la possibilité de regroupement avec les U21 comme dans les autres armes en cas de faible concurrence dans une catégorie

IMPACT DE LA MOTION

Modification des tableaux des catégories ouvertes dans chaque discipline.

Création de classements nationaux pour les nouvelles catégories ouvertes.

Modification des répartitions de catégories dans certains classements nationaux pour les catégories ouvertes aux championnats de France.

Ouverture de catégorie aux championnats de France pour celle qui participaient déjà avant le changement (ex : U15 Arc Nu)

Création d'un nouveau piquet dans les disciplines de parcours avec la création des tableaux de distances par rapport à la taille de blasons ou de l'animal.

Etude à approfondir sur un nouveau découpage des catégories en vue de la création d'une catégorie S4 et un aménagement des distances, tailles de blasons et piquets pour faciliter l'accès à la compétition.

Résultat du vote :

Nombre de votants : OUI : NON : ABSTENTIONS :

Adopté :

Date de mise en application proposée :	SAISON SPORTIVE 2027
Personne(s) en charge du suivi de la motion	VIE SPORTIVE

AJOURNEE

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_51_SPO
Proposée par (Commission, Groupe, etc)	COMMISSION SPORTIVE

OBJET DE LA MOTION

II.1.C.3.2 Le Championnat de France de D2

Constat :

- Les clubs de D2 disputent 3 manches de saison régulière dans une zone régionalisée et les 4 meilleurs de chaque groupe disputent une finale du championnat de France de D2. (4^{ème} manche)

Dans le même temps les clubs de D1 ne disputent que 3 manches.

- Les équipes de D2 se rencontrent 2 fois pendant les 3 manches en match aller/retour.

La répartition des rencontres sur les 3 manches se fait en 5 rencontres lors des manches 1 et 2 et 4 rencontres sur la manche 3. Cette répartition provoque un déséquilibre entre les manches surtout si une équipe ne se présente pas sur une manche.

Cas 2025 : une équipe ne vient pas à la dernière manche. Elle a rencontré ses adversaires sur les rencontres Aller et 3 équipes sur les rencontres Retour lors des 2 premières manches. Cette équipe étant mal classée, cela n'a pas eu d'influence sur le résultat final du groupe. Si cela avait été une équipe ayant gagné des matchs retour, il y aurait pu avoir un déséquilibre dans le résultat final du groupe.

- La finale du championnat de France de D2 se joue sur des matchs à élimination directe après une phase de qualification. Dans les faits, tout le championnat de France se joue sur le match de ¼ de finale dans un premier temps pour accéder à la ½ finale puis sur le gain d'un match entre les ½ finales et la finale de Bronze.

Proposition :

Saison régulière sur 2 manches avec qualifications individuelles, points de bonus pour les 4 meilleurs équipes à l'issue de ces qualifications.

1^{ère} manche : 7 rencontres Aller

2^{ème} manche : 7 rencontres Retour

Finale du championnat de France de D2 sur un week-end sur le modèle de la 3^{ème} manche de D1 à savoir :

15 rencontres entre les équipes qualifiées (12 le samedi et 3 le dimanche matin). 1 point la victoire, départage au goal-average et points de set marqués.

Play-offs pour les 4 premières équipes

Terrain de finale pour jouer le titre de champion de France de D2

Les 4 équipes qualifiées en Play-offs montent en D1 (augmentation du brassage). Cela permet que la partie rencontre entre les équipes détermine la montée en division supérieure et la partie play-off détermine l'attribution du titre et du podium de D2 de la saison.

Ce qui changent :

Les archers de D2 ne font que 2 qualifications (score pour le Classement National Individuel) sur les manches de la saison régulière. Les archers désirant participer aux championnats de France individuel devront donc participer à une autre compétition que les manches de D2 ce qui permettra de dynamiser la participation au niveau local et notamment, peut-être, le championnat régional.

La finale du championnat de France de D2 se fait sur 2 jours au lieu de 1.

En conséquence, la Commission Sportive propose de séparer la Finale du Championnat de France de D2 de la Finale Nationale des DR sur deux week-ends distincts (sur un même site ou sur un site différent). Cela permettra de faciliter le déplacement des équipes de DR sur cette finale sans obligation de prendre des jours de congés en semaine pour des archers de niveau régional. (possibilité d'alternance chaque année entre Arc Classique et Arc à Poulies sur la journée du samedi)

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

C.3.2 Le Championnat de France de D2

Composition	32 équipes Hommes et 32 équipes Femmes.
--------------------	---

Répartition géographique	4 groupes de 8 équipes Hommes regroupées géographiquement. 4 groupes de 8 équipes Femmes regroupées géographiquement. Les groupes sont constitués par la FFTA
Compétitions	3 compétitions obligatoires dans chaque groupe : 3 manches de D2. 1 compétition nationale : finale du Championnat de France de D2.
Résultats	Le club dont l'équipe est classée 1 ^{ère} de la finale du Championnat de France de D2 est déclaré Champion de France de D2. Les clubs dont l'équipe est classée 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} montent en D1 la saison suivante. Les clubs dont l'équipe est classée 7 ^{ème} et 8 ^{ème} dans leur groupe descendant en DR la saison suivante.

Les groupes sont constitués par la FFTA en tenant compte de l'implantation géographique des équipes. Parmi les 8 équipes de chaque groupe, au moins trois clubs devront se porter volontaires et seront désignés par la FFTA pour organiser une compétition appelée "Manche de D2". Ces compétitions ont lieu pendant la saison extérieure qui est définies tous les ans par le calendrier fédéral : les dates de ces compétitions sont fixées par la FFTA et espacées de 2 semaines minimum. Il est souhaitable que ces compétitions se déroulent aux mêmes dates dans les 4 groupes.

Lorsqu'un club s'engage en D2, il accepte :

- ✓ son affectation dans son groupe de D2 ;
- ✓ de participer aux 3 manches de son groupe et à la Finale du Championnat de France de D2 en cas de qualification.

Les manches de D2 sont des compétitions de Tir à l'Arc Extérieur 2x36 flèches à 70 m : épreuve de qualification (2x36 flèches à 70 m) suivie de matchs par équipes.

Les matchs par équipes sont réservés aux clubs de D2.

Les organisateurs peuvent, s'ils le souhaitent, ouvrir leur compétition de D2 à des archers individuels, mais uniquement pour l'épreuve de qualification Tir à l'Arc Extérieur 2x36 flèches à 70 m.

Des duels (phase éliminatoire et finale) peuvent aussi être organisés, mais après la fin du tir par équipes (en soirée ou le lendemain).

Les 4 premières équipes de chaque groupe (16 équipes) sont qualifiées pour la Finale du Championnat de France de D2.

• Procédure d'inscription des équipes à la Finale du Championnat de France de D2

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe). Les archers composant l'équipe doivent apparaître au classement national "Tir à l'Arc Extérieur" Scratch Classique à la date limite d'inscription des équipes à ce championnat ou au 31 août de la saison sportive si le championnat se déroule ultérieurement à cette date.

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe, le jour du championnat. Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

• Déroulement de la saison de D2 (3 manches)

Les 3 manches de D2 permettent la rencontre de toutes les équipes entre elles deux fois dans la saison, soit 14 matchs par équipe répartis en 5 matchs par manche sur les deux premières manches et 4 matchs sur la dernière manche. L'ordre des matchs se réalise de la façon suivante :

1	2	3	4	5	6	7	8
1	7	6	5	4	3	2	1
2	14		5	6	3	2	1
3	13	12		7	2	1	4
4	12	13	14		1	4	3
5	11	10	9	8		7	5
6	10	9	8	11	14		6
7	9	8	11	10	12	13	
8	8	11	10	9	13	12	14

1^{ère} journée

2^{ème} journée

3^{ème} journée

Dans chaque groupe, homme et femme, le numéro 1 du tableau est attribué à l'équipe ayant obtenu le meilleur classement au Classement National par équipe de club de l'année précédente, le numéro 2 à la deuxième équipe au classement et ainsi de suite jusqu'au numéro 8.

Lors de chaque manche, une phase de qualification sur un 2x36 flèches à 70 m est réalisée. Le classement des équipes permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

3 points attribués à la 1ère équipe

2 points attribués à l'équipe classées de la 2ème place

1 point attribué aux équipes classées de la 3ème à la 4ème place

0 point attribué aux équipes classées de la 5ème à la 8ème place

Lors des matchs entre équipes :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 0 point

Le classement est effectué en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 14 matchs et les points de bonus obtenus lors des phases de qualification de chaque manche.

Si un groupe était incomplet (moins de 8 équipes dans le groupe), chaque équipe disputant un match à vide se verra attribuer le gain du match sur le score de 6 à 0.

En cas d'égalité

- De score à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.

A l'issue du barrage, l'équipe vainqueur du match marque un point de set supplémentaire (le score final du match est (5-4)).

- De points après les 14 matchs des 3 manches de D2, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :
 - Le total du nombre de points de sets acquis par l'équipe
 - Le meilleur total des scores de qualification des 3 manches
 - Le vainqueur du match ayant opposé les deux équipes encore à égalité. Les équipes se rencontrant deux fois dans la saison, si chacune des équipes, encore à égalité, a gagné un match, le cumul des scores réalisés sur ces deux matchs servira à départager les équipes. Si l'égalité persiste, un tirage au sort sera effectué.

Les équipes classées de la 1ère à la 4ème place de leur groupe sont qualifiées pour participer à la Finale du Championnat de France de D2. Les équipes classées 5ème et 6ème se maintiennent en D2.

Les équipes 7ème et 8ème de leur groupe sont reléguées en DR pour la saison suivante.

Exemple de simulation du classement final d'un groupe de D2 après les 3 manches de D2 :

Cl. Club	Points	Score	Points Matchs **	Scores ***	Cumul Qualifications ****	Manche 1			Manche 2			Manche 3		
						Q.1	Place Q.1*	Bonus1*	Q.2	Place Q2*	Bonus2*	Q.3	Place Q3*	Bonus3*
1 EQUIPE A	29	68	22	68	5598	1863	1	3	1874	1	3	1861	3	1
2 EQUIPE D	22	60	18	60	5582	1861	2	2	1873	2	2	1848	5	0
3 EQUIPE E	21	60	18	60	5566	1845	4	1	1968	3	1	1853	4	1
4 EQUIPE C	17	53	14	53	5559	1826	5	0	1848	5	0	1885	1	3
5 EQUIPE F	16	46	14	46	5462	1761	7	0	1834	6	0	1867	2	2
6 EQUIPE B	14	50	12	50	5556	1853	3	1	1855	4	1	1848	6	0
7 EQUIPE H	8	32	8	32	5387	1723	8	0	1830	7	0	1834	8	0
8 EQUIPE G	6	35	6	35	5481	1824	6	0	1817	8	0	1840	7	0

*Bonus qualification sur chaque manche : 3 points au 1er, 2 points du 2ème, 1 point du 3ème au 4ème

**2 points par victoire - 0 point par défaite

***Cumul des scores réalisés sur les matchs

**** Cumul des scores des qualifications

La Finale du Championnat de France de D2

Identique pour les hommes et les femmes

Période

Entre juillet et septembre, à l'issue des manches de D2.

Cette finale est couplée avec celle de DR : même week-end, même lieu.

Nombre d'équipes : 16 (les 4 premières de chaque groupe de D2).

Déroulement :

A l'issue de la phase de qualification 2x36 flèches à 70 m, les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 16^{ème} place. On constitue un tableau à élimination directe à partir des 8^{ème} de finale puis on applique le principe de la montante / descendante.

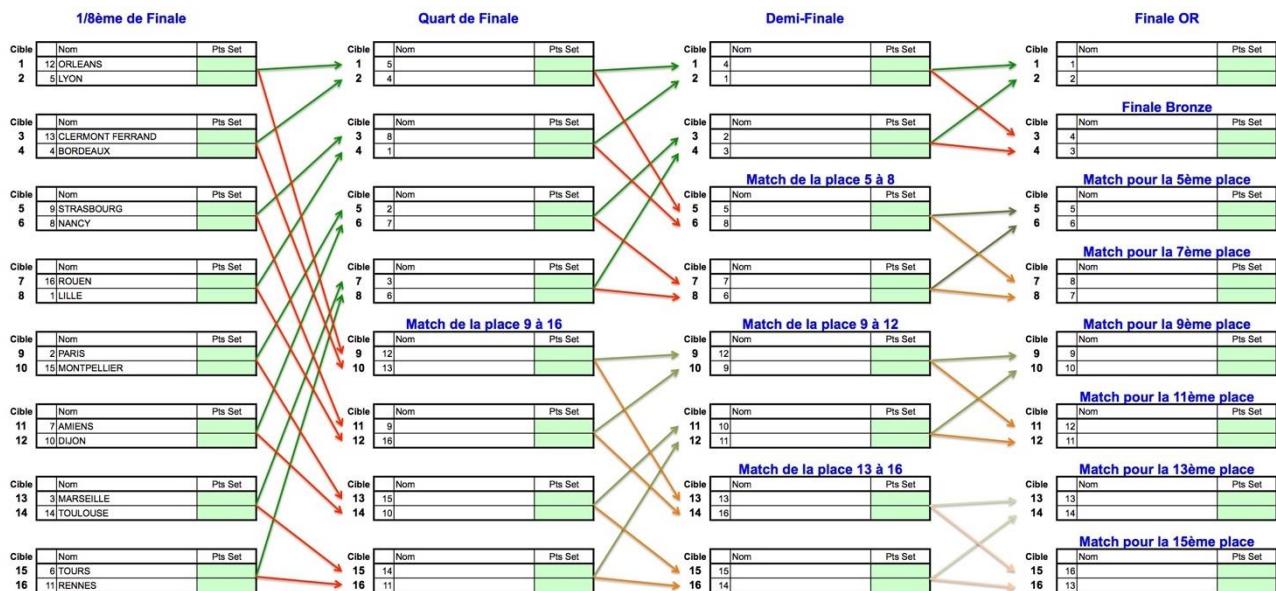
Les équipes gagnantes des 8^{ème} de finale sont qualifiées en 1/4 de finale.

Les équipes perdantes se retrouvent dans un tableau de repêchage pour la 9^{ème} place.

A l'issue du 2^{ème} match, on applique le même principe de montante / descendante jusqu'à arriver au 4^{ème} et dernier match qui détermine le classement final des équipes sur la Finale du Championnat de France de D2 (de la 1^{ère} à la 16^{ème} place), selon le tableau suivant :

Tableau de suivi de la finale du Championnat de France de D2 :

Classement qualifications		Score
1	LILLE	1870
2	PARIS	1860
3	MARSEILLE	1850
4	BORDEAUX	1840
5	LYON	1830
6	TOURS	1820
7	AMIENS	1810
8	NANCY	1800
9	STRASBOURG	1790
10	DIJON	1780
11	RENNES	1770
12	ORLEANS	1760
13	CLERMONT FERRAND	1750
14	TOULOUSE	1740
15	MONTPELLIER	1730
16	ROUEN	1720



Classement final des équipes

A l'issue de tous les matchs, les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 16^{ème} place.

Le club dont l'équipe est classée 1^{ère} de la finale est déclaré CHAMPION DE FRANCE DE D2

Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} accèdent au Championnat de France D1 Arc Classique la saison suivante.

NOUVEAU TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

C.3.2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE D2

Composition	32 équipes Hommes et 32 équipes Femmes.
Répartition géographique	4 groupes de 8 équipes Hommes & 8 équipes Femmes regroupées géographiquement. <i>Les groupes sont constitués par la FFTA</i>
Compétitions	2 compétitions obligatoires dans chaque groupe : 2 manches de D2. 1 compétition nationale : Finale du Championnat de France de D2.
Résultats	Le club dont l'équipe est classée 1 ^{ère} de la finale du Championnat de France de D2 est déclaré Champion de France de D2. Les clubs dont l'équipe est classée aux 4 premières places montent en D1 la saison suivante. Les clubs dont l'équipe est classée 7 ^{ème} et 8 ^{ème} dans leur groupe descendent en DR la saison suivante.

• Procédure d'inscription des équipes au Championnat de France de D2

Chaque année, au début de la saison sportive, les clubs, ayant une ou deux équipes qualifiées pour participer au championnat de France de D2, reçoivent un bulletin d'engagement à ce championnat. À la fin du délai de réponse, la FFTA constitue les 4 groupes de D2 en tenant compte de l'implantation géographique des équipes engagées.

Parmi les 16 équipes de chaque groupe, au moins deux clubs devront se porter volontaires et seront désignés par la FFTA pour organiser une compétition appelée "Manche de D2".

Ces compétitions ont lieu pendant la saison extérieure qui est définie tous les ans par le calendrier fédéral : les dates de ces compétitions sont fixées par la FFTA et espacées de 2 semaines minimum. Il est souhaitable que ces compétitions se déroulent aux mêmes dates dans les 4 groupes.

Lorsqu'un club s'engage en D2, il accepte :

- ✓ son affectation dans son groupe de D2 ;
- ✓ de participer aux 2 manches de son groupe et à la Finale du Championnat de France de D2 en cas de qualification.

Les manches de D2 sont des compétitions de Tir à l'Arc Extérieur Distances Internationales : épreuve de qualification (2x36 flèches à 70 m) suivie de matchs par équipes.

Les matchs par équipes sont réservés aux clubs de D2.

Les organisateurs peuvent, s'ils le souhaitent, ouvrir leur compétition de D2 à des archers individuels, mais uniquement pour l'épreuve de qualification Tir à l'Arc Extérieur Distances Internationales.

Des duels (phase éliminatoire et finale) peuvent aussi être organisés, mais après la fin du tir par équipes (en soirée ou le lendemain).

Les 4 premières équipes de chaque groupe (16 équipes) sont qualifiées pour la Finale du Championnat de France de D2.

• Déroulement de la saison de D2 (2 manches)

Les 2 manches de D2 permettent la rencontre de toutes les équipes entre elles deux fois dans la saison, soit 14 matchs par équipe répartis en 7 matchs par manche.

L'ordre des matchs se réalise de la façon suivante :

1	2	3	4	5	6	7	8	
2	14		5	6	3	2	1	4
3	13	12		7	2	1	4	3
4	12	13	14		1	4	3	2
5	11	10	9	8		7	5	6
6	10	9	8	11	14		6	5
7	9	8	11	10	12	13		7
8	8	11	10	9	13	12	14	

1ère manche
 Rencontres aller
 de 1 à 7

2ème manche
 Rencontres retour
 de 8 à 14

Dans chaque groupe, homme et femme, le numéro 1 du tableau est attribué à l'équipe ayant obtenu le meilleur classement au Classement National par équipe de club de l'année précédente, le numéro 2 à la deuxième équipe au classement et ainsi de suite jusqu'au numéro 8.

Lors de chaque manche, une phase de qualification sur un 2x36 flèches à 70 m est réalisée. Le classement des équipes permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

- 3 points attribués à la 1ère équipe
- 2 points attribués à l'équipe classée de la 2ème place
- 1 point attribué aux équipes classées de la 3ème à la 4ème place
- 0 point attribué aux équipes classées de la 5ème à la 8ème place

Lors des matchs entre équipes :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 0 point

Le classement est effectué en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 14 matchs et les points de bonus obtenus lors des phases de qualification de chaque manche.

Si un groupe était incomplet (moins de 8 équipes dans le groupe), chaque équipe disputant un match à vide se verra attribuer le gain du match sur le score de 6 à 0.

En cas d'égalité

- De score à l'issue des qualifications par équipe, (score, nombre de 10 et nombre de X) entre deux ou plus d'équipes, on procède à un tir de barrage selon le règlement international entre les équipes à égalité.
- De score à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
A l'issue du barrage, l'équipe vainqueur du match marque un point de set supplémentaire (le score final du match est (5-4)).
- De points après les 14 matchs des 2 manches de D2, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :
 - Le total du nombre de points de sets acquis par l'équipe
 - Le meilleur total des scores de qualification des 2 manches
 - Le vainqueur du match ayant opposé les deux équipes encore à égalité. Les équipes se rencontrant deux fois dans la saison, si chacune des équipes, encore à égalité, a gagné un match, le cumul des scores réalisés sur ces deux matchs servira à départager les équipes. Si l'égalité persiste, un tirage au sort sera effectué.

Les équipes classées de la 1ère à la 4ème place de leur groupe sont qualifiées pour participer à la Finale du Championnat de France de D2. Les équipes classées 5ème et 6ème se maintiennent en D2.

Les équipes 7ème et 8ème de leur groupe sont reléguées en DR pour la saison suivante.

Exemple de simulation du classement final d'un groupe de D2 après les 2 manches de D2 :

Cl. Club	Points Score	Points Matchs ***	Scores ***	Cumul Qualifications ****	Manche 1			Manche 2			
					Q.1	Place Q.1*	Bonus1*	Q.2	Place Q.2*	Bonus2*	
1 EQUIPE A	28	68	22	68	3737	1863	1	3	1874	1	3
2 EQUIPE D	21	60	18	60	3723	1861	2	2	1862	3	1
3 EQUIPE E	21	60	18	60	3715	1845	4	1	1870	2	2
4 EQUIPE C	14	53	14	53	3674	1826	5	0	1848	5	0
5 EQUIPE B	14	50	12	50	3708	1853	3	1	1855	4	1
6 EQUIPE F	14	46	14	46	3595	1761	7	0	1834	6	0
7 EQUIPE H	8	32	8	32	3553	1723	8	0	1830	7	0
8 EQUIPE G	6	35	6	35	3641	1824	6	0	1817	8	0

* Bonus qualification sur chaque manche : 3 points au 1er, 2 points du 2ème, 1 point du 3ème au 4ème

** 2 points par victoire - 0 point par défaite

*** Cumul des scores réalisés sur les matchs

**** Cumul des scores des qualifications

La Finale du Championnat de France de D2 Identique pour les hommes et les femmes

Période

Cette finale se déroule sur un week-end entre juillet et septembre, à l'issue des manches de D2.

Nombre d'équipes : 16 (les 4 premières de chaque groupe de D2).

Procédure d'inscription des équipes à la Finale du Championnat de France de D2

L'inscription des archers composant les équipes de club participant à cette finale du championnat de France de D2 se fera à l'aide du formulaire internet prévu à cet effet avant la date limite prévue pour les inscriptions (à consulter sur le site internet de la FFTA). La composition officielle de l'équipe (3 ou 4 archers) ainsi que le nom du coach devront être saisis dans ce formulaire. Les éventuels changements dans l'équipe doivent être déclarés au moment du dépôt officiel de la composition de l'équipe au greffe, ou dans tous les cas, avant l'échauffement du 1er jour de la phase finale. Les archers composant l'équipe doivent apparaître au classement national "Tir à l'Arc Extérieur" Scratch Arc Classique à la date limite d'inscription des équipes à ce championnat ou au 31 août de la saison sportive si le championnat se déroule ultérieurement à cette date.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe, le jour du championnat. Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

Déroulement :

Lors de cette finale, les 16 équipes qualifiées se rencontrent une fois, soit 15 matchs pour chacune des équipes engagées

Le déroulement de cette finale se fera sur 12 rencontres le samedi de 09h30 à 17h30 et 3 rencontres le dimanche matin de 09h00 à 10h45 suivis des play-offs entre les 4 meilleures équipes du classement obtenu suite à ces 15 rencontres.

L'ordre des rencontres se réalise de la façon suivante :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
1		15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
2			7	14	6	13	5	12	4	11	3	10	2	9	1	8
3				6	13	5	12	4	11	3	10	2	9	1	8	15
4					5	12	4	11	3	10	2	9	1	8	15	7
5						4	11	3	10	2	9	1	8	15	7	14
6							3	10	2	9	1	8	15	7	14	6
7								2	9	1	8	15	7	14	6	13
8									1	8	15	7	14	6	13	5
9										15	7	14	6	13	5	12
10											14	6	13	5	12	4
11												13	5	12	4	11
12												12	4	11	3	
13													11	3	10	
14														10	2	
15															9	
16																

Finale de D2
Rencontres
de 1 à 15

Pour l'ensemble des rencontres, le numéro d'équipe est attribué par tirage au sort entre les équipes engagées à la Finale du championnat de France de D2. Dès connaissance des équipes qualifiées, le tirage au sort sera réalisé au siège de la FFTA et diffusé sur les réseaux sociaux. Les équipes engagées recevront par la suite l'ordre de leur rencontre par mail.

Les équipes se rencontrent dans l'ordre établi en match par équipe selon le règlement international en vigueur (matchs au meilleur des 4 sets de 6 flèches).

La victoire d'un match donne deux (2) points au classement à l'équipe gagnante et zéro (0) à l'équipe perdante.

Le résultat (score) du match permet d'attribuer des points servant au départage des équipes en cas d'égalité. Les points de sets gagnés par l'équipe deviennent des Points gagnés (Pg). Les points de set perdus par l'équipe deviennent des Points perdus (Pp). Le différentiel (Diff.) entre les Pg et les Pp donne un résultat servant au départage des équipes à égalité, soit $Pg - Pp = Diff.$

Le classement d'une équipe se fait donc en prenant en compte les éléments suivants :

- Nombre de points de victoires de rencontres
- Différentiel de scores des matchs (Diff.) obtenus par la soustraction des Points perdus (Pp) aux Points gagnés : $Pg - Pp = Diff$

En cas d'égalité

1. De score à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
A l'issue du barrage lors d'un match par équipe, l'équipe vainqueur du match marque un point de set supplémentaire (le score final du match est 5-4).
2. De points après x rencontres, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :

Au cours de déroulement des rencontres :

- Le meilleur différentiel (Diff.) entre les équipes à égalité
 - Le total du nombre de Points gagnés (Pg) par l'équipe

Si l'égalité persiste les équipes sont classées provisoirement à la même place dans le classement.

A la fin des 15 rencontres :

1. Le meilleur différentiel (Diff.) entre les équipes à égalité
 2. Le total du nombre de Points gagnés (Pg) par l'équipe.

Si deux équipes sont à égalité au point 2, elles seront départagées comme suit :

3. Le résultat du match particulier entre les 2 équipes à égalité (l'équipe ayant gagné le match sera mieux classée).

Si 3 ou plus d'équipes sont à égalité au point 2, elles seront départagées comme suit :

1. Par un tir de barrage par équipe (3 flèches par équipe) entre toutes les équipes à égalité pour déterminer leur classement au championnat.

Accession à la phase finale et au championnat de France de D1:

- À l'issue de tous les matchs, les **16 équipes** sont classées de la **1^{ère} à la 16^{ème} place**.
 - Les **4 premières équipes** participent à la **phase finale** pour déterminer le **podium du Championnat de France de D2** et obtiennent leur **accession au Championnat de France D1 Arc Classique** pour la saison suivante.

○ **Phase Finale :**

Cette phase se déroule sous la forme de matchs par équipes (selon le règlement international en vigueur au meilleur des 4 sets de 6 flèches) en $\frac{1}{2}$ finales croisées. L'équipe classée 1^{ère} rencontre l'équipe classée 4^{ème} et l'équipe classée 2^{ème} rencontre l'équipe classée 3^{ème}.

Les équipes gagnantes des ½ finales se rencontrent pour se disputer la 1^{ère} et la 2^{ème} place du championnat de France de D2. Les équipes perdantes des ½ finales se rencontrent pour se disputer la 3^{ème} et 4^{ème} place du championnat de France de D2.

Classement final des équipes

- À l'issue de la phase finale, on obtient le classement final des 4 premières équipes de ce championnat. Le club dont l'équipe est classée 1^{ère} est déclaré : **CHAMPION DE FRANCE DE D2**.
 - Les équipes classées de la 5^{ème} à la 16^{ème} place à l'issue des 15 matchs du tableau voient leur position déterminer leur classement final au Championnat de France de D2 de l'année.

Le podium pour les 3 premières équipes du championnat se fera à l'issue de la phase finale.

IMPACT DE LA MOTION

La motion permet la réduction à 2 ou 3 manches pour la saison de D2 au lieu de 3 ou 4.

Création d'une finale spécifique pour le championnat de France de D2.

Création d'un week-end spécifique pour la Finale Nationale des DR ce qui permet de limiter la prise de jour de congés pour les participants de niveau régional et d'alterner la Finale DR Arc à Pouilles et la Finale DR Arc Classique sur le samedi / dimanche.

Augmentation du brassage entre la D1 et la D2 de 3 à 4 équipes.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 23

OUI : 23 NON : 0

ABSTENTIONS : 0

Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	SAISON SPORTIVE 2026
Personne(s) en charge du suivi de la motion	VIE SPORTIVE

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_52_SPO
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	COMMISSION SPORTIVE
---	---------------------

OBJET DE LA MOTION

Évolution du règlement du Championnat de France de D1.

Rappel des objectifs de la D1

La filière par équipe, qu'elle soit adulte ou jeune, constitue un élément essentiel, voire vital, pour la structuration des clubs. Elle est un moteur de motivation indispensable pour les clubs, ainsi que pour leurs partenaires publics, privés et médiatiques.

La Division 1 doit être **la vitrine de cette filière sportive** au sein de la Fédération Française de Tir à l'Arc.

Ses principaux objectifs sportifs sont :

- **Préparer nos meilleurs archers à l'accès au haut niveau**, en leur offrant des conditions de compétition proches de celles des grandes échéances internationales (tirs de qualification, matchs individuels et par équipes).
- **Servir de support à la formation**, en incitant les clubs à développer un vivier de jeunes archers et à structurer leur encadrement.

Constat : le format actuel ne répond plus à ces objectifs

- Les compétitions se concentrent essentiellement sur les matchs par équipes, limitant la préparation aux formats individuels rencontrés à l'international.
- La filière D1 n'incite pas suffisamment les clubs à former de jeunes archers ni à qualifier leurs encadrants.

Propositions d'évolution de la Commission Sportive

Évolution du format sportif

- Mise en place d'un tir de qualification (samedi matin) attribuant des points bonus pour le championnat par équipes, afin de valoriser la régularité et la performance individuelle.
- Organisation de matchs individuels le samedi après-midi et création d'un circuit national individuel. Nous allons travailler avec nos partenaires afin de récompenser le circuit par des primes monétaires ou matérielles. La D1 continuerait à se dérouler sur trois épreuves, avec le même format :
 - **Samedi** : qualifications + matchs individuels
 - **Dimanche** : matchs par équipes

Fonctionnement de la saison :

- **Deux premières épreuves** : saison régulière, avec confrontation de toutes les équipes.
- **Troisième épreuve** : phase finale avec :
 - **PLAY-OFF** : tournoi final pour le titre national entre les 8 premières équipes.
 - **PLAY-DOWN** : tournoi pour le maintien entre les équipes classées 9e à 16e, les 4 dernières étant reléguées en D2.

Cette formule permet :

- de **maintenir l'enjeu** jusqu'à la dernière compétition,
- d'augmenter la **visibilité médiatique**.
- Cette évolution s'inscrit dans une logique d'harmonisation et rapproche les règlements de la Division 1 et de la Division 2.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

C.3.1 CHAMPIONNAT DE FRANCE D1 ARC CLASSIQUE

Composition	16 équipes Hommes et 16 équipes Femmes.
Répartition géographique	1 groupe national pour chaque catégorie.
Compétitions	3 Manches et 1 phase finale

Résultats	Le club dont l'équipe est classée 1 ^{ère} est déclaré Champion de France Les clubs dont l'équipe est classée 14 ^{ème} , 15 ^{ème} et 16 ^{ème} descendent en D2 la saison suivante.
------------------	--

Le Championnat de France D1 Arc Classique, se dispute en deux phases sur la durée d'une saison sportive :

- Une phase de Saison Régulière (SR) lors de laquelle chez les hommes comme chez les femmes, chaque équipe rencontre les autres équipes **deux fois**.
- Une rencontre entre deux clubs est composée de 1 match par équipe.
- Une phase finale réservée aux 4 meilleures équipes hommes et femmes de la Saison Régulière à la fin de la 3^{ème} manche de la saison.

La participation à chacune des manches de la Saison Régulière est obligatoire pour toutes les équipes de D1.

Le classement final des équipes de D1 est établi de la façon suivante :

Pour les équipes classées aux 4 premières places de la Saison Régulière, le classement final du championnat de France de D1 est établi à l'issue de la phase finale en fonction de la place obtenue par l'équipe sur cette phase.

Pour les équipes classées de la 5^{ème} à la 16^{ème} place de la Saison Régulière, le classement final de la saison est établi sur le total des points obtenus sur les 3 manches.

Les rencontres par équipe de club se déroulent en 1 match par équipe. (Voir déroulement du Championnat)
La phase finale se déroule lors de la 3^{ème} manche de la saison. (Voir déroulement du Championnat)

• Arbitrage

L'arbitrage de l'ensemble de la compétition est assuré conformément au cahier des charges par les arbitres désignés en relation avec le PCRA du Comité Régional du lieu de la compétition.

• Déroulement du championnat

○ Saison Régulière :

La Saison Régulière se réalise par la rencontre de toutes les équipes entre elles deux fois dans la saison, soit 30 rencontres. Les 3 manches se déroulent de la manière suivante :

1^{ère} manche : cette manche est composée de 7 rencontres pour une équipe soit les 7 premières rencontres de la saison pour chacune des équipes (matchs aller). Ces rencontres se déroulent le dimanche de 08h30 à 13h00

2^{ème} manche : cette manche est composée de 8 rencontres pour une équipe soit les rencontres de 8 à 15 de la saison pour chacune des équipes (suite des matchs aller). Ces rencontres se déroulent le dimanche de 08h30 à 13h30

3^{ème} manche : cette manche est composée de 15 rencontres pour une équipe soit les rencontres de 16 à 30 de la saison pour chacune des équipes (matchs retour). Le déroulement de cette manche se fera sur 12 rencontres le samedi de 09h30 à 17h30 et 3 rencontres le dimanche matin de 09h00 à 10h45 suivis des play-offs entre les 4 meilleures équipes de la Saison Régulière.

L'ordre des rencontres se réalise de la façon suivante :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1		15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
2	15		7	14	6	13	5	12	4	11	3	10	2	9	1	8
3	14	7		6	13	5	12	4	11	3	10	2	9	1	8	15
4	13	14	6		5	12	4	11	3	10	2	9	1	8	15	7
5	12	6	13	5		4	11	3	10	2	9	1	8	15	7	14
6	11	13	5	12	4		3	10	2	9	1	8	15	7	14	6
7	10	5	12	4	11	3		2	9	1	8	15	7	14	6	13
8	9	12	4	11	3	10	2		1	8	15	7	14	6	13	5
9	8	4	11	3	10	2	9	1		15	7	14	6	13	5	12
10	7	11	3	10	2	9	1	8	15		14	6	13	5	12	4
11	6	3	10	2	9	1	8	15	7	14		13	5	12	4	11
12	5	10	2	9	1	8	15	7	14	6	13		12	4	11	3
13	4	2	9	1	8	15	7	14	6	13	5	12		11	3	10
14	3	9	1	8	15	7	14	6	13	5	12	4	11		10	2
15	2	1	8	15	7	14	6	13	5	12	4	11	3	10		9
16	1	8	15	7	14	6	13	5	12	4	11	3	10	2	9	

1 ^{ère} manche Rencontres aller de 1 à 7
2 ^{ème} manche Rencontres aller de 8 à 15
3 ^{ème} manche Rencontres retour de 1 à 15

Pour l'ensemble des rencontres aller, le numéro d'équipe est attribué en début de saison par tirage au sort entre les équipes engagées dans le championnat de France de D1.

Pour les rencontres retour (3^{ème} manche), le numéro d'équipe est attribué dans l'ordre du classement à l'issue des rencontres Aller. Si des équipes sont à égalité de classement à l'issue de la phase des rencontres aller (égalité

de points, de différentiel et de Points de set Gagnés) un tirage au sort sera effectué pour déterminer le numéro d'équipe pour la phase des rencontres retour.

Les équipes se rencontrent dans les ordres établis en match par équipe selon le règlement international en vigueur (matchs au meilleur des 4 sets de 6 flèches).

La victoire du match par équipe donne le gain de la rencontre. La victoire d'une rencontre donne un (1) point au classement à l'équipe gagnante et zéro (0) à l'équipe perdante.

Le résultat (score) du match par équipe permet d'attribuer des points servant au départage des équipes en cas d'égalité. Les points de sets gagnés par l'équipe deviennent des Points gagnés (Pg). Les points perdus par l'équipe deviennent des Points perdus (Pp). Le différentiel (Diff.) entre les Pg et les Pp donne un résultat servant au départage des équipes à égalité, soit $Pg - Pp = Diff$.

Le classement d'une équipe se fait donc en prenant en compte les éléments suivants :

- Nombre de points de victoires de rencontres
- Différentiel de scores des matchs (Diff.) obtenus par la soustraction des Points perdus (Pp) aux Points gagnés : $Pg - Pp = Diff$

En cas d'égalité

3. De score à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
A l'issue du barrage lors d'un match par équipe, l'équipe vainqueur du match marque un point de set supplémentaire (le score final du match est 5-4).
4. De points après les x rencontres de la Saison Régulière, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :

En cours de Saison Régulière :

- Le meilleur différentiel (Diff.) entre les équipes à égalité
- Le total du nombre de Points gagnés (Pg) par l'équipe

Si l'égalité persiste les équipes sont classées provisoirement à la même place dans le classement.

A la fin de la Saison Régulière :

4. Le meilleur différentiel (Diff.) entre les équipes à égalité
5. Le total du nombre de Points gagnés (Pg) par l'équipe.

Si deux équipes sont à égalité au point 2, elles seront départagées comme suit :

6. Le résultat des matchs particuliers entre les 2 équipes à égalité (cumul des points de sets marqués par chaque équipe pendant les deux matchs).
7. Si l'égalité persiste, un tir de barrage par équipe (3 flèches par équipe) sera réalisé entre ces deux équipes pour déterminer leur classement au championnat.

Si 3 ou plus d'équipes sont à égalité au point 2, elles seront départagées comme suit :

2. Par un tir de barrage par équipe (3 flèches par équipe) entre toutes les équipes à égalité pour déterminer leur classement au championnat.

Lors des deux premières manches, une compétition individuelle sera organisée le samedi, composé d'une phase de qualification par archer et d'un tableau de matchs individuels par catégorie d'arme et de sexe. Cette compétition est indépendante du championnat de France de D1. Cependant, les équipes de club engagées en D1 pourront présenter, sans frais d'engagement, jusqu'à 4 archers sur cette compétition (4 archers maximum par équipe engagé en D1). Les frais de participation de ces 4 archers à cette compétition individuelle seront pris en charge sur les frais d'engagement annuel de l'équipe en D1. Si les clubs souhaitent inscrire plus de 4 archers à cette compétition, ils devront s'acquitter des frais d'engagement pour chaque archer supplémentaire auprès de l'organisateur.

○ Phase Finale :

Les 4 premières équipes au classement final de la Saison Régulière (Classement après les 30 rencontres de la Saison Régulière) sont qualifiées pour participer à la phase finale du championnat de France de D1.

Cette phase se déroule sous la forme de matchs par équipes (selon le règlement international en vigueur au meilleur des 4 sets de 6 flèches) en 1/2 finales croisées. L'équipe classée 1^{ère} de la Saison Régulière rencontre l'équipe classée 4^{ème} et l'équipe classée 2^{ème} de la Saison Régulière rencontre l'équipe classée 3^{ème}.

1/2 finales			
1 ^{ère}		3 ^{ème}	
2 ^{ème}		4 ^{ème}	

Les équipes gagnantes des ½ finales se rencontrent pour se disputer la 1^{ère} et la 2^{ème} place du championnat de France de D1. Les équipes perdantes des ½ finales se rencontrent pour se disputer la 3^{ème} et 4^{ème} place du championnat de France de D1.

Cette phase finale se déroule lors de la 3^{ème} manche à la fin de la Saison Régulière.

La 3^{ème} manche de la Saison Régulière est considérée comme la finale du championnat de France de D1 de l'année. L'inscription des archers composant les équipes de club participant à cette manche se fera à l'aide du formulaire internet prévu à cet effet avant la date limite prévue pour les inscriptions (à consulter sur le site internet de la FFTA). La composition officielle et définitive de l'équipe (3 ou 4 archers) ainsi que le nom du coach devront être saisies dans ce formulaire. Des changements au sein de l'équipe seront acceptés le jour de la phase finale. Les changements éventuels doivent être signalés au plus tard lors du dépôt officiel de la composition de l'équipe, avant l'échauffement du jour de la phase finale.

Le podium pour les 3 premières équipes du championnat et la remise des prix pour les équipes classées de la 4^{ème} à la 8^{ème} place du championnat se fera à l'issue de la phase finale. Pour obtenir le prix correspondant à la place obtenue au championnat de France de D1, l'équipe devra être représentée lors de la cérémonie protocolaire. La non représentation de l'équipe entraînera le non versement du gain.

.../...

C.3.5 CHAMPIONNAT DE FRANCE D1 ARC A POULIES,

Composition	16 équipes Hommes et 8 équipes Femmes.
Répartition géographique	1 groupe national pour chaque catégorie
Compétitions	3 Manches et 1 phase finale
Résultats	Le club dont l'équipe est classée 1 ^{ère} , est déclaré Champion de France. Les clubs dont l'équipe masculine est classée 14 ^{ème} , 15 ^{ème} et 16 ^{ème} descendent en DR la saison suivante. Les clubs dont l'équipe féminine est classée 7 ^{ème} et 8 ^{ème} descendent en DR la saison suivante.

Le Championnat de France D1 arc à poulies, se dispute en deux phases sur la durée d'une saison sportive :

- Une phase de Saison Régulière (SR) lors de laquelle chez les hommes, chaque équipe rencontre les autres équipes **deux fois** et chez les femmes, chaque équipe rencontre **quatre fois** les autres équipes dans la saison.
Une rencontre entre deux clubs est composée de 1 match par équipe.
- Une phase finale réservée aux 4 meilleures équipes hommes et femmes de la Saison Régulière à la fin de la 3^{ème} manche de la saison.

La participation à chacune des manches de la Saison Régulière est obligatoire pour toutes les équipes de D1.

Le classement final des équipes de D1 est établi de la façon suivante :

Pour les équipes classées aux 4 premières places de la Saison Régulière, le classement final du championnat de France de D1 est établi à l'issue de la phase finale en fonction de la place obtenue par l'équipe sur cette phase. Chez les hommes, pour les équipes classées de la 5^{ème} à la 16^{ème} place de la Saison Régulière, et chez les femmes, pour les équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place de la Saison Régulière, le classement final de la saison est établi sur le total des points obtenus sur les 3 manches.

Les rencontres par équipe de club se déroulent en 1 match par équipe. (Voir déroulement du Championnat)
La phase finale se déroule lors 3^{ème} manche de la saison. (Voir déroulement du Championnat)

- **Arbitrage**

L'arbitrage de l'ensemble de la compétition est assuré conformément au cahier des charges par les arbitres désignés en relation avec le PCRA du Comité Régional du lieu de la compétition.

- **Déroulement du championnat**

- **Saison Régulière :**

La Saison Régulière se réalise par la rencontre de toutes les équipes entre elles au moins deux fois dans la saison. Pour les hommes, les équipes se rencontrent deux fois dans la saison, soit 30 rencontres ; Pour les femmes, les équipes se rencontrent quatre fois dans la saison, soit 28 rencontres.

1^{ère} manche : cette manche est composée de 7 rencontres pour une équipe soit les 7 premières rencontres de la saison pour chacune des équipes (matchs aller). Ces rencontres se déroulent le dimanche de 08h30 à 13h00

2^{ème} manche : chez les hommes, cette manche est composée de 8 rencontres pour une équipe soit les rencontres de 8 à 15 de la saison pour chacune des équipes (suite des matchs aller).

Chez les femmes, cette manche est composée de 7 rencontres pour une équipe soit les rencontres de 8 à 14 de la saison pour chacune des équipes (1^{ère} phase des matchs retour).

Ces rencontres se déroulent le dimanche de 08h30 à 13h30 pour les hommes et jusqu'à 13h00 pour les femmes.

3^{ème} manche : chez les hommes, cette manche est composée de 15 rencontres pour une équipe soit les rencontres de 16 à 30 de la saison pour chacune des équipes (matchs retour).

Chez les femmes, cette manche est composée de 14 rencontres pour une équipe soit les rencontres de 15 à 28 de la saison correspondant à la 2^{ème} phase des matchs aller et retour.

Le déroulement de cette manche se fera sur 12 rencontres le samedi de 09h30 à 17h30 et 3 rencontres le dimanche matin de 09h00 à 10h45 (2 rencontres pour les femmes) suivis des play-offs entre les 4 meilleures équipes de la Saison Régulière.

L'ordre des rencontres se réalise de la façon suivante :

Pour les hommes :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1		15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
2	15		7	14	6	13	5	12	4	11	3	10	2	9	1	8
3	14	7		6	13	5	12	4	11	3	10	2	9	1	8	15
4	13	14	6		5	12	4	11	3	10	2	9	1	8	15	7
5	12	6	13	5		4	11	3	10	2	9	1	8	15	7	14
6	11	13	5	12	4		3	10	2	9	1	8	15	7	14	6
7	10	5	12	4	11	3		2	9	1	8	15	7	14	6	13
8	9	12	4	11	3	10	2		1	8	15	7	14	6	13	5
9	8	4	11	3	10	2	9	1		15	7	14	6	13	5	12
10	7	11	3	10	2	9	1	8	15		14	6	13	5	12	4
11	6	3	10	2	9	1	8	15	7	14		13	5	12	4	11
12	5	10	2	9	1	8	15	7	14	6	13		12	4	11	3
13	4	2	9	1	8	15	7	14	6	13	5	12		11	3	10
14	3	9	1	8	15	7	14	6	13	5	12	4	11		10	2
15	2	1	8	15	7	14	6	13	5	12	4	11	3	10		9
16	1	8	15	7	14	6	13	5	12	4	11	3	10	2	9	

1^{ère} manche
Rencontres aller
de 1 à 7

2^{ème} manche
Rencontres aller
de 8 à 15

3^{ème} manche
Rencontres retour
de 1 à 15

Pour l'ensemble des rencontres aller, le numéro d'équipe est attribué en début de saison par tirage au sort entre les équipes engagées dans le championnat de France de D1.

Pour les rencontres retour (3^{ème} manche), le numéro d'équipe est attribué dans l'ordre du classement à l'issue des rencontres Aller. Si des équipes sont à égalité de classement à l'issue de la phase des rencontres aller (égalité de points et de cumul des scores des matchs réalisés par les équipes) un tirage au sort sera effectué pour déterminer le numéro d'équipe pour la phase de rencontres retour.

Les équipes se rencontrent dans les ordres établis en match par équipe selon le règlement international en vigueur (matchs au meilleur cumul des 4 volées de 6 flèches).

Pour les femmes :

	1	2	3	4	5	6	7	8
1		7	6	5	4	3	2	1
2	7		3	6	2	5	1	4
3	6	3		2	5	1	4	7
4	5	6	2		1	4	7	3
5	4	2	5	1		7	3	6
6	3	5	1	4	7		6	2
7	2	1	4	7	3	6		5
8	1	4	7	3	6	2	5	

1^{ère} manche
Rencontres aller
de 1 à 7

2^{ème} manche
Rencontres retour
de 1 à 7

3^{ème} manche
Rencontres aller de 1 à 7 /
retour de 1 à 7

	1	2	3	4	5	6	7	8
1		7	6	5	4	3	2	1
2	7		3	6	2	5	1	4
3	6	3		2	5	1	4	7
4	5	6	2		1	4	7	3
5	4	2	5	1		7	3	6
6	3	5	1	4	7		6	2
7	2	1	4	7	3	6		5
8	1	4	7	3	6	2	5	

Pour la 1ère phase des rencontres aller (7 premières rencontres de la 1ère manche), le numéro d'équipe est attribué en début de saison par tirage au sort entre les équipes engagées dans le championnat de France de D1.

Pour la 1ère phase des rencontres retour (7 rencontres de la 2ème manche) et à la fin des 7 premières rencontres de la 3ème manche, le numéro d'équipe est attribué en fonction du classement cumulé à l'issue de la phase précédente de 7 rencontres. Si des équipes sont à égalité de classement à l'issue de la phase (égalité de points et de cumul des scores des matchs réalisés par les équipes) un tirage au sort sera effectué pour déterminer le numéro d'équipe pour la phase suivante.

Les équipes se rencontrent dans les ordres établis en match par équipe selon le règlement internationale en vigueur (matchs au meilleur cumul des 4 volées de 6 flèches).

La victoire du match par équipe donne le gain de la rencontre. La victoire d'une rencontre donne un (1) point au classement à l'équipe gagnante et zéro (0) à l'équipe perdante.

Le résultat (score) de la rencontre permet d'attribuer des points servant au départage des équipes en cas d'égalité. Les scores réalisés par l'équipe sont cumulés et donne un résultat servant au départage des équipes à égalité.

Le classement d'une équipe se fait donc en prenant en compte les éléments suivants :

- Nombre de points de victoires de rencontres.
- Scores cumulés des matchs réalisés par l'équipe.

En cas d'égalité

1. De score à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
2. De points après les x rencontres de la Saison Régulière, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :

En cours de Saison Régulière :

- Le meilleur scores cumulés des matchs réalisés par l'équipe.

Si l'égalité persiste les équipes sont classées provisoirement à la même place dans le classement.

A la fin de la Saison Régulière :

1. Le meilleur scores cumulés des matchs réalisés par l'équipe.

Si deux équipes sont à égalité au point 1, elles seront départagées comme suit :

2. Le résultat des matchs particuliers entre les 2 équipes à égalité (cumul des scores réalisés par chaque équipe pendant les deux matchs).
3. Si l'égalité persiste, un tir de barrage par équipe (3 flèches par équipe) sera réalisé entre ces deux équipes pour déterminer leur classement au championnat.

Si 3 ou plus d'équipes sont à égalité au point 1, elles seront départagées comme suit :

4. Par un tir de barrage par équipe (3 flèches par équipe) entre toutes les équipes à égalité pour déterminer leur classement au championnat.

Lors des deux premières manches, une compétition individuelle sera organisée le samedi, composé d'une phase de qualification par archer et d'un tableau de matchs individuels par catégorie d'arme et de sexe. Cette compétition est indépendante du championnat de France de D1. Cependant, les équipes de club engagées en D1 pourront présenter, sans frais d'engagement, jusqu'à 4 archers sur cette compétition (4 archers maximum par équipe engagé en D1). Les frais de participation de ces 4 archers à cette compétition individuelle seront pris en charge sur les frais d'engagement annuel de l'équipe en D1. Si les clubs souhaitent inscrire plus de 4 archers à cette compétition, ils devront s'acquitter des frais d'engagement pour chaque archer supplémentaire auprès de l'organisateur.

○ Phase Finale :

Les 4 premières équipes au classement final de la Saison Régulière (Classement après les 30 rencontres de la Saison Régulière pour les hommes et les 28 rencontres pour les femmes) sont qualifiées pour participer à la phase finale du championnat de France de D1.

Cette phase se déroule sous la forme de matchs par équipes (selon le règlement international en vigueur au meilleur cumul des 4 volées de 6 flèches) en ½ finales croisées. L'équipe classée 1^{ère} de la Saison Régulière rencontre l'équipe classée 4^{ème} et l'équipe classée 2^{ème} de la Saison Régulière rencontre l'équipe classée 3^{ème}.

1/2 finales			
1ère	2ème	3ème	4ème

Les équipes gagnantes des 1/2 finales se rencontrent pour se disputer la 1^{ère} et la 2^{ème} place du championnat de France de D1. Les équipes perdantes des 1/2 finales se rencontrent pour se disputer la 3^{ème} et 4^{ème} place du championnat de France de D1.

Cette phase finale se déroule lors de la 3^{ème} manche à la fin de la Saison Régulière.

La 3^{ème} manche de la Saison Régulière est considérée comme la finale du championnat de France de D1 de l'année. L'inscription des archers composant les équipes de club participant à cette manche se fera à l'aide du formulaire internet prévu à cet effet avant la date limite prévue pour les inscriptions (à consulter sur le site internet de la FFTA). La composition officielle et définitive de l'équipe (3 ou 4 archers) ainsi que le nom du coach devront être saisies dans ce formulaire. Des changements au sein de l'équipe seront acceptés le jour de la phase finale. Le ou les changements éventuels doivent être signalés au plus tard lors du dépôt officiel de la composition de l'équipe, avant l'échauffement du jour de la phase finale.

Le podium pour les 3 premières équipes du championnat et la remise des prix pour les équipes classées de la 4^{ème} à la 8^{ème} place du championnat chez les hommes et à la 4^{ème} place chez les femmes se fera à l'issue de la phase finale. Pour obtenir le prix correspondant à la place obtenue au championnat de France de D1, l'équipe devra être représentée lors de la cérémonie protocolaire. La non représentation de l'équipe entraînera le non versement du gain.

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

C.3.1 CHAMPIONNAT DE FRANCE D1 ARC CLASSIQUE

Composition	16 équipes Hommes et 16 équipes Femmes.
Répartition géographique	1 groupe national pour chaque catégorie.
Compétitions	3 Manches avec 1 phase finale sur la 3 ^{ème} manche
Résultats	Le club dont l'équipe est classée 1 ^{ère} est déclaré Champion de France Les clubs dont l'équipe est classée de la 13 ^{ème} à la 16 ^{ème} place descendent en D2 la saison suivante.

Le Championnat de France D1 Arc Classique, se dispute en trois phases sur la durée d'une saison sportive :

- Une phase de Saison Régulière (SR) sur les 2 premières manches
- Une phase de Play-Off ou de Play-Down en fonction du classement obtenu par les équipes sur la SR.
- Une phase finale pour l'attribution des places sur le podium

La participation à chacune des 3 manches est obligatoire pour toutes les équipes de D1.

Lors de chaque manche, une compétition de TAE International sera organisée le samedi. Elle sera le support d'un classement par équipe de D1 permettant d'attribuer des points aux meilleures équipes de ce classement (voir détails ci-dessous).

Les équipes de club engagées en D1 pourront présenter, sans frais d'engagement, jusqu'à 4 archers sur cette compétition (4 archers maximum par équipe engagé en D1). Les frais de participation de ces 4 archers à cette compétition individuelle seront pris en charge sur les frais d'engagement annuel de l'équipe en D1. Si les clubs souhaitent inscrire plus de 4 archers à cette compétition, ils devront s'acquitter des frais d'engagement pour chaque archer supplémentaire auprès de l'organisateur.

Le classement final des équipes de D1 est établi de la façon suivante :

Pour les équipes classées aux 8 premières places de la Saison Régulière, une phase de Play-Off est organisée.

Cette phase se compose d'un tir de qualification sur un TAE International, le classement par équipe de cette phase apporte des points aux 4 premières équipes, puis chaque équipe rencontre une fois les autres équipes selon un ordre établi en fonction du classement de la Saison Régulière.

Pour les équipes classées aux 4 premières places de la phase de Play-Off, le classement final du championnat de France de D1 est établi à l'issue de la Phase Finale en fonction de la place obtenue par l'équipe sur cette phase finale.

Pour les équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} de la phase de play-off, leur classement final de la saison est leur place obtenue pendant le play-off.

Pour les équipes classées de la 9^{ème} à la 16^{ème} place de la Saison Régulière, une phase de Play-Down est organisée.

Cette phase se compose d'un tir de qualification sur un TAE International. Le classement par équipe de cette phase apporte des points aux 4 premières équipes puis chaque équipe rencontre une fois les autres équipes selon un ordre établi en fonction du classement de la Saison Régulière.

La place obtenue au classement de cette phase détermine la place de l'équipe au classement de la saison de la 9^{ème} à la 16^{ème} place.

Les rencontres par équipe de club se déroulent en 1 match par équipe. (Voir déroulement du Championnat)
La phase de play off, la phase de play down et la phase finale se déroulent lors de la 3^{ème} manche de la saison. (Voir déroulement du Championnat)

- **Arbitrage**

L'arbitrage de l'ensemble de la compétition est assuré conformément au cahier des charges par les arbitres désignés en relation avec le PCRA du Comité Régional du lieu de la compétition.

- **Déroulement du championnat**

- **Saison Régulière :**

La SR se réalise sur les **deux premières manches** par la rencontre de toutes les équipes entre elles **une fois**, soit **15 rencontres**.

Lors de chaque manche, une phase de qualification sur un TAE International est réalisée. Le classement des équipes permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

3 points attribués à la 1^{ère} équipe

2 points attribués aux équipes classées de la 2^{ème} à la 4^{ème} place

1 point attribué aux équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place

0 point attribué aux équipes classées de la 9^{ème} à la 16^{ème} place

Lors des matchs entre équipes :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 0 point

Les 2 manches se déroulent de la manière suivante :

1^{ère} manche : cette manche est composée de la phase de qualification du samedi et de 7 rencontres pour une équipe soit les 7 premières rencontres de la SR pour chacune des équipes. Ces rencontres se déroulent le dimanche de 08h30 à 13h00

2^{ème} manche : cette manche est composée de la phase de qualification du samedi et de 8 rencontres pour une équipe soit les rencontres de 8 à 15 de la SR pour chacune des équipes. Ces rencontres se déroulent le dimanche de 08h30 à 13h30

L'ordre des rencontres se réalise de la façon suivante :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	
2		7	14	6	13	5	12	4	11	3	10	2	9	1	8	
3			6	13	5	12	4	11	3	10	2	9	1	8	15	
4				5	12	4	11	3	10	2	9	1	8	15	7	
5					4	11	3	10	2	9	1	8	15	7	14	
6						3	10	2	9	1	8	15	7	14	6	
7							2	9	1	8	15	7	14	6	13	
8								1	8	15	7	14	6	13	5	
9									15	7	14	6	13	5	12	
10										14	6	13	5	12	4	
11											13	5	12	4	11	
12											12	4	11	3		
13												11	3	10		
14													10	2		
15															9	
16																

1^{ère} manche
Rencontres
de 1 à 7

2^{ème} manche
Rencontres
de 8 à 15

Pour l'ensemble des rencontres, le numéro d'équipe est attribué en début de saison par tirage au sort entre les équipes engagées dans le championnat de France de D1.

Le classement de cette phase de SR est établi en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 15 matchs et les points de bonus obtenus lors des phases de qualification de chaque manche.

Principe de départage des égalités pour toutes les phases du championnat de D1 Arc Classique :

En cas d'égalité

- De score à l'issue des qualifications par équipe, (score, nombre de 10 et nombre de X) entre deux ou plus d'équipes, on procède à un tir de barrage selon le règlement international entre les équipes à égalité.
- De score à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
A l'issue du barrage, l'équipe vainqueur du match marque un point de set supplémentaire (le score final du match est (5-4)).
- De points après les X matchs de la SR, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :

En cours de SR :

1. Le total du nombre de points de sets acquis par l'équipe
2. Le meilleur total des scores de qualification des manches tirées

Si l'égalité persiste les équipes sont classées provisoirement à la même place dans le classement.

À la fin de la SR :

1. Le total du nombre de points de sets acquis par l'équipe
2. Le meilleur total des scores de qualification des manches tirées

Si deux équipes sont à égalité au point 2, elles seront départagées comme suit :

3. Le vainqueur du match ayant opposé les deux équipes encore à égalité.

Si 3 ou plus d'équipes sont à égalité au point 2, elles seront départagées comme suit :

1. Par un tir de barrage par équipe (3 flèches par équipe) entre toutes les équipes à égalité pour déterminer leur classement à l'issue de la SR.

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 8^{ème} place de la SR sont qualifiées pour participer à la phase de Play-Off de la 3^{ème} manche.

Les équipes classées 9^{ème} et 16^{ème} place de la SR sont qualifiées pour participer à la phase de Play-Down de la 3^{ème} manche.

Exemple de simulation du classement de la Saison Régulière après les 2 premières manches de D1 :

Cl. Club	Points Score	Points Matchs **	Scores ***	Cumul Qualifications ****	Manche 1			Manche 2			
					Q.1	Place Q.1*	Bonus1*	Q.2	Place Q2*	Bonus2*	
1 EQUIPE D	28	74	24	74	3689	1885	2	2	1804	2	2
2 EQUIPE N	27	76	22	76	3690	1890	1	3	1800	3	2
3 EQUIPE E	27	73	22	73	3688	1880	3	2	1808	1	3
4 EQUIPE G	26	73	22	73	3670	1875	4	2	1795	4	2
5 EQUIPE L	22	75	20	75	3660	1870	5	1	1790	5	1
6 EQUIPE O	19	67	18	67	3645	1865	6	1	1780	9	0
7 EQUIPE I	19	56	18	56	3637	1850	9	0	1787	6	1
8 EQUIPE H	18	62	16	62	3645	1860	7	1	1785	8	1
9 EQUIPE C	18	55	16	55	3641	1855	8	1	1786	7	1
10 EQUIPE M	14	45	14	45	3615	1840	11	0	1775	10	0
11 EQUIPE P	12	50	12	50	3614	1845	10	0	1769	12	0
12 EQUIPE B	10	44	10	44	3604	1835	12	0	1769	11	0
13 EQUIPE A	10	44	10	44	3583	1825	14	0	1758	15	0
14 EQUIPE K	10	40	10	40	3584	1830	13	0	1754	16	0
15 EQUIPE F	4	22	4	22	3579	1820	15	0	1759	14	0
16 EQUIPE J	2	22	2	22	3575	1815	16	0	1760	13	0

Qualifiées en Play-Off

Qualifiées en Play-Down

*Bonus qualification sur chaque manche : 3 points au 1^{er}, 2 points du 2^{ème} au 4^{ème}, 1 point du 5^{ème} au 8^{ème}

**2 points par victoire - 0 point par défaite

***Cumul des scores réalisés sur les matchs

**** Cumul des scores des qualifications

o 3^{ème} manche (Play-Off, Play-Down et phase finale) :

La phase de Saison Régulière permet de qualifier les équipes de D1 sur la phase de Play-Off **ou** sur la phase de Play-Down. Sur ces phases, les résultats obtenus lors de la Saison Régulière ne sont pas pris en compte.

▪ **Play-Off :**

Pour les 8 premières équipes de la SR, une phase de play-off est organisée sur la base de la phase de qualification du samedi et de 7 rencontres pour une équipe. Chaque équipe qualifiée en play-off rencontre une fois les autres équipes.

Le classement des équipes sur la phase de qualification permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

- 3 points attribués à la 1^{ère} équipe
- 2 points attribués à l'équipe classée à la 2^{ème} place
- 1 point attribué aux équipes classées de la 3^{ème} à la 4^{ème} place
- 0 point attribué aux équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place

Lors des matchs entre équipes :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 0 point

L'ordre des rencontres se réalise de la façon suivante :

1	2	3	4	5	6	7	8
1	7	6	5	4	3	2	1
2		3	6	2	5	1	4
3			2	5	1	4	7
4				1	4	7	3
5					7	3	6
6						6	2
7							5
8							

Play-off ou Play-Down
Rencontres
de 1 à 7

Pour l'ensemble des rencontres, le numéro d'équipe est attribué en rapport à la place obtenue lors de la Saison Régulière.

Le classement de cette phase de Play-Off est établi en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 7 matchs et les points de bonus obtenus lors de la phase de qualification de la 3^{ème} manche.

Exemple de simulation du classement de la phase de Play-Off :

Cl. Club	Points Score	Points Matchs			Scores ***	Qualifications ****	Manche 3 - Play-Off				
		Matchs	Scores ***	Qualifications ****			Q.3	Place Q.3*	Bonus 3*		
1 EQUIPE N	16	40	14	40	1925	1925	2	2	2		
2 EQUIPE D	15	35	12	35	1930	1930	1	3			
3 EQUIPE G	10	30	10	30	1915	1915	5	0			
4 EQUIPE E	9	26	8	26	1920	1920	3	1			
5 EQUIPE L	7	24	6	24	1918	1918	4	1			
6 EQUIPE I	2	20	2	20	1904	1904	8	0			
7 EQUIPE O	2	16	2	16	1910	1910	6	0			
8 EQUIPE H	2	13	2	13	1908	1908	7	0			

*Bonus qualification : 3 points au 1er, 2 points du 2^{ème}, 1 point du 3^{ème} au 4^{ème}

**2 points par victoire - 0 point par défaite

***Cumul des scores réalisés sur les matchs

****Score des qualifications

En cas d'égalité, voir « Principe de départage des égalités pour toutes les phases du championnat de D1 Arc Classique » :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de la phase de Play-Off sont qualifiées pour participer à la phase finale du championnat de France de D1.

Les équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place de la phase de Play-Off ont terminé leur championnat et cette place détermine leur classement final du championnat de France de D1 de l'année.

▪ **Play-Down :**

Pour les équipes classées de la 9^{ème} à la 16^{ème} place de la SR, une phase de Play-Down est organisée sur la base de la phase de qualification du samedi et de 7 rencontres pour une équipe. Chaque équipe qualifiée en Play-Down rencontre une fois les autres équipes.

Le classement des équipes sur la phase de qualification permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

- 3 points attribués à la 1^{ère} équipe
- 2 points attribués à l'équipe classée à la 2^{ème} place
- 1 point attribué aux équipes classées de la 3^{ème} à la 4^{ème} place
- 0 point attribué aux équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place

Lors des matchs entre équipes :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 0 point

L'ordre des rencontres se réalise de la façon suivante :

1	2	3	4	5	6	7	8
1	7	6	5	4	3	2	1
2		3	6	2	5	1	4
3			2	5	1	4	7
4				1	4	7	3
5					7	3	6
6						6	2
7							5
8							

Play-off ou Play-Down
Rencontres
de 1 à 7

Pour l'ensemble des rencontres, le numéro d'équipe est attribué en rapport à la place obtenue lors de la Saison Régulière. L'équipe 9^{ème} de la Saison Régulière obtient le numéro 1, la 10^{ème} le numéro 2, etc...

Le classement de cette phase de Play-Down est établi en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 7 matchs et les points de bonus obtenus lors de la phase de qualification de la 3^{ème} manche.

Exemple de simulation du classement de la phase de Play-Down :

Cl. Club	Points	Score	Points Matchs **	Scores ***	Qualifications ****	Manche 3 - Play-Down		
						Q.3	Place Q.3*	Bonus 3*
1 EQUIPE C	15	42	12	42	1875	1875	1	3
2 EQUIPE M	14	35	12	35	1870	1870	2	2
3 EQUIPE P	13	34	12	34	1865	1865	4	1
4 EQUIPE B	8	26	8	26	1860	1860	5	0
5 EQUIPE A	7	24	6	24	1866	1866	3	1
6 EQUIPE K	4	20	4	20	1850	1850	6	0
7 EQUIPE J	2	13	2	13	1835	1835	8	0
8 EQUIPE F	0	10	0	10	1840	1840	7	0

*Bonus qualification : 3 points au 1er, 2 points du 2^{ème}, 1 point du 3^{ème} au 4^{ème}

**2 points par victoire - 0 point par défaite

***Cumul des scores réalisés sur les matchs

**** Score des qualifications

En cas d'égalité, voir « Principe de départage des égalités pour toutes les phases du championnat de D1 Arc Classique » :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de la phase de Play-Down sont maintenues en D1 l'année suivante et obtiennent les places de 9^{ème} à 12^{ème} du Championnat de France de D1 de l'année.

Les équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place de la phase de Play-Down descendent en D2 l'année suivante et obtiennent les places de 13^{ème} à 16^{ème} du Championnat de France de D1 de l'année.

- **Phase Finale :**

Les 4 premières équipes au classement de la phase de Play-Off sont qualifiées pour participer à la phase finale du Championnat de France de D1.

Cette phase se déroule sous la forme de matchs par équipes (selon le règlement international en vigueur au meilleur des 4 sets de 6 flèches) en ½ finales croisées. L'équipe classée 1^{ère} de la phase de Play-Off rencontre l'équipe classée 4^{ème} et l'équipe classée 2^{ème} de la phase de Play-Off rencontre l'équipe classée 3^{ème}.

1/2 finales			
1ère	↔	3ème	
2ème	↔	4ème	

Les équipes gagnantes des 1/2 finales se rencontrent pour se disputer la 1^{ère} et la 2^{ème} place du championnat de France de D1. Les équipes perdantes des 1/2 finales se rencontrent pour se disputer la 3^{ème} et 4^{ème} place du championnat de France de D1.

Le podium pour les 3 premières équipes du championnat et la remise des prix pour les équipes classées de la 4^{ème} à la 8^{ème} place du championnat se fera à l'issue de la phase finale. Pour obtenir le prix correspondant à la place obtenue au championnat de France de D1, l'équipe devra être représentée lors de la cérémonie protocolaire. La non-représentation de l'équipe entraînera le non-versement du gain.

.../...

C.3.5 CHAMPIONNAT DE FRANCE D1 ARC A POULIES

Composition	16 équipes Hommes et 8 équipes Femmes.
Répartition géographique	1 groupe national pour chaque catégorie
Compétitions	3 Manches avec 1 phase finale sur la 3 ^{ème} manche
Résultats	Le club dont l'équipe est classée 1 ^{ère} , est déclaré Champion de France. Les clubs dont l'équipe masculine est classée de la 13 ^{ème} à la 16 ^{ème} place descendent en DR la saison suivante. Les clubs dont l'équipe féminine est classée 7 ^{ème} et 8 ^{ème} descendent en DR la saison suivante.

Le Championnat de France D1 Arc à Poulies, se dispute en deux ou 3 phases sur la durée d'une saison sportive :

- Une phase de Saison Régulière (SR) sur les 2 premières manches, pour les hommes et sur les 3 manches pour les femmes
- Une phase de Play-Off ou de Play-Down chez hommes en fonction du classement obtenu par les équipes sur la SR.
- Une phase finale pour l'attribution des places sur le podium chez les hommes et chez les femmes.

La participation à chacune des 3 manches est obligatoire pour toutes les équipes de D1.

Lors de chaque manche, une compétition de TAE International sera organisée le samedi. Elle sera le support d'un classement par équipe de D1 permettant d'attribuer des points aux meilleures équipes de ce classement (voir détails ci-dessous).

Les équipes de club engagées en D1 pourront présenter, sans frais d'engagement, jusqu'à 4 archers sur cette compétition (4 archers maximum par équipe engagé en D1). Les frais de participation de ces 4 archers à cette compétition individuelle seront pris en charge sur les frais d'engagement annuel de l'équipe en D1. Si les clubs souhaitent inscrire plus de 4 archers à cette compétition, ils devront s'acquitter des frais d'engagement pour chaque archer supplémentaire auprès de l'organisateur.

Chez les hommes :

Le classement final des équipes de D1 est établi de la façon suivante :

Pour les équipes classées aux 8 premières places de la Saison Régulière, une phase de Play-Off est organisée.

Cette phase se compose d'un tir de qualification sur un TAE International, le classement par équipe de cette phase apporte des points aux 4 premières équipes, puis chaque équipe rencontre une fois les autres équipes selon un ordre établi en fonction du classement de la Saison Régulière.

Pour les équipes classées aux 4 premières places de la phase de Play-Off, le classement final du championnat de France de D1 est établi à l'issue de la Phase Finale en fonction de la place obtenue par l'équipe sur cette phase finale.

Pour les équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} de la phase de play-off, leur classement final de la saison est leur place obtenue pendant le play-off.

Pour les équipes classées de la 9^{ème} à la 16^{ème} place de la Saison Régulière, une phase de Play-Down est organisée.

Cette phase se compose d'un tir de qualification sur un TAE International. Le classement par équipe de cette phase apporte des points aux 4 premières équipes puis chaque équipe rencontre une fois les autres équipes selon un ordre établi en fonction du classement de la Saison Régulière.

La place obtenue au classement de cette phase détermine la place de l'équipe au classement de la saison de la 9^{ème} à la 16^{ème} place.

Chez les femmes :

Le classement final des équipes de D1 est établi de la façon suivante :

À l'issue de la Saison Régulière sur les 3 manches de D1 :

Pour les équipes classées aux 4 premières places de la Saison Régulière, le classement final du championnat de France de D1 est établi à l'issue de la phase finale en fonction de la place obtenue par l'équipe sur cette phase.

Pour les équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place, le classement final de la saison est établi sur le total des points obtenus sur les 3 manches.

Les rencontres par équipe de club se déroulent en 1 match par équipe. (Voir déroulement du Championnat)

Chez les hommes, la phase de play off, la phase de play down et la phase finale se déroulent lors de la 3^{ème} manche de la saison.

Chez les femmes, la phase finale se déroule lors de la 3^{ème} manche de la saison. (Voir déroulement du Championnat)

• Arbitrage

L'arbitrage de l'ensemble de la compétition est assuré conformément au cahier des charges par les arbitres désignés en relation avec le PCRA du Comité Régional du lieu de la compétition.

• Déroulement du championnat

○ Saison Régulière :

Chez les hommes, la SR se réalise sur les **deux premières manches** par la rencontre de toutes les équipes entre elles **une fois**, soit **15 rencontres**.

Lors de chaque manche, une phase de qualification sur un TAE International est réalisée. Le classement des équipes permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

3 points attribués à la 1^{ère} équipe

2 points attribués aux équipes classées de la 2^{ème} à la 4^{ème} place

1 point attribué aux équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place

0 point attribué aux équipes classées de la 9^{ème} à la 16^{ème} place

Chez les femmes, la SR se réalise sur les **3 manches de la saison** par la rencontre de toutes les équipes entre elles **trois fois** dans la saison, soit **21 rencontres**.

Lors de chaque manche, une phase de qualification sur un TAE International est réalisée. Le classement des équipes permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

3 points attribués à la 1^{ère} équipe

2 points attribués à l'équipe classée à la 2^{ème} place

1 point attribué aux équipes classées de la 3^{ème} à la 4^{ème} place

0 point attribué aux équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place

Lors des matchs entre équipes :

- Match gagné : 2 points

- Match perdu : 0 point

Les 3 manches se déroulent de la manière suivante :

1^{ère} manche : cette manche est composée de la phase de qualification du samedi et de 7 rencontres pour une équipe soit les 7 premières rencontres de la SR pour chacune des équipes. Ces rencontres se déroulent le dimanche de 08h30 à 13h00

2^{ème} manche : cette manche est composée de la phase de qualification du samedi et de 8 rencontres pour une équipe soit les rencontres de 8 à 15 de la SR pour chacune des équipes. Ces rencontres se déroulent le dimanche de 08h30 à 13h30

Pour les femmes, il n'y a que 7 rencontres soit les rencontres 8 à 14 de la SR pour chacune des équipes.

3^{ème} manche : cette manche est composée de la phase de qualification du samedi, de 7 rencontres en Play-Off ou en Play-Down en fonction du classement de la SR pour les hommes et des 7 dernières rencontres de SR pour les femmes. Ces rencontres se déroulent le dimanche de 08h30 à 13h00

L'après-midi se déroulera la Phase Finale pour les 4 premières équipes issues du classement de la phase de Play-Off pour les hommes et de la SR pour les femmes.

L'ordre des rencontres de la SR se réalise de la façon suivante :

Pour les hommes :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	
2		7	14	6	13	5	12	4	11	3	10	2	9	1	8	
3			6	13	5	12	4	11	3	10	2	9	1	8	15	
4				5	12	4	11	3	10	2	9	1	8	15	7	
5					4	11	3	10	2	9	1	8	15	7	14	
6						3	10	2	9	1	8	15	7	14	6	
7							2	9	1	8	15	7	14	6	13	
8								1	8	15	7	14	6	13	5	
9									15	7	14	6	13	5	12	
10										14	6	13	5	12	4	
11											13	5	12	4	11	
12												12	4	11	3	
13													11	3	10	
14														10	2	
15															9	
16																

Pour l'ensemble des rencontres, le numéro d'équipe est attribué en début de saison par tirage au sort entre les équipes engagées dans le championnat de France de D1.

Le classement de cette phase de SR est établi en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 15 matchs et les points de bonus obtenus lors des phases de qualification de chaque manche.

Les équipes se rencontrent dans les ordres établis en match par équipe selon le règlement international en vigueur (matchs au meilleur cumul des 4 volées de 6 flèches).

Pour les femmes :

	1	2	3	4	5	6	7	8
1		7	6	5	4	3	2	1
2	7		3	6	2	5	1	4
3	6	3		2	5	1	4	7
4	5	6	2		1	4	7	3
5	4	2	5	1		7	3	6
6	3	5	1	4	7		6	2
7	2	1	4	7	3	6		5
8	1	4	7	3	6	2	5	

	1	2	3	4	5	6	7	8
1		7	6	5	4	3	2	1
2			3	6	2	5	1	4
3				2	5	1	4	7
4					1	4	7	3
5						7	3	6
6							6	2
7								5
8								

1ère manche
Rencontres de 1 à 7

2ème manche
Rencontres de 8 à 15

1ère manche
Rencontres de 1 à 7

2ème manche
Rencontres de 1 à 7

3ème manche
Rencontres de 1 à 7

Pour la 1^{ère} manche (7 premières rencontres), le numéro d'équipe est attribué en début de saison par tirage au sort entre les équipes engagées dans le championnat de France de D1.

Pour la 2^{ème} manche (7 rencontres de la 2^{ème} manche) et pour le 3^{ème} manche (7 dernières rencontres), le numéro d'équipe est attribué en fonction du classement cumulé à l'issue de la phase précédente de 7 rencontres. Si des équipes sont à égalité de classement à l'issue de la phase (égalité de points, de cumul des scores des matchs réalisés par les équipes et de cumul des scores des qualifications) un tirage au sort sera effectué pour déterminer le numéro d'équipe pour la phase suivante.

Le classement de cette phase de SR est établi en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 21 matchs et les points de bonus obtenus lors des phases de qualification de chaque manche.

Les équipes se rencontrent dans les ordres établis en match par équipe selon le règlement internationale en vigueur (matchs au meilleur cumul des 4 volées de 6 flèches).

Principe de départage des égalités pour toutes les phases du championnat de D1 Arc à Poulies :

Les scores réalisés par l'équipe sont cumulés et donne un résultat servant au départage des équipes à égalité.

Le classement d'une équipe se fait donc en prenant en compte les éléments suivants :

- Nombre de points de victoires de rencontres.
- Scores cumulés des matchs réalisés par l'équipe.
- Scores cumulés des qualifications

En cas d'égalité

- De score à l'issue des qualifications par équipe, (score, nombre de 10 et nombre de X) entre deux ou plus d'équipes, on procède à un tir de barrage selon le règlement international entre les équipes à égalité.
- De score à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- De points après les x rencontres de la Saison Régulière, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :

En cours de Saison Régulière :

- Le meilleur score cumulé des matchs réalisés par l'équipe.
- Le meilleur total des scores des qualifications des manches.

Si l'égalité persiste les équipes sont classées provisoirement à la même place dans le classement.

A la fin de la Saison Régulière :

1. Le meilleur scores cumulés des matchs réalisés par l'équipe.
2. Le meilleur total des scores des qualifications des manches.

Si deux équipes sont à égalité au point 2, elles seront départagées comme suit :

3. Le résultat des matchs particuliers entre les 2 équipes à égalité (vainqueur du match ayant opposé les équipes encore à égalité) chez les hommes et cumul des scores réalisés par chaque équipe durant les 3 matchs ayant opposés les équipes encore à égalité chez les femmes).
4. Si l'égalité persiste, un tir de barrage par équipe (3 flèches par équipe) sera réalisé entre ces deux équipes pour déterminer leur classement au championnat.

Si 3 ou plus d'équipes sont à égalité au point 2, elles seront départagées comme suit :

5. Par un tir de barrage par équipe (3 flèches par équipe) entre toutes les équipes à égalité pour déterminer leur classement au championnat.

Chez les hommes :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 8^{ème} place de la SR sont qualifiées pour participer à la phase de Play-Off de la 3^{ème} manche.

Les équipes classées 9^{ème} et 16^{ème} place de la SR sont qualifiées pour participer à la phase de Play-Down de la 3^{ème} manche.

Chez les femmes :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de la SR sont qualifiées pour la phase finale.

Les équipes classées 5^{ème} et 8^{ème} place de la SR ont terminé leur championnat de D1 de l'année.

Exemple de simulation du classement de la Saison Régulière après les 2 premières manches de D1 pour les hommes :

Cl. Club	Points Score	Points Matchs **	Scores ***	Cumul Qualifications ****	Manche 1			Manche 2		
					Q.1	Place Q.1*	Bonus1*	Q.2	Place Q.2*	Bonus2*
1 EQUIPE E	29	3376	24	3376	4080	2050	1	3	2030	4
2 EQUIPE M	27	3373	22	3373	4105	2045	2	2	2060	1
3 EQUIPE G	26	3422	22	3422	4065	2030	4	2	2035	3
4 EQUIPE P	26	3375	22	3375	4083	2043	3	2	2040	2
5 EQUIPE L	22	3368	20	3368	4045	2020	5	1	2025	5
6 EQUIPE I	22	3343	20	3343	4010	2000	7	1	2010	8
7 EQUIPE J	19	3310	18	3310	4010	2010	6	1	2000	9
8 EQUIPE H	18	3304	16	3304	4013	1998	8	1	2015	7
9 EQUIPE C	17	3358	16	3358	4013	1996	9	0	2017	6
10 EQUIPE D	12	3300	12	3300	3980	1985	10	0	1995	10
11 EQUIPE N	12	3300	12	3300	3955	1980	11	0	1975	11
12 EQUIPE B	10	3293	10	3293	3922	1950	12	0	1972	13
13 EQUIPE O	10	3290	10	3290	3873	1930	14	0	1943	14
14 EQUIPE A	8	3296	8	3296	3919	1945	13	0	1974	12
15 EQUIPE F	6	3264	6	3264	3820	1920	15	0	1900	16
16 EQUIPE K	2	3252	2	3252	3824	1900	16	0	1924	15

* Bonus qualification sur chaque manche : 3 points au 1er, 2 points du 2ème au 4ème, 1 point du 5ème au 8ème

** 2 points par victoire - 0 point par défaite

*** Cumul des scores réalisés sur les matchs

**** Cumul des scores des qualifications

Qualifiées en Play-Off

Qualifiées en Play-Down

Exemple de simulation du classement de la Saison Régulière après les 3 manches de D1 pour les femmes :

Cl. Club	Points Score	Points Matchs **	Scores ***	Cumul Qualifications ****	Manche 1			Manche 2			Manche 3		
					Q.1	Place Q.1*	Bonus1*	Q.2	Place Q.2*	Bonus2*	Q.3	Place Q.3*	Bonus3*
1 EQUIPE A	42	4598	34	4598	6006	2000	1	3	2005	1	3	2001	2
2 EQUIPE B	41	4608	36	4608	5941	1938	5	0	1993	2	2	2010	1
3 EQUIPE D	32	4468	28	4468	5933	1988	2	2	1960	4	1	1985	3
4 EQUIPE C	23	4433	20	4433	5898	1953	4	1	1970	3	1	1975	4
5 EQUIPE F	20	4428	20	4428	5807	1924	6	0	1930	6	0	1953	5
6 EQUIPE E	17	4367	16	4367	5849	1966	3	1	1953	5	0	1930	6
7 EQUIPE H	8	4195	8	4195	5730	1909	7	0	1906	8	0	1915	7
8 EQUIPE G	6	4152	6	4152	5721	1900	8	0	1915	7	0	1906	8

Qualifiées en Phase Finale

Maintenue

Descente DR

* Bonus qualification sur chaque manche : 3 points au 1er, 2 points du 2ème, 1 point du 3ème au 4ème

** 2 points par victoire - 0 point par défaite

*** Cumul des scores réalisés sur les matchs

**** Cumul des scores des qualifications

o 3ème manche (Play-Off, Play-Down et phase finale) :

Chez les hommes, la phase de Saison Régulière permet de qualifier les équipes de D1 Homme Arc à Poules sur la phase de Play-Off ou sur la phase de Play-Down. Sur ces phases, les résultats obtenus lors de la Saison Régulière ne sont pas pris en compte.

▪ Play-Off :

Pour les 8 premières équipes de la SR, une phase de play-off est organisée sur la base de la phase de qualification du samedi et de 7 rencontres pour une équipe. Chaque équipe qualifiée en play-off rencontre une fois les autres équipes.

Le classement des équipes sur la phase de qualification permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

3 points attribués à la 1^{ère} équipe

2 points attribués à l'équipe classée à la 2^{ème} place

1 point attribué aux équipes classées de la 3^{ème} à la 4^{ème} place

0 point attribué aux équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place

Lors des matchs entre équipes :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 0 point

L'ordre des rencontres se réalise de la façon suivante :

	1	2	3	4	5	6	7	8
1		7	6	5	4	3	2	1
2			3	6	2	5	1	4
3				2	5	1	4	7
4					1	4	7	3
5						7	3	6
6							6	2
7								5
8								

Play-off ou Play-Down
Rencontres
de 1 à 7

Pour l'ensemble des rencontres, le numéro d'équipe est attribué en rapport à la place obtenue lors de la Saison Régulière.

Le classement de cette phase de Play-Off est établi en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 7 matchs et les points de bonus obtenus lors de la phase de qualification de la 3^{ème} manche.

Exemple de simulation du classement de la phase de Play-Off :

Cl. Club	Points Score	Points Matchs			Scores ***	Qualifications ****	Manche 3 - Play-Off		
		Matchs	***	****			Q.3	Place Q.3*	Bonus 3*
		**							
1 EQUIPE M	17	1580	14	1580	2070	2070	1	3	
2 EQUIPE E	14	1563	12	1563	2060	2060	2	2	
3 EQUIPE G	11	1547	10	1547	2050	2050	4	1	
4 EQUIPE P	9	1540	8	1540	2055	2055	3	1	
5 EQUIPE L	6	1536	6	1536	2040	2040	5	0	
6 EQUIPE I	2	1526	2	1526	2030	2030	6	0	
7 EQUIPE J	2	1519	2	1519	2015	2015	7	0	
8 EQUIPE H	2	1512	2	1512	2000	2000	8	0	

*Bonus qualification : 3 points au 1^{er}, 2 points du 2^{ème}, 1 point du 3^{ème} au 4^{ème}

**2 points par victoire - 0 point par défaite

***Cumul des scores réalisés sur les matchs

**** Score des qualifications

En cas d'égalité :

Voir « Principe de départage des égalités pour toutes les phases du championnat de D1 Arc à Poules »

▪ **Play-Down :**

Pour les équipes classées de la 9^{ème} à la 16^{ème} place de la SR, une phase de Play-Down est organisée sur la base de la phase de qualification du samedi et de 7 rencontres pour une équipe. Chaque équipe qualifiée en Play-Down rencontre une fois les autres équipes.

Le classement des équipes sur la phase de qualification permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

- 3 points attribués à la 1^{ère} équipe
- 2 points attribués à l'équipe classée à la 2^{ème} place
- 1 point attribué aux équipes classées de la 3^{ème} à la 4^{ème} place
- 0 point attribué aux équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place

Lors des matchs entre équipes :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 0 point

L'ordre des rencontres se réalise de la façon suivante :

	1	2	3	4	5	6	7	8
1		7	6	5	4	3	2	1
2			3	6	2	5	1	4
3				2	5	1	4	7
4					1	4	7	3
5						7	3	6
6							6	2
7								5
8								

Play-off ou Play-Down
Rencontres
de 1 à 7

Pour l'ensemble des rencontres, le numéro d'équipe est attribué en rapport à la place obtenue lors de la Saison Régulière. L'équipe 9^{ème} de la Saison Régulière obtient le numéro 1, la 10^{ème} le numéro 2, etc...

Le classement de cette phase de Play-Down est établi en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 7 matchs et les points de bonus obtenus lors de la phase de qualification de la 3^{ème} manche.

Exemple de simulation du classement de la phase de Play-Down :

Cl. Club	Points Score	Points Matchs			Scores Qualifications *** ****	Manche 3 - Play-Down			
		Matchs	***	****		Q.3	Place Q.3*	Bonus 3*	
1 EQUIPE C	15	1540	12	1540	2020	2020	1	3	
2 EQUIPE D	14	1523	12	1523	2010	2010	2	2	
3 EQUIPE N	11	1507	10	1507	1980	1980	3	1	
4 EQUIPE B	9	1500	8	1500	1975	1975	4	1	
5 EQUIPE O	6	1496	6	1496	1960	1960	6	0	
6 EQUIPE A	4	1486	4	1486	1965	1965	5	0	
7 EQUIPE K	2	1472	2	1472	1945	1945	7	0	
8 EQUIPE F	2	1469	2	1469	1930	1930	8	0	

*Bonus qualification : 3 points au 1^{er}, 2 points du 2^{ème}, 1 point du 3^{ème} au 4^{ème}

**2 points par victoire - 0 point par défaite

***Cumul des scores réalisés sur les matchs

**** Score des qualifications

En cas d'égalité :

Voir « **Principe de départage des égalités pour toutes les phases du championnat de D1 Arc à Pouilles** »

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de la phase de Play-Down sont maintenues en D1 l'année suivante et obtiennent les places de 9^{ème} à 12^{ème} du Championnat de France de D1 de l'année.

Les équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place de la phase de Play-Down descendent en D2 l'année suivante et obtiennent les places de 13^{ème} à 16^{ème} du Championnat de France de D1 de l'année.

▪ Phase Finale :

Les 4 premières équipes au classement de la phase de Play-Off chez les hommes et au classement de la phase de SR chez les femmes sont qualifiées pour participer à la phase finale du Championnat de France de D1.

Cette phase se déroule sous la forme de matchs par équipe (selon le règlement international en vigueur au meilleur cumul de 4 volées de 6 flèches) en ½ finales croisées. L'équipe classée 1^{ère} de la phase de Play-Off chez les hommes et de la phase de SR chez les femmes rencontre l'équipe classée 4^{ème} et l'équipe classée 2^{ème} des mêmes phases rencontre l'équipe classée 3^{ème}.

½ finales			
1 ^{ère}		3 ^{ème}	
2 ^{ème}		4 ^{ème}	

Les équipes gagnantes des ½ finales se rencontrent pour se disputer la 1^{ère} et la 2^{ème} place du championnat de France de D1. Les équipes perdantes des ½ finales se rencontrent pour se disputer la 3^{ème} et 4^{ème} place du championnat de France de D1.

Le podium pour les 3 premières équipes du championnat et la remise des prix pour les équipes classées de la 4^{ème} à la 8^{ème} place du championnat se fera à l'issue de la phase finale. Pour obtenir le prix correspondant à la place

obtenue au championnat de France de D1, l'équipe devra être représentée lors de la cérémonie protocolaire. La non-représentation de l'équipe entraînera le non-versement du gain.

IMPACT DE LA MOTION

Affiner les droits d'inscriptions par équipe et par individuel.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 24 OUI : 14 NON : 6 ABSTENTIONS : 4
Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	SAISON SPORTIVE 2026
Personne(s) en charge du suivi de la motion	VIE SPORTIVE

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_53_HAR
Proposée par (Commission, Groupe, etc)	COMMISSION HARMONISATION ET RELECTURE DES REGLEMENTS

OBJET DE LA MOTION

La motion vise à définir les règles de rédaction des textes réglementaires de la Fédération (Règlements sportifs, interprétations, décrets, règlement intérieur, statuts, etc.). L'objectif est d'harmoniser la manière de rédiger ces textes. Ces consignes pourront être distribuées sous la forme d'une fiche aux présidents de commissions et groupes de travail afin qu'ils puissent les avoir au moment de la rédaction des motions.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Cette motion est une nouveauté. Il n'y a pas de texte à remplacer.

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Proposition de règles de rédaction et mise en forme des textes réglementaires de la Fédération Française de Tir à l'Arc :

Rédaction

- Les règlements sont écrits en français.
- Le temps utilisé est le présent de l'indicatif.
- La structure des phrases est simple, non ambiguë et compréhensible par tous.
- Les phrases utilisent la forme impersonnelle. L'utilisation de pronom est à restreindre pour faciliter la lecture et s'assurer de la bonne interprétation du texte.
- Les acronymes sont écrits sans point (.) entre les lettres et doivent être détaillés dans un lexique.
- Dans la mesure du possible, les mots étrangers sont utilisés avec leur traduction française.
- L'utilisation du masculin, au singulier ou au pluriel, est à privilégier pour alléger la lecture, sauf quand le sujet concerne expressément le genre féminin.

Mise en forme

- Le texte est écrit en caractères droits en police Arial Regular. Les justifications sont apportées en caractères italiques en *Arial Italic*. Les mises en évidence sont en caractères gras en **Arial Bold** ou **Arial Bold Italic**.
- L'alignement des titres est à gauche.
- L'alignement du texte est justifié.
- Les liens hypertextes sont écrits en bleu et soulignés.
- Dans les textes incluant plusieurs parties, ces parties sont listées avec des puces et/ou des numéros. L'utilisation de tableaux peut également faciliter la lecture et la compréhension.
- La ponctuation s'appuie sur les règles présentées par le projet [Voltaire](#).
- L'interligne des paragraphes doit être homogène dans l'ensemble du document et au minimum de 1. Un espace plus important est à utiliser entre les paragraphes.
- Les lettres majuscules doivent être accentuées.
- Les institutions et personnes morales prennent une majuscule.

Unités

- Les unités de mesures de temps utilisées sont :
 - Les secondes ("s") pour les séquences de tir, en cohérence avec les systèmes de chronométrage. Cette information peut être complétée éventuellement par l'indication de la correspondance en minute.
 - Pour les autres mesures de temps, les unités de temps sont libres.
- Les unités de mesures de longueurs utilisent le système métrique.
- Les unités de puissance utilisent les livres ("lb") pour les puissances des arcs.

.../...

IMPACT DE LA MOTION

La motion implique une modification de la mise en forme de l'entièreté des textes règlementaires à l'occasion de la mise à jour des documents.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 24 OUI : 24 NON : 0 ABSTENTIONS : 0
Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	L'application se fera au fur et à mesure de la création et de la mise à jour des documents
Personne(s) en charge du suivi de la motion	COMMISSION HARMONISATION ET RELECTURE DES REGLEMENTS / SERVICE ADM

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_54_HAR
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	COMMISSION HARMONISATION ET RELECTURE DES REGLEMENTS
---	--

OBJET DE LA MOTION

La motion vise à modifier l'article D.3 des règlements généraux qui traite de l'alcool et des produits dopants. Depuis 2018, l'alcool, bien que demeurant une substance interdite, n'est plus considéré comme un produit dopant (voir décision de l'AMA). Ainsi, nous proposons simplement de séparer cet article en sous articles.

De plus, la question des contrôles anti-dopage en dehors des compétitions était traitée dans les règlements spécifiques du TAE, du tir à 18m et du tir en campagne mais pas dans les autres disciplines. La règle s'appliquant à tous, nous proposons de passer ces articles dans les règlements généraux dans l'article D.3.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

I.D.3 : LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Attention, de nombreux textes traitent l'usage des substances et procédés interdits (dont les boissons alcoolisées et stupéfiants...) : règlements fédéraux, loi sur le sport, code de la santé publique, charte du CIO... Le lecteur est invité à faire une recherche plus détaillée, notre texte s'attachant plus particulièrement à l'aspect réglementaire.

En application des dispositions de l'article 16 de la Loi n°89-432 du 28 Juin 1989 et des dispositions des Décrets n° 91-837 du 30 Août 1991 et n° 92-381 du 1er Avril 1992 :

- les organes, les agents, les groupements affiliés et les licenciés de la FFTA sont tenus de prêter leur concours à la mise en œuvre des enquêtes, contrôles, perquisitions et saisies organisés en application de la loi du 28 Juin 1989, relative à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives.

- tout licencié, participant aux compétitions et manifestations sportives et aux entraînements y préparant, est tenu de se soumettre aux prélèvements et aux examens destinés à déceler la présence de substances et/ou l'utilisation de procédés interdits. Le refus de se soumettre à un contrôle antidopage (qui peut, éventuellement, comprendre une prise de sang) sera considéré comme un résultat positif.

La réglementation relative à la lutte antidopage au sein de la FFTA figure dans le Règlement Médical Fédéral. Aménagement du local de contrôle anti-dopage. Voir annexe 6.

Compétition et alcool

La FFTA est investie d'une mission de service public qui lui confère des droits et des devoirs, notamment en matière de protection de la santé des sportifs dans l'exercice de leur activité. Par le biais de la délégation ministérielle, la FFTA s'appuie sur ses structures et ses dirigeants pour mener ses missions. Les dirigeants, tous comme les citoyens, sont tenus selon le Code Pénal à une obligation de prudence et de sécurité prévue par la loi ou le règlement (Article 121-3 du Code Pénal). De plus, en cas de mise en danger, le texte constraint le dirigeant à accomplir les obligations nécessaires en rapport avec ses missions, ses fonctions ou ses compétences... Ce rappel fait, les dirigeants, les arbitres, dans l'exercice de leur mission disposent de l'autorité nécessaire pour prendre les mesures qui s'imposent vis-à-vis d'une personne présentant des troubles du comportement supposés être consécutifs à la consommation d'alcool ; assurément, elle ne doit pas prendre part à la compétition.

Concernant la vente d'alcool à la buvette (avec dérogation municipale), cette vente est strictement interdite aux participants. L'arbitre ou l'organisateur peut s'appuyer sur l'article 2 du Règlement de lutte contre le dopage qui précise qu'il est interdit d'utiliser des substances mentionnées par arrêté (dont l'alcool), tout comme il est interdit de les offrir, les céder ou les administrer. Cette disposition s'entend strictement, s'agissant d'utilisation ou de cession de la substance et non pas simplement, contrairement aux idées reçues, d'un seuil à ne pas dépasser (sachant que le règlement de la WA, fixe le seuil à 0,10g d'alcool par litre de sang).

Voici le texte à diffuser au sein de la FFTA auprès des organisateurs (affichage buvette)

IMPORTANT

- Vu l'article L3631-1 du code de la santé publique ;
- Vu le décret n° 2004-22 du 7 janvier 2004 ;
- Vu l'article 16 de la loi du 16 juillet 1984 relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et, notamment au sujet de la préservation de la santé des sportifs ;
- Vu le code mondial anti-dopage ;

Il est rappelé aux participants qu'il est interdit d'utiliser et de consommer des substances interdites par la réglementation, l'alcool étant inclus dans la liste des dites substances.

En conséquence, la vente des boissons alcoolisées autorisée par dérogation municipale est réservée aux seuls visiteurs.

L'organisateur sous couvert de la Fédération Française de Tir à l'Arc

Rôle de l'arbitre

Un arbitre d'une compétition a-t-il le pouvoir de disqualifier un compétiteur s'il constate, de visu, que ce dernier consomme de l'alcool pendant la compétition ?

Consommer de l'alcool est interdit pendant la compétition : cf. le règlement intérieur, le règlement médical, le règlement de la lutte contre le dopage. L'article B.8.1.2 du Tir à l'Arc Extérieur, du Tir à 18m, du Tir en Campagne, précise : "un tireur coupable d'enfreindre une ou plusieurs règles sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il avait gagnées".

Le fait de consommer de l'alcool pendant la compétition (les pauses entre les distances ou les parcours font partie de la compétition), quelle que soit la discipline, est une infraction à la règle. Les arbitres, qui ont un devoir de sécurité et une obligation de prudence, disposent d'une échelle de sanctions prévues dans règlements généraux, article C.11. Ainsi, s'il est constaté de visu une consommation d'alcool, la commission des arbitres de la compétition (et/ou le jury d'appel) :

- a le pouvoir de disqualifier un compétiteur et de lui interdire la poursuite de la compétition ;
- en cas de perturbation due à l'agitation de l'archer fautif, possibilité d'expulsion du terrain de compétition : le compétiteur devra rejoindre la zone des spectateurs ;
- si le compétiteur refuse d'obtempérer : garder son calme, gérer la situation au mieux, éviter tout désordre tout en maintenant clairement et avec fermeté la disqualification. Déférer le cas à la FFTA par un rapport circonstancié accompagnant le rapport d'arbitre ;
- en cas de perturbation importante, de danger : appel des forces de police ou de gendarmerie, afin qu'elles constatent les faits et prennent les dispositions nécessaires. Déférer le cas à la FFTA.

Procédure : Avertissement officiel (carton jaune) inscrit dans le rapport d'arbitrage Sanction = disqualification.

Tout licencié, participant à une manifestation sportive sous l'égide de la FFTA, est tenu de se soumettre à l'ensemble des règles édictées par la FFTA et d'accepter les sanctions réglementaires qui lui seraient infligées par les arbitres ou toute autre autorité fédérale compétente en cas d'infraction aux dites règles. Le cas échéant, il pourra utiliser son droit de recours et celui-ci sera exercé conformément à la procédure prévue.

Articles A.9 du TAE et du tir à 18m + A.10 du tir en campagne

LES CONTROLES DE DOPAGE HORS COMPETITION cf. Article D.3 des Règlements Généraux

A.9.1 : Des contrôles de dopage, hors compétition, sont réalisés sans préavis durant la période d'entraînement de l'athlète.

A.9.2 : Des contrôles de dopage hors compétition peuvent être demandés par le Comité Médical de la WA pour les concurrents d'une Association Membre quelconque de la WA

A.9.3 : Les contrôles de dopage hors compétition sont organisés et conduits conformément aux dispositions énoncées dans le code mondial antidopage du mouvement olympique.

A.9.4 : Les contrôles de dopage hors compétition ne porteront que sur la présence de substances interdites en permanence.

A.9.5 : Le refus de se soumettre à un contrôle de dopage autorisé hors compétition donne lieu aux mêmes conséquences disciplinaires qu'un résultat positif à l'analyse d'une substance spécifiée (4 ans).

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

D.3 SUBSTANCES DOPANTES ET ALCOOL

De nombreux textes traitent l'usage des substances et procédés interdits (dont les boissons alcoolisées et stupéfiants...) : règlements fédéraux, loi sur le sport, code de la santé publique, charte du CIO... Le lecteur est invité à faire une recherche plus détaillée, notre texte s'attachant plus particulièrement à l'aspect réglementaire.

D.3.1 La lutte contre le dopage

En application des dispositions de l'article 16 de la Loi n°89-432 du 28 Juin 1989 et des dispositions des Décrets n° 91-837 du 30 Août 1991 et n° 92-381 du 1er avril 1992 :

- les organes, les agents, les groupements affiliés et les licenciés de la FFTA sont tenus de prêter leur concours à la mise en œuvre des enquêtes, contrôles, perquisitions et saisies organisés en application de la loi du 28 Juin 1989, relative à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives.
- tout licencié, participant aux compétitions et manifestations sportives et aux entraînements y préparant, est tenu de se soumettre aux prélèvements et aux examens destinés à déceler la présence de substances et/ou l'utilisation de procédés interdits. Le refus de se soumettre à un contrôle antidopage (qui peut, éventuellement, comprendre une prise de sang) sera considéré comme un résultat positif.

La réglementation relative à la lutte antidopage au sein de la FFTA figure dans le Règlement Médical Fédéral. L'aménagement du local de contrôle anti-dopage est décrit en annexe 6.

D.3.1.1 Les contrôles de dopage hors compétition

- Des contrôles de dopage, hors compétition, sont réalisés sans préavis durant la période d'entraînement de l'athlète.
- Des contrôles de dopage hors compétition peuvent être demandés par le Comité Médical de la WA pour les concurrents d'une Association Membre quelconque de la WA
- Les contrôles de dopage hors compétition sont organisés et conduits conformément aux dispositions énoncées dans le code mondial antidopage du mouvement olympique.
- Les contrôles de dopage hors compétition ne porteront que sur la présence de substances interdites en permanence.
- Le refus de se soumettre à un contrôle de dopage autorisé hors compétition donne lieu aux mêmes conséquences disciplinaires qu'un résultat positif à l'analyse d'une substance spécifiée (4 ans).

D.3.2 Compétition et alcool

La FFTA est investie d'une mission de service public qui lui confère des droits et des devoirs, notamment en matière de protection de la santé des sportifs dans l'exercice de leur activité. Par le biais de la délégation ministérielle, la FFTA s'appuie sur ses structures et ses dirigeants pour mener ses missions.

Les dirigeants, tous comme les citoyens, sont tenus selon le Code Pénal à une obligation de prudence et de sécurité prévue par la loi ou le règlement (Article 121-3 du Code Pénal). De plus, en cas de mise en danger, le texte contraint le dirigeant à accomplir les obligations nécessaires en rapport avec ses missions, ses fonctions ou ses compétences... Ce rappel fait, les dirigeants et les arbitres, dans l'exercice de leur mission, disposent de l'autorité nécessaire pour prendre les mesures qui s'imposent vis-à-vis d'une personne présentant des troubles du comportement supposés être consécutifs à la consommation d'alcool. La personne présentant ces troubles ne doit pas prendre part à la compétition.

Concernant la vente d'alcool à la buvette (avec dérogation municipale), **cette vente est strictement interdite aux participants.**

Voici le texte à diffuser au sein de la FFTA auprès des organisateurs (affichage buvette) :

IMPORTANT

Vu l'article L3631-1 du code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2004-22 du 7 janvier 2004 ;

Vu l'article 16 de la loi du 16 juillet 1984 relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et, notamment au sujet de la préservation de la santé des sportifs ;

Vu le code mondial anti-dopage ;

Il est rappelé aux participants qu'il est interdit d'utiliser et de consommer des substances interdites par la réglementation, l'alcool étant inclus dans la liste des dites substances.

En conséquence, la vente des boissons alcoolisées autorisée par dérogation municipale est réservée aux seuls visiteurs.

L'organisateur sous couvert de la Fédération Française de Tir à l'Arc.

Rôle de l'arbitre

Consommer de l'alcool est interdit pendant la compétition. Le fait de consommer de l'alcool pendant la compétition (les pauses entre les distances ou les parcours font partie de la compétition), quelle que soit la discipline, est une infraction à la règle.

Les arbitres, qui ont un devoir de sécurité et une obligation de prudence, disposent d'une échelle de sanctions prévues dans règlements généraux, [article I.C.11](#).

Ainsi, s'il est constaté de visu une consommation d'alcool, la commission des arbitres de la compétition (et/ou le jury d'appel) :

- a le pouvoir de disqualifier un compétiteur et de lui interdire la poursuite de la compétition ;
- en cas de perturbation due à l'agitation de l'archer fautif, possibilité d'expulsion du terrain de compétition : le compétiteur devra rejoindre la zone des spectateurs ;
- si le compétiteur refuse d'obtempérer : garder son calme, gérer la situation au mieux, éviter tout désordre tout en maintenant clairement et avec fermeté la disqualification. Déférer le cas à la FFTA par un rapport circonstancié accompagnant le rapport d'arbitre ;
- en cas de perturbation importante, de danger : appel des forces de police ou de gendarmerie, afin qu'elles constatent les faits et prennent les dispositions nécessaires. Déférer le cas à la FFTA.

Procédure : Avertissement officiel (carton jaune) inscrit dans le rapport d'arbitrage

Sanction = disqualification.

Tout licencié, participant à une manifestation sportive sous l'égide de la FFTA, est tenu de se soumettre à l'ensemble des règles édictées par la FFTA et d'accepter les sanctions réglementaires qui lui seraient infligées

par les arbitres ou toute autre autorité fédérale compétente en cas d'infraction aux dites règles. Le cas échéant, il pourra utiliser son droit de recours et celui-ci sera exercé conformément à la procédure prévue.

IMPACT DE LA MOTION

La motion va nécessiter de supprimer des articles. Il sera donc nécessaire de veiller à la bonne numérotation des autres articles une fois ces articles supprimés.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 24 OUI : 24 NON : 0 ABSTENTION(S) : 0
Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	IMMEDIAT
Personne(s) en charge du suivi de la motion	COMMISSION HARMONISATION ET RELECTURE DES REGLEMENTS

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_55_HAR
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	COMMISSION HARMONISATION ET RELECTURE DES REGLEMENTS
---	--

OBJET DE LA MOTION

Cette motion est présentée après consultation et accord de la commission sportive. L'ancienne version du règlement autorisait l'utilisation des viseurs à points de visée multiples en Parcours Nature. Toutefois, la motion 2025_32_SPO, qui avait pour but d'autoriser ce type de viseur en Tir en Campagne et en Tir 3D et qui a été adoptée lors du CA de juin 2025, a été rédigée de telle sorte que l'autorisation de ce type de viseur en Parcours Nature n'est plus spécifiée. Ceci a donné lieu à plusieurs questionnements de la part d'archers et d'arbitres. Nous proposons donc de clarifier ce point.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Article G.3.2 Arc à poulies

Le viseur

[...]

Les points de visée multiples sont autorisés en Tir en Campagne et en Tir 3D. Pour les distances inconnues, aucune modification des points de visées du viseur n'est autorisée.

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Article G.3.2 Arc à poulies

Le viseur

[...]

Les points de visée multiples sont autorisés en Tir en Campagne, ~~et en~~ Tir 3D et en Parcours Nature. Pour les distances inconnues, aucune modification des points de visées du viseur n'est autorisée.

IMPACT DE LA MOTION (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

La motion ne présente pas d'impacts particuliers.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 24 OUI : 24 NON : 0 ABSTENTIONS : 0

Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	IMMEDIAT
Personne(s) en charge du suivi de la motion	COMMISSION HARMONISATION ET RELECTURE DES REGLEMENTS / VIE SPORTIVE

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2025_56_CNA
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES
---	-----------------------------------

OBJET DE LA MOTION

Le comité technique de la WA a proposé une réécriture du matériel concernant la catégorie Arc nu (Barebow). Le but est de simplifier la compréhension du texte pour les archers et les arbitres et éviter les problèmes.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Règlements généraux, G3.4, **Les stabilisateurs et absorbeurs de vibrations**

- Les stabilisateurs sont interdits.

Les absorbeurs de vibration sont autorisés. Il peut s'agir d'absorbeurs installés dans le corps d'arc par le fabricant ou d'absorbeurs du commerce directement attachés sur le corps d'arc ou sur un ou des poids. Toute combinaison poids/absorbeur(s) de vibration doit passer au travers d'un anneau d'un diamètre intérieur de 12.2cm (+/-0.5cm) sans avoir à plier l'absorbeur. Un ou des insert(s) de stabilisateur incliné(s) sur le corps d'arc du fabricant est/sont autorisé(s) mais les supports angulaires ou les connecteurs sont interdits. Les poids et absorbeurs peuvent être ajoutés en dessous ou au-dessus de la poignée mais ne peuvent en aucun cas aider les athlètes à viser ou à évaluer les distances.

Les amortisseurs de branches sont également autorisés sur la face interne des branches haute et basse.

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Règlements généraux, G3.4, **Les stabilisateurs et amortisseurs de vibrations**

- Les stabilisateurs sont interdits.

Les amortisseurs de vibrations sont autorisés. Ces amortisseurs peuvent être installés dans le corps d'arc par le fabricant ou fixés après coup directement sur l'arc ou sur des poids. L'arc monté et tous ses accessoires (poids et amortisseurs de vibrations) doit pouvoir passer à travers un anneau d'un diamètre intérieur de 12,2 cm (+/- 0,5 mm) sans qu'il soit nécessaire de plier les amortisseurs pour les faire passer dans l'anneau. Les poids et les amortisseurs peuvent être ajoutés au-dessus et au-dessous de la poignée, mais ne doivent en aucun cas aider l'archer à viser ou à estimer la distance. Les amortisseurs de branches sont également autorisés.

IMPACT DE LA MOTION (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

La motion ne présente pas d'impacts particuliers.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 24 OUI : 24 NON : 0 ABSTENTIONS : 0

Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	IMMEDIAT
Personne(s) en charge du suivi de la motion	CNA / VIE SPORTIVE